HENNAYA

L'AVENIR DE TLEMCEN

1892 - 1954

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ALGERIE
Ma mémoire...
Retour page d'accueil

HENNAYA

On nous écrit d'Hennaya:

Hennaya, le 4 mai 1892.

Dans la rixe sanglante qui s'est produite entre indigènes, dimanche dernier, au sujet des élections, on ne compte pas moins de 15 blessés dont 6 grièvement.

Deux partis étaient en présence, l'un: Abdelkader Ben Seba, candidat de l'opposition; et l'autre: Mustapha ben Habib, conseiller sortant.

Le scrutin était à peine ouvert qu'un indigène de Melilia du parti de Mustapha, se présentait pour voter avec la carte d'un de ses corréligionnaires, Abdelkader ben Seba, présent, gratifia immédiatement d'un formidable coup de poing l'auteur de cette tentative de fraude. Ce fut là le point de départ de la bagarre.

La gendarmerie informée se tint prête à toute éventualité.

Vainement, sur l'avis du Maire, ordre fut donné aux indigènes de Melilia d'avoir à déposer les matraques. A 8 heures et demie la bagarre était générale, et en un instant, plus de 15 indigènes roulaient sur le sol.

Le parti Ben Seba compte 9 blessés; celui de Ben Habib 6.

Le Maire, les gardes et la gendarmerie ont pu, grâce a leur intervention immédiate, arrêter l'effervescence des combattants dont quelques uns étaient armés de révolvers.

Le brigadier de gendarmerie et le gendarme Desmurs se sont montrés très énergiques et ont fait preuve de beaucoup de sang froid.

M. Lebèque, procureur de la République, a fait procéder à l'arrestation de huit indigènes des deux partis.

1892

PUBLICATIONS DE MARIAGE

M. Abraham ben Tata, négociant, et Mlle Giganti Rosalia.

M. Lopez André-Cessario, charretier, et Mlle Fornieles Maria-Gabriela-Estebana.

M. Charron François-Joseph-Victor, propriétaire, demeurant à Mascara, et Mlle Gasset Emilie.

M. le Bouhelec Ives, Emile-Ernest-Marie, Lieutenant au 2me Régiment de Tirailleurs, en garnison à Tlemcen, et Mlle Serret Marie-Charlotte-Léonie.

M. Maklouf ben Ghozi, cigarier et Mlle Mlle Estreya ben Loulou, demeurant à Oran.

M. Catala Jean-Baptiste, cultivateur, demeurant à Hennaya, et Mlle Tur Maria.

MARIAGES

M. Judas ben Hamou, écrivain public, et Mlle Hanna Sakoun.

M. Lopez André-Cessario, charretier, et Mlle Fornieles Maria-Gabriela-Estebana.

M. Chemaoune ben Semana, journalier, et Mlle Messaouda Dray.

M. Catala Jean-Baptiste, cultivateur, demeurant à Hennaya, et Mlle Tur Maria.

HENNAYA

DISTRIBUTION DES PRIX

18 juillet.

L'année dernière, la distribution des prix s'était faite avec quelque solennité : la foule accourue pour constater les progrès réalisés dans nos Ecoles était grande ; elle ne se composait pas seulement de nos enfants, de nos familles, de nos amis. La ville avait fourni un contingent nombreux et choisi d'invités sympathiques qui avaient bien voulu répondre à l'invitation de la Municipalité et des Instituteurs : M. le Général Blanchet, le Sous-Préfet, le Maire de Tlemcen, le Procureur de la République, le Président du Tribunal, les principaux fonctionnaires, et tous avec leur famille, nous honoraient de leur sollicitude et de leurs encouragements. Nos Ecoles, celle des filles comme celle des garçons venaient de remporter de brillants succès aux examens de certificat d'études, et tous, étrangers et habitants d'Hennaya, tenaient à couronner les lauréats et à remercier leurs maîtres.

Cette année la distribution des prix a eu lieu d'une façon un peu moins brillante, plus modeste ; mais les sentiments que nous éprouvions pour maîtres et élèves n'étaient pas moindres, c'est qu'en effet les progrés continuent dans nos écoles ; cette année encore plusieurs de nos enfants ont été reçus à l'examen, et nous constatons de plus en plus combien les familles comprennent pour leurs enfants la nécessité de l'instruction, et encore de l'éducation (l'un va très bien avec l'autre) ; et les élèves, eux-mêmes savent enfin mettre à profit les leçons qu'ils reçoivent chaque jour et se montrent reconnaissants, envers des maîtres qui les aiment et leur sont dévoués. De son côté la Municipalité, dit-on, tenant à récompenser et encourager d'une façon plus effective, songerait à accorder des bourses à un ou deux des élèves les plus méritants, pour les écoles d'agriculture de Rouiba et l'école professionnelle de Dellys. Nous applaudissons des deux mains à cette innovation qui aurait une heureuse conséquence dans l'avenir agricole de notre commune.

Donc, hier, distribution des prix à l'Ecole des Garçons, dirigé par M. Delous, assisté de M. Ben Bakchi, instituteur adjoint. Réunion charmante. Toute la population endimanchée, et la joie au cœur, assiste à la fête. — Discours très judicieux et exposé en excellents termes, de M. le Directeur : « A la campagne aussi bien qu'à la ville, on ne doit pas plus se désintéresser des choses de l'esprit que de la culture et de l'emploi des forces physiques. » — Récitations, chants nombreux, chœurs, tous les enfants y passent à leur tour, ou tous ensemble, à la grande satisfaction des mamans et des papas.

Les prix sont enfin distribués. Les principaux lauréats : Desmurs, Mulot, Hinninger, Forster, Martinez, Thibalt, Thorignac, Bouchet, Pomien, Berlin, Gallien, Ould Yaya, Ben Seba, Blanchon.

Le Maire adresse quelques paroles de remerciements aux Instituteurs, d'encouragement aux enfants, de félicitations aux familles ; — et la séance est levée.

Tout le monde se retire, gai et content, se donnant rendez-vous à dimanche prochain, 4 heures, à la distribution des prix des Ecoles de filles.

Hennaya. — *(30 septembre)*. Bien accueillie par les familles la décision de M. l'Inspecteur d'Académie qui nomme Mlle Sorlut, une jeune Tlemcenienne, directrice de notre école enfantine, en remplacement de Mlle Dubessy, nommée à Lamoricière.

L'état sanitaire est assez satisfaisant l'épidémie diphtérique a complètement disparu.

Vendanges terminées, résultats à peu prés satisfaisants.

Les manœuvres dans le département. — Nous complétons les renseignements que nous avons donnés, dans notre numéro du 2 courant, sur les manœuvres qui vont avoir lieu, du 30 septembre au 20 octobre.

Ainsi que nous l'avons dit, la formation de la colonne s'effectuera à Tlemcen le 8 octobre.

En voici la composition détaillée :

ÉTAT-MAJOR

M. le Général Blanchet, commandant la subdivision de Tlemcen, directeur des manœuvres ;

MM. Jamais, lieutenant au 2e tirailleurs (Tlemcen), officier d'ordonnance ;

Allegret, capitaine à l'État-major de la division d'Oran, chef d'État-major ;

Duchatelet, lieutenant stagiaire d'État-major ;

Castan, sous-intendant de la colonne ;

Didier, lieutenant, chef du Génie ;

Cassedebat, médecin-major de 1re classe au 2e Zouaves, médecin chef de la colonne.

TROUPES

2me *Génie*, 29 hommes, 2 chevaux et 19 mulets ;

2me *Zouaves* : 35 officiers, 1800 hommes et 18 chevaux, pour les 2me 3me bataillons ; 14 officiers 600 hommes et 8 chevaux pour le 1er bataillon ;

2me *Tirailleurs algériens* : 23 officiers, 500 hommes et 9 chevaux du 1er bataillon ;

12me *d'Artillerie* : 6 officiers, 220 hommes, 106 chevaux et 90 mulets ;

2me *Chasseurs* : 12 officiers, 200 hommes et 220 chevaux ;

Train des équipages : 1 officier, 60 hommes, 9 chevaux, 74 mulets du 13me escadron ; 3 hommes et 6 mulets du 18me escadron ;

Administration : 1 officier, 9 hommes et 1 cheval.

Enfin, la colonne, en comptant les gendarmes et les infirmiers, comprendra en tout 99 officiers, 3443 hommes, 392 chevaux et 189 mulets.

Chacune des compagnies du 2me zouaves qui prendront part aux manœuvres comprendra 150 hommes de l'armée active et 50 réservistes.

Voici l'hypothèse générale des manœuvres :

En prévision d'une guerre prochaine la colonne d'El-Aricha est concentrée à Tlemcen pour parer aux événements qui viendraient à se produire dans la région ouest de la province d'Oran : débarquement sur la côte de corps européens, attaque venant du Maroc, soulèvement de populations indigènes, etc.

La colonne peut aussi, le cas échéant, être appelée à opérer avec d'autres forces concentrées aux environs d'Oran. En attendant, elle doit se préparer à sa mission par des exercices de combat, de bivouacs et d'avant-postes. Dans ce but elle est dirigée d'abord sur Hennaya puis sur Montagnac qui offrent des terrains favorables et d'où il lui sera possible de se porter promptement là où son action sera jugée nécessaire.

Le 16 octobre, le commandant de la colonne bivouaquée à Montagnac apprend qu'un détachement ennemi a débarqué à Rachgoun, et qu'il semble vouloir s'emparer des débouchés sur Tlemcen et Témouchent. La colonne marche aussitôt à l'ennemi, mais elle rencontre des forces supérieures dont elle ne peut que retarder la marche sur Temouchent pour donner à des renforts le temps d'arriver par chemin de fer et prendre l'offensive.

La dislocation de la colonne s'effectuera à Témouchent le 20 octobre.

Hennaya. — *15 juillet*, cette nuit, pendant le bal, des voleurs se sont introduits chez madame Guimbelot en faisant sauter une porte et une fenêtre. Dérangés par les aboiements d'un chien et l'arrivée subite des voisins, les voleurs se sont enfuis sans emporter quoique ce soit.

— Ce matin, on a trouvé sur la route, à environ 500 mètres du village, un indigène expirant, le crâne fracassé en plusieurs endroits. Cet indigène, sujet marocain, aurait été attaqué, hier soir, vers les huit heures par d'autres indigènes qui après l'avoir assommé à coups de matraque l'ont dévalisé et se sont emparés de son cheval et de deux sacs d'orge.

— La fête nationale a été célébrée avec plein succès. C'était plaisir à voir notre village illuminé, l'entrain du bal où danseurs et danseuses, jeunes et vieux s'en sont donner jusqu'au matin.

Hennaya. — Vendredi dernier, le canal d'adduction des eaux de la Sikak s'est rompu sur une longueur de 40 mètres au ravin Berber. Des mesures ont été immédiatement prises en vue de parer aux conséquences désastreuses qu'aurait occasionné cet accident attribué à la malveillance.

Les travaux de réfection, aujourd'hui terminés, ont nécessité une dépense de 2.000 francs, et on ne chiffre pas à moins de 10.000 fr. les pertes éprouvées par les colons ; certains d'entre eux et des moins fortunés ont été fortement atteints dans leurs intérêts par suite du manque d'eau ; ils espèrent que l'Etat voudra bien leur venir un peu en aide.

1893

Hennaya. — Aux examens pour l'obtention du certificat d'études qui viennent d'avoir lieu aujourd'hui, ont été reçus quatre élèves des écoles d'Hennaya ce sont : M. Pomies Marius avec le nº 1, et Mlles Martin Berthe ; Jacomo Marie et Bedoék Nouna de l'école dirigée par Madame Gallien.

Nos sincères compliments aux instituteurs des écoles d'Hennaya,

40· **NIWIL, André,** soldat en retraite, né le seize juillet mil huit cent vingt-six à Bars Kirchen, (Bas-Rhin), domicilié et décédé à Hennaya, le vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-six ;

44· **RHODARY, Geo. ges,** commerçant, âgé de vingt-un ans, né à Bertignié, (Puy-de-Dome), fils de Pierre et de Françoise Vialette, domicilié à Hennaya, décédé à Tlemcen, le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre ;

51· **FORGUE, Jean,** cultivateur, âgé de cinquante-huit ans, né à Arreau, (Hautes-Pyrénées), fils de Thomas-Bertrand et de Marie Latour, veuf de Anne Roubia, domicilié à Hennaya, décédé à Tlemceu, le vingt-trois juin mil huit cent soixante-douze ;

Hennaya. — Dans la journée du 15 courant un nommé Ali Ould Moussa du douar Zouaia a été assassiné par un de ses corréligionnaires.

Le parquet de Tlemcen s'est rendu sur les lieux et a procédé à une enquête.

L'assassin s'est constitué prisonnier.

Hennaya. — Les électeurs étaient appelés, dimanche dernier, à élire six conseillers municipaux, en remplacement de MM. Cros, Gallien, Labarrière, Lichtenstein Henri, Pernette et Pomiés démissionnaires.

Le scrutin a donné les résultats suivants :

M. Permette a été réélu et MM. Bonnemaison père, Blanchon Jean et Houvert ont été élus.

Un second tour de scrutin aura lieu dimanche prochain pour l'élection des deux autres conseillers.

Hennaya. — Au deuxième tour de scrutin qui a eu lieu dimanche dernier, pour l'élection de trois conseillers, MM. Martinez, Collignon et Bouchet ont été élus.

FÊTE LOCALE

D'HENNAYA

Dimanche 17 & Lundi 18 septembre

PROGRAMME :

Première journée

A 2 heures 1/2 : Courses d'enfants — Jeu de la brouette. — Course aux œufs. — Course en sac. — Jeu du pointage. — Jeu de la poêle.

Deuxième journée

A 2 heures 1/2 : Courses aux anes. — Courses aux chevaux, entre Européens de la localité, — Courses entre Indigènes. — Jeu du baquet.

Pendant les deux jours à 6 h. 1/2

BAL D'ENFANTS

TIR A LA CIBLE

GRAND BAL CHAMPÊTRE

CHRONIQUE LOCALE

Examens. — Nous donnons ci-dessous, par ordre de mérite, les noms des élèves qui ont obtenu leur certificat d'études primaires, aux derniers examens.

FILLES

Mlles	Payan,	Ecole	Courcier
	Meissel, (ex æquo	—	id.
	Thouand, (ex æquo	—	id.
	Lourdeau,	—	id.
	Marty,	—	Roubion
	Joignot,	—	Sœurs Trin.
	Lebeau,	—	Courcier
	Baechtel,	—	id.
	Parienté, (ex æquo	—	id.
	Quessada, (ex æquo	—	Sœurs Trin.
	Parodi,	—	id.
	Benichou,	—	Courcier
	Attuil Marie,	—	id.
	Grolleau, (ex æquo	—	Sœurs Trin.
	Traëger, (ex æquo	—	Courcier
	Carrière,	—	id.
	Martin,	—	Gallien.
	Francès,	—	Sœurs Trin.
	Attuil Sadi,	—	Courcier
	Jacomo, (ex æquo	—	Gallien.
	Galan, (ex æquo	—	Sœurs Trin.
	Gaillard,	—	Courcier
	Thevenet,	—	id.
	Vidal,	—	Sœurs Trin.
	Bedouk,	—	Gallien.

Madame Courcier avait présenté 20 élèves (14 reçues) ; Les Sœurs Trinitaires 8 élèves (7 reçues) ; Madame Gallien, (école d'Hennaya) 3 élèves (3 reçues) ; Mlle Roubion, (école de Mansourah) 1 élève (1 reçue).

GARÇONS

MM.	Pagès,	Ecole	Décieux.
	Benichou,	—	Duffau.
	Pomiès,	—	Delous.
	Lacoste,	—	Delsol.
	Benzian,	—	Décieux.
	Molinier,	—	des Frères
	Bliah,	—	Duffau.
	Martineu, (ex æquo	—	des Frères
	Camors, (ex æquo	—	Décieux.
	Venel,	—	Roubion.
	Contréras,	—	Décieux.
	Mâssoum,	—	id.
	Bouchenac,	—	Duffau.
	Vaillat, (ex æquo	—	Lendemaine
	Vidal, (ex æquo	—	Duffau.

M. Décieux avait présenté 6 élèves (5 reçus) ; M. Duffau 5 élèves (4 reçus) ; Les Frères de la Doctrine Chrétienne 8 élèves (2 reçus) ; Mlle Delsol de Bréa 1 élève (1 reçu) ; Mlle Roubion de Mansourah 1 élève (1 reçu) ; Mlle Lendemaine d'Aïn-Fezza 1 élève (1 reçu) ; M. Delous d'Hennaya 1 élève (1 reçu).

Tous nos compliments et félicitations aux élèves et professeurs.

Insécurité. — Deux de nos concitoyens : MM. Grasset et Valéro ont été l'objet d'une tentative d'assassinat, avant hier soir, à 8 heures.

Ces Messieurs revenaient en voiture du village d'Hennaya lorsque, arrivés à 3 kilomètres de Tlemcen, ils furent surpris par l'apparition subite d'un indigène — un marocain, dit-on, — qui, sur la route, armé d'un fusil, les mettait en joue en leur intimant l'ordre d'arrêter.

Saisir immédiatement l'arme chargée, que par précaution il avait à ses côtés, fut fort heureusement l'affaire d'une seconde pour M. Grasset qui, menaçant à son tour l'agresseur, le tenait en respect pendant que M. Valéro fouettait à coups redoublés le cheval lui faisant prendre le galop.

C'est grâce à leur présence d'esprit et à la spontanéité de leurs mouvements que nos deux concitoyens doivent leur salut.

N'empêche qu'il est profondément regrettable que M. Grasset n'ait point fait usage de son arme. C'était une excellente occasion de diminuer d'une unité le nombre de bandits, voleurs et assassins qui, depuis quelques mois surtout, infestent la colonie sur tous ses points.

D'autre part, M. Loizillon, délégué préfectorale du service phylloxérique, en tournée d'inspection, quittait vendredi soir, vers les 10 heures, Rachgoun pour se rendre à Beni Saf.

A deux kilomètres de Rachgoun M. Loizillon a essuyé un coup de feu qui, heureusement ne l'a pas atteint.

Colons, mes amis, armez vous et défendez vous ! Faites mieux encore, organisez des battues, traquez les malfaiteurs indigènes et tuez les impitoyablement.

Mérite Agricole. — Nous n'avons pu relater dans notre dernier numéro la nomination de Chevalier du Mérite agricole de M. Houvert, propriétaire à Hennaya ; l'information nous étant parvenu, à notre grand regret, après l'apparition du Journal.

Nous félicitons sincèrement M. Houvert qui, par de longues années de labeur, a mérité à juste titre la distinction honorifique que lui decerne aujourd'hui le gouvernement.

Nomination. — M. Gallien d'Hennaya, agréé par l'administration préfectorale vient d'être nommé expert permanent du syndicat de défense des vignobles de Tlemcen, en remplacement de M. Bascou appelé dans l'arrondissement de Mascara. Le nouvel expert est spécialement chargé des recherches méthodiques.

C'est là un choix des plus heureux car le nouvel expert, dont l'activité et le dévouement sont bien connus, présente une compétence très étendue en matière viticole et agricole et saura sauvegarder les intérêts de nos braves colons.

Hennaya. — 26 juillet. — *Distribution des prix.* — La distribution des prix aux élèves de l'école dirigée par l'excellent instituteur M. Delous a eu lieu aujourd'hui sous la présidence de notre très-estimé maire : M. Fleury.

Tout le village s'était donné rendez-vous sur la place de l'école où s'est faite cette intéressante cérémonie. La fanfare d'Hennaya, toujours empressée à être agréable, prêtait son concours à cette fête de famille où les jeunes Pomiès, Demurs, Martin, Berlin, Cazelles, ont été fortement applaudis.

Cette solennité se reproduira dimanche prochain, à 5 heures, pour la distribution des prix aux élèves des écoles des filles.

— *Révolver trouvé.* — Samedi matin, Mohamed Djillali a trouvé près la porte du village un petit révolver de poche, armé d'un couteau, et l'a déposé à la mairie, où la personne qui la perdu peut le réclamer.

Sauterelles. — De tous les points de l'arrondissement : Terni, Hennaya, Saf-Saf, Remchi, Marnia, Nédromah, etc, on signale le passage de vols considérables de sauterelles pélerins venant du sud. Il en est de même partout en Algérie et au Maroc.

La Préfecture, qui va organiser incessamment la lutte contre ces terribles acrédiens, est décidée à mener la campagne énergiquement et à assurer l'exécution de ses ordres.

Les délégués de l'administration seront munis de pleins pouvoirs pour, dans le cas où le Maire ne se conformerait pas aux instructions, dresser procès-verbal de constat et désigner un délégué chargé de présider, à défaut du maire, à l'organisation des travaux de défense.

En Cour d'Assises. — Deux affaires de notre arrondissement figuraient au rôle des assises de cette dernière Session :

— Celle du juif Charbit Mouchi, bijoutier, âgé de 33 ans, accusé, d'attentat aux mœurs et violence sur la personne de sa nièce, âgée de 10 ans. Cet ignoble personnage a été gratifié de *5 ans de travaux forcés*. C'est justice.

—L'affaire Vitalis qui a fait quelque bruit a attiré beaucoup de monde à l'audience.

L'inculpé, âgé de 67 ans, est colon à Hennaya depuis 1872.

Il y a deux ans la récolte, avait manqué, le bétail était déprécié, M. Vitalis, fort gêné, sollicita l'ouverture d'un crédit de la Cie Algérienne, et l'obtint. Mais la Compagnie exigea que les effets portassent deux siganatures.

Plutôt que de s'adresser à un homme de paille ou à des personnes complaisantes. M. Vitalis commis la faute, de présenter à l'escompte des billets au bas desquels il apposait lui même, sans contre façon de la signature, les noms de colons d'Hennaya.

Il endossait ces billets qu'il stipulait payables à son domicile et il les payait régulièrement à leur échéance.

Il endossait ces billets qu'il stipulait payables à son domicile et il les payait régulièrement à leur échéance.

Une circonstance fortuite ayant fait connaitre à un des prétendus souscripteurs de ces billets, qu'un effet signé de lui, était présenté à l'encaissement chez M. Vitalis, ce colon protesta et adressa une plainte au procureur de la République.

On ouvrit une enquête à la suite de laquelle M. Vitalis fut renvoyé devant la Cour d'assises pour fabrication et usage de 9 billets faux.

Comme l'a dit M. Mallarmé, dans sa magnifique plaidoirie, il était bon que le jury fut appelé à statuer sur l'acte repréhensible commis par M. Vitalis mais cet acte n'était pas un crime. Aussi le jury a-t-il jugé que M. Vitalis était fautif et nom criminel, car l'accusé n'avait aucune intention frauduleuse et le préjudice qu'il aurait pu causer à des tiers n'a jamais existé.

Le jury a rendu un verdict négatif sur toutes les questions ; en conséquence, le sieur Vitalis est acquitté.

ECOLE D'HENNAYA

Dirigée par Madame GALLIEN

1re CLASSE

Cours Moyen et Cours Élémentaire

Prix d'honneur et prix hors concours à Mlle Berthe Martin.

Prix du certificat d'études à Mlle Laure Bertrand, 5 fois nommée.

MMlles Jeanne Lichtenstein 4 fois nommée; Marie Verdoux 4; Victorine Maréno; Isabelle Escolano; Emilie Froment; Jeanne Quiquerez, 5; Victor Gallien; Augustine Dassibat, 4; Zuhma Mulot; Joséphine Sorlut, 4; Jeanne Blanchon, 4; Joséphine Bouille 4; Joséphine Segura, 3; Berthe Blanchon, 3; Rose Colle, 3; Marie Boneil, 3; Léonie Boneil; Guenouna Bedouk; Amalia Villapendo.

COURS PRÉPARATOIRE

MMlles Léonie Insinger, 3 fois nommée; Joséphine Brochin 3; Augustine Pernette, 3; Fortunée Touaty; Noémie Bertrand; Emilie Foster, 3; Pauline Lichtenstein; Mathilde Terral; Gabrielle Froment; Eugénie Pernette; Delphine Fréret; Eugénie Verdoux; Pauline Boneil; Dolorès Calaboute; Augustine Berhart; Pauline Blanchon; Marie Molina.

CLASSE ENFANTINE

MMlles Léonie Cros; Maxime Collignon; Louise Collet; Jeanne Pomiès; Thérèse Bonnemaison; Joséphine Lopez; Léontine Insinger; Mama Achache; Marie Vidal; Françoise Ségura; Félicie Receveur; Théophile Peyron; François Rigoli; Louise Amouroux; Pierre Mulot; Antoine Mulot.

CHRONIQUE LOCALE
ET ALGERIENNE

Certificat d'études. — Aux examens du certificat d'études primaires qui ont eu lieu lundi et mardi, 64 élèves ont été présentés : 34 filles et 30 garçons. 25 filles et 25 garçons ont été reçus. En voici la liste par ordre alphabétique.

Ecole des filles dirigée par Mme Courcier

MMlles Achache, Julie; Bayle, Irène; Bougnol, Julia; Decultieux, Amélie; Franchini, Françoise; Gabriac, Eugénie; Lacurie, Malvina; Médioni, Marie; Noël, Juliette; Noël, Lucie; Roussel, Hélène; Saint-Gaudens, Julie; Sandler, Jeanne; Thal, Marie.

Ecole des Sœurs Trinitaires

MMlles Caillard, Jeanne; Fiacre, Léa; Nogaro, Jeanne; Pouchadon, Marie-Louise; Tedeschi, Marie; Verdoux, Adèle.

Ecole de Mansourah

Mlle Durand, Philomène.

Ecole de Bréa

MMlles Bernard, Lucie; Dusseaux, Victorine.

Ecole d'Hennaya

Mlle Bertrand, Laure.

Ecole des garçons dirigée par N. Duffar

MM. Boumedine, Habbou; Ben Gouzy, Joseph; Contréras, Louis; Ghali, Achache; Mustapha, Chérif; Smaïm, Mohamed.

Ecole Arabe-Française dirigée par M. Descieux:

MM. Eichemlaub, Victor; Gonzalvès, Raymond; Houssine ben Kara; Mustapha ben Ayed; Raoutsi el Oujdi.

Ecole des Frères

MM. Caldéraro, Joseph; Compère, Adolphe; Gruz, Lucien; Mengual, Salvador; Marchand, René; Mattei, Marius; Pialat, Emile; Reys, Paul.

Ecole de Mansourah

MM. Brette, Victor; Pedoin, Charles; Corcuff, Pierre.

Ecole de Montagnac

M. Janniaud, Auguste.

Ecole de Pont-de-l'Isser

MM. Beuchard, Antonin; Garçon, Auguste.

Nous avions l'intention de publier cette liste selon l'ordre de mérite des élèves, ainsi que cela se faisait les années précédentes. Pour ce faire, nous avons sollicité l'état de classification; il nous a été refusé; des instruction récentes de l'Académie d'Alger s'opposent, paraît-il, à ce que communication de ce document soit faite à la Presse.

Pourquoi ? Mystère !

1894

Hennaya. — *25 Janvier.* — M. Voisin, notre estimé brigadier de gendarmerie, vient d'être nommé maréchal des logis au chef lieu du Département.

C'est me faire l'interprète de tout Hennaya que d'exprimer à ce serviable, zélé et vigilant agent les regrêts que cause son départ, tout en lui adressant des félicitations pour son avancement justement mérité.

Hennaya. — *1er août*. — Dans la propriété Martinez, située à 7 kilomètres d'Hennaya, s'est déclaré, lundi dernier dans la matinée, un incendie qui, en quelques heures, a consumé deux magnifiques meules de blé dur.

Grâce aux prompts secours et aux efforts de chacun on est parvenu à sauvegarder les meules avoisinantes et les corps de bâtiments.

Le sinistre est couvert par une compagnie d'assurance.

Hennaya. — *15 février*. — Pour satisfaire aux exigences du service, l'administration des Postes & Télégraphes vient de créer un deuxième emploi de facteur.

C'est avec plaisir que nous avons vu revenir parmi nous, comme titulaire du nouvel emploi, M. Jourd'hui fils, un enfant du pays, que nous estimons tous qui a déjà fait ses preuves dans l'administration.

Hennaya. — Sur le proposition de M. Fleury, maire, le Conseil municipal s'est empressé d'adhérer à la souscription ouverte pour la vulgarisation du vaccin anti diphtérique, et a voté une somme de 50 francs.

A n'en pas douter, l'exemple donné par la petite commune d'Hennaya sera suivi par tous les autres centres de notre arrondissement, du département et de l'Algérie.

La Presse parisienne, ayant à sa tête le *Figaro*, a, en quelques journées, recueilli plus de 60000 francs. Il appartient à nos confrères des chefs-lieux des départements algériens d'ouvrir au plus tôt des listes de souscription en faveur de l'œuvre, comme l'ont fait le *Rappel*, la *Justice*, le *National*, le *Voltaire*, le *Petit Journal*, le *Pays* etc, etc, tous nos grands confrères de la Capitale.

Hennaya. — Cette nuit, vers 2 heures du matin, trois arabes ont tenté de s'introduire chez les époux Boilard, demeurant rue Guillaumet. Déjà ils avaient percé un trou dans le mur lorsqu'ils furent dérangés dans leur opération par des coups de feu tirés par les voisins ; les jeunes Bouchet

Les malfaiteurs sont parvenus à s'échapper en franchissant le mur de la maison voisine.

Trois indigènes fortement soupçonnes ont été arrêtés par la Gendarmerie.

1895

La famille Galtier d'Hennaya, a perdu son chef : M, Justin Galtier l'un des plus anciens colons de notre région, a succombé à l'âge de 61 ans.

Dans l'après-midi, bon nombre de nos concitoyens se rendaient à Hennaya pour assister aux obsèques du jeune Jérémie Ros, mort accidentellement.

Nous présentons aux familles si cruellement éprouvées nos condoléances les plus sincères.

CHRONIQUE LOCALE
ET ALGERIENNE

Examens au certificat d'études primaires. — Nous donnons ci-dessous, par institution et dans l'ordre alphabétique, les noms des élèves qui ont satisfait aux examens pour l'obtention du certificat d'études primaires.

Filles

Ecole de Madame Courcier. — Achache Sarah ; Biava Marguerite ; Chouraqui Esther ; Deneux Caroline ; Duvault Louise ; Fichet Louise ; Filizola Catherine ; Ganancia Léonie ; Garidou Madeleine ; Gianoli Louise ; Havard Berthe ; Joëts Jeanne ; Kouby Julie ; Seignon Marguerite ; Touati Tata.

Ecole Trinitaires. — Lefèvre Henriette ; Muselli Marguerite et Vertuel Berthe.

Ecole de Bréa. — Barthe Jeanne et Lamassourre Marguerite.

Ecole de Mansourah. — Henry Marie et Missé Eugénie.

Ecole d'Hennaya. — Blanchon Jeanne et Ségura Joséphine.

Ecole de Terny. — Viciana Augustine.

Garçons

Ecole de M. Duffau. — Ben Baroun Joseph ; Denninger Albert ; Valeur Albert.

Ecole de M. Décieux. — Bacherin Lucien ; Mesly Abdelkader ; Mostefa Kara ; Sansot Edouard ; Sbia Ahmed ben Ghouti.

Ecole des Frères. — Dettling Isidore.

Ecole de Bréa. — Cochet Pierre ; Cochet Jean.

Ecole de Négrier. — Couvert Pierre.

Ecole d'Hennaya. — Bouchet Hyppolite.

1896

Certificat d'études. — Voici les résultats des examens du certifi- d'études primaires. Sont reçus ;

Ecole dirigée par Mme Courcier. — Mlles Renée Gauche ; Jeanne Rousel ; Angèle Charles ; Marthe Noël ; Marie Benichou ; Mathilde Bougnol ; Jeanne Duflau ; Jeanne Camors ; Fernande Gérard ; Eugénie Rébuffat ; Eugénie Dupont ; Eléonore Legrand ; Louise Peretti ; Félicie Gianoli.

Ecole des sœurs Trinitaires. — Mles Inès Sabatier, Lucie Corbière ; Jeanne Vilatte ; Marguerite Caillard ; Hélène Demouveaux ; Marie Lapicque ; Glady Colomb.

Ecole des filles d'Hennaya. — Augusta Catala ; Marie Verdoux ; Jeanne Quiquerez ; Joséphine Sorlut ; Jeanne Lichtenstein ; Marie Bonneil.

Garçons. — MM. Ben Sari Mohamed ; Cérini Paul ; Vaillat Léon ; Albaran Isidore ; Mondla Charles ; Berrahol Mohamed ; Lichtenstein Charles ; Bendeddouche Abdelkader ; Caparros Jules ; Bénichou Samuel ; Traeger René ; Pastor Michel ; Bouchama Mohamed ; Loustalot Francis ; Soulimane Hocine ; Nicol Maxime ; Fardheb Hamadi ; Bouzidi Mohamed ; Bayle Camille ; Zenaghi Aziz.

Ces élèves appartiennent aux écoles suivantes :

6, à l'école dirigée par M. Décieux ; 4, à l'école des frères ; 4, par M. Duffau ; 3, à Aïn-Fezza ; 2 au Collège ; 1, à la Médersa.

Hennaya

Une réunion des principaux propriétaires, à l'effet de constituer un syndicat pour lutter contre l'envahissement imminent des sauterelles, a été tenue à la mairie.

La création d'un syndicat a été décidée et M. Martinez Joseph, un des principaux propriétaires vignobles a été nommé president.

Le territoire a été divisé en dix sections constituées sous la surveillance des intéressés les plus intéligents, délégués à cet effet.

Provisoirement la cotisation a été fixée à 2 fr. par hectare pour les vignes : à 1 fr. pour les jardins : à 0 fr. 50 pour les terres arables défrichées : à 0 fr. 25 pour terres en palmiers.

M. le maire Fleury assistait à la séance dont il a bien voulu accepter la présidence : il a promis son concours le plus entier, il a mis à la disposition du syndicat tous les locaux de la mairie.

Il a regretté que la réunion ne fût pas plus nombreuse, mais il a exprimé l'espoir que chacun s'inspirant de son intérêt particulier et de l'intérêt général se rallierait à une idée féconde pour la préservation d'un danger imminent.

Depuis moins d'un mois, 2 vols de sauterelles très considérables ont traversé le territoire d'Hennaya, heureusement ils ne se sont pas arrêtés longtemps.

On dit que le Maroc nous en réserve des nuées et nous sommes sous le coup du renouvellement du désastre de 1891. Il importe d'aviser sans retard.

Les colons décupleront leurs forces en se réunissant et aussi en agissant sous une impulsion intelligente et dévouée.

Espérons que les retardataires le comprendront et viendront prendre leur rang dans une association aussi utile aux intérêts généraux de la commune.

Il faut savoir s'y prendre à temps, si au moindre embarras gastrique, malaise, congestion, indigestion, inappétence, on prenait des Pilules Suisses, on éviterait bien des maladies qui peuvent devenir graves. Des milliers d'exemples le prouvent.

Etude de Me J. BOUGNOL, notaire
à Tlemcen

Aux termes d'un acte reçu par le dit Me BOUGNOL le *12 Novembre* 1897, le sieur Joseph ALFARO fils, cultivateur, demeurant à Hennaya, a louer son temps, son travail et son industrie, pour une durée de trois années qui ont commencé à courir à partir du 1er Novembre 1897, à M. Joseph ALFARO son frère et M. François ALFARO son père, tous deux cultivateurs demeurant à Hennaya.

En conséquence, il sera chargé des travaux de culture de toute sorte (Jardinage, Vigne, Arbres Fruitiers, Céréales et autres) qui lui seront confiés, à faire dans les propriétés rurales dont MM. Joseph et François ALFARO sont, ou deviendront locataires sur les territoires d'Hennaya et de Zenata.

Il sera en outre chargé de la garde et du soin de tous les troupeaux qu'il plaira à MM. Joseph et François ALFARO de lui confier.

Tous les bestiaux de quelque espèce et de quelque nature qu'ils soient, ainsi que le matériel est ustensiles agricoles et d'exploitation qui seront en sa possession, seront de plein droit la propriété de MM. Joseph et François ALFARO, qui pourront en disposer comme bon leur semblera.

A titre de salaire il touchera la somme de 50 fr. par mois payable à terme échu.

Pour Insertion,
1222 Signé : J. BOUGNOL.

Hennaya. — Le Gouverneur général vient d'approuver la création d'une 3e classe à l'école des garçons d'Hennaya.

1897

Concours de tailleurs de vigne à Hennaya. — Dimanche, 31 Janvier, de 8 à 10 heures du matin, aura lieu à Hennaya, sous la présidence de M. Gallien, maire, un grand concours entre les tailleurs de vigne de cette commune.

Des prix en espèces seront décernés aux lauréats.

Nous applaudissons à l'initiative des colons d'Hennaya et nous les en félicitons,

AU

Conseil Municipal d'Hennaya

Nous donnons ci-dessous l'extrait de la délibération prise par le Conseil muniripal d'Hennaya, au sujet de la mesure appliquée aux colons emprunteurs par la Banque de l'Algérie.

« Le Président expose au Conseil qu'un grand nombre de propriétaires et colons de la Commune sont venus l'entretenir au sujet des exigences de la Banque de l'Algérie, qui aujourd'hui ne veut plus prêter qu'à trois mois, ce qui les met dans l'impossibilité non seulement de pouvoir assurer la campagne agricole qui va s'ouvrir, mais encore de faire face à des engagements qu'ils ont pris envers leurs créanciers, ajoutant que si cette mesure reçoit son application, c'est la ruine certaine pour tous les travailleurs.

« Le Conseil après avoir délibéré, émet le vœu que les représentants à la députation algérienne veuillent bien faire les démarches nécessaires auprès de M. le Ministre des Finances pour que la mesure prise soit rapportée, d'abord en raison de la mauvaise année agricole 1896-1897, ensuite parce que le colon a besoin de crédits à longs termes, pour mener à bien l'exploitation des propriétés qu'il a entreprise, et dont le rendement ne compense pas encore les capitaux engagés qui ne pourront rentrer qu'autant que l'échéance en sera plus éloignée, sans toutefois la prolonger d'une façon exagérée.

Nous voulons espérer que, favorablement accueillies par le Ministre des Finances, les doléances des colons amèneront le retrait d'une mesure dont l'application déterminerait à courte échéance la ruine d'une population laborieuse et intéressante.

Nous engageons les Municipalités algériennes à s'associer au vœu émis par nos voisins d'Hennaya.

Un suicide à Hennaya. — A Hennaya, un nommé Autie Joseph, subitement atteint d'aliénation mentale, s'est suicidé en se donnant plusieurs coups de serpette sur la tête.

Le malheureux laisse une jeune femme et quatre enfants en bas âge.

Hennaya. — De ce centre agricole, on signale le départ d'une grande famille de cultivateurs se rendant à la Plata, et l'on annonce que d'autres familles font leurs préparatifs pour aller au même pays, en Janvier prochain.

Nécrologie. — M. Fleury, pharmacien, un de nos plus ancien concitoyens, s'est éteint subitement avant hier matin.

Le défunt a pendant de longues années occupé la mairie d'Hennaya ; avec un dévouement constant il se consacrait aux affaires de cette commune.

C'est au milieu d'une affluence considérable qu'ont eu lieu hier les obséques de ce brave et digne homme estimé de tous.

Nous présentons à sa famille nos condoléances les plus sincères.

Hennaya. — La fête d'Hennaya a eu, comme les années précédentes, une entière réussite. La Commission mérite à juste titre des remerciements et des félicitations.

Coquettement ornementée de drapeaux français et russe, illuminée de multiples lanternes vénitiennes aux couleurs variées, la place de la Mairie transformée en salle de danse, ne pouvait contenir la foule de visiteurs venus de Tlemcen et des centres voisins. L'animation a été grande pendant les deux soirées.

Le programme des deux journées a été entièrement rempli à la satisfaction de tous et plus particulièrement des enfants : une large part leur avait été faite aux jeux et distractions.

La séance de gymnastique qui a cloturé l'après-midi du dimanche a obteuu un brillant succès, la *Tlemcenienne* a recueilli là encore de nombreux applaudissements et bravos.

De ces deux jours de fête et du bon accueil des habitants d'Hennaya les visiteurs garderont longtemps l'agréable souvenir.

1898

Collège *Succès*. — Nous adressons nos sincères félicitations au jeune Pomiès, d'Hennaya, élève du Collège, qui vient de subir, avec un brillant succès, les examens du baccalauréat de l'enseignement moderne (1re partie).

Collège *Succès*. — Nous adressons nos sincères félicitations au jeune Pomiès, d'Hennaya, élève du Collège, qui vient de subir, avec un brillant succès, les examens du baccalauréat de l'enseignement moderne (1re partie).

Tribune Electorale

On nous écrit d'Hennaya :

M. Etienne, accompagné de MM. Havard, Soipteur, conseillers généraux, et M. Chancogne, sont arrivés à Hennaya, le vendredi, 6 courant à 9 heures du matin.

Le Maire accompagné de son Conseil et d'une foule d'électeurs ont reçu M. Etienne à l'entrée du village décoré pour la circonstance.

Le cortège s'est rendu à la Mairie où un groupe de petits garçons et de petites filles a offert des fleurs au député et lui a souhaité la bienvenue.

M. Gallien, maire a invité les électeurs à constituer un bureau qui a été formé de MM. Gallien, Lichtenstein et Galtier.

M. Etienne a rendu compte de son mandat et a été acclamé par les électeurs du village comme leur seul candidat. M. Havard a pris également la parole et nous a dit combien avait été grand le dévouement de M. Etienne envers ses électeurs en général et le village d'Hennaya en particulier. De là les électeurs se sont rendus chez M. Lichtenstein où un apéritif d'honneur a été offert à M. Etienne. La réunion s'est terminée à 10 h. 1/2 et les électeurs ont accompagné M. Etienne à la sortie du village pour lui renouveler ses protestations d'amitié. M. Etienne est parti vivement ému du chaleureux accueil qu'il a reçu et que les électeurs lui renouvelleront dimanche.

Les Membres du bureau :
GALLIEN, LICHTENSTEIN, GALTIER.

AU

Concours Agricole de Mascara

Parmi les exposants qui ont obtenu des récompenses au Concours Agricole de Mascara, nous relevons, pour notre arrondissement les noms suivants :

Produits divers

Médaille d'Argent grand module

M. Jean-François à Tlemcen (huile olive douce).

Prix culturaux

Prix de Spécialités (1· Sur des contenances de 6 hectares et au-dessus.) — 1· Prix Une médaille d'Or et 1.000 francs, M. Soulin Auguste à Marnia ; 3· Prix Une médaille d'argent et 400 francs, M. Ayme Augustin jeune, à Saf-Saf.

2· Catégorie (Améliorations diverses)

Médailles d'or grand module

MM. Ayme Auguste fils, à Aïn-Kerma ; Havard Onésime, à Tlemcen ; Soipteur Hilaire à Tlemcen ; Jean-François, à Tlemcen ; Ayme Augustin jeune, à Saf-Saf.

Médailles d'or

M. Cureyras Gaspard à Lamoricière : M. Cazenave François, à Hennaya.

Médailles d'argent grand module

M. Icard Henri, à Pont-de-l'Isser ; M. Alfaro Louis, à Hennaya.

Prix d'honneur à la petite culture

1· Un objet d'art de 300 francs et une somme de 600 francs à MM. Fernandez Pedro à Négrier ; 2· Une médaille de bronze Mme Veuve Beuchard à Lamoricière.

Prix d'honneur à la petite culture

1· Un objet d'art de 300 francs et une somme de 600 francs à MM. Fernandez Pedro à Négrier ; 2· Une médaille de bronze Mme Veuve Beuchard à Lamoricière.

Prime d'honneur à L'arboriculture

1· *Un objet d'art de 600 fr*, et une somme de 600 fr. M. Jean-François à Tlemcen.

Agents et ouvriers d'exploitations

Médailles d'argent et primes de 100 fr. — MM. Gervais Victor, chez M. Havard, à Tlemcen ; Soubiran Georges, chez M. Ayme à Mansourah ; Bru Louis, chez M. Mary à Tlemcen ; Boutabout ben Daïda, chez M. Fernandez Pedro à Négrier ; Durand Paul, chez M. Soipteur à Tlemcen ; Botella François, chez M. Jean François ; Bendi Mered Mohamed, chez M. Jean François, Tlemcen.

Prix pour les journaliers ruraux

1° *Une médaille d'argent grande module et 100 fr.* — M. Julien Urbain, chez Mme Vve Beuchard à Lamoricière.

2° *Médaille d'argent petite module et 200 fr.* — Sliman ben Menny, chez Mme Vve Ayme à Négrier.

3° *Médaille de bronze et 100 fr.*— M. Larbi Kadroussi, chez M. Ayme jeune, à Saf-Saf.

4° *Médaille de bronze et 75 fr.* — MM. Djelloul ben Benyettou et Abdelkader Yebdri à Tlemcen.

Prix pour serviteurs à gages

1° *Médaille d'or et 150 fr.* — Mme Chevaley Catherine, chez Mme Veuve Ayme, à Négrier.

3° *Médaille d'argent petite module et 100 fr.* — Pélissier Frédéric, chez M. Pélissier à Hennaya ; Benaïssa ould Mohamed, chez M. Petitjean à Ouzidan.

4° *Médaille de bronze et 100 fr.* — 1° Ben Ali Hadj Miloud, chez M. Preerie Vincent, à Négrier ; Si Mohammed ben Embarek, chez M. Icard à Pont-de-l'Isser ; Hamed ben Ganah chez M. Jean François, à Tlemcen.

LAURÉATS DES VINS

Vins de cotaux

Vins rouges. — Médaille d'argent M. Thesmar, de Tlemcen.

Vins blancs secs. — Médaille d'argent, M. Chancogne de Tlemcen.

1899

Produits à expérimenter. — Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil nomme une Commission chargée d'expérimenter les produits de M. Graulle (chaux et ciments) en vue de leur admission dans les travaux communaux.

Cette proposition est appuyée par M. Cazenave, conseiller municipal et président du Syndicat des Eaux d'Hennaya, qui déclare avoir trouvé entière satisfaction à l'emploi des produits Graulle dans les travaux de construction et de réparation aux canaux d'Hennaya.

Election au Conseil général. — Les électeurs de la 20e circodscription départementale, (Hennaya) sont appelés à élire, dimanche 16 Juillet, un représentant au Conseil général, en remplacement de M. Havard démissionnaire.

NÉCROLOGIES

La mort fait de grands et bien pénibles vides autour de nous depuis quelques jours.

Nous avons à enregistrer, tout d'abord, le deuil qui vient de frapper M. Venisse, administrateur adjoint, détaché à la Sous-Préfecture, et M. Grégoire principal du collège : leur tante, Mademoiselle Victorine Bonnange, âgée de 81 ans, est décédée samedi dernier.

— Puis c'est la famille Muselli, d'Hennaya, atteinte par la perte de Madame Rasuri, une ancienne tlemcenienne, qui, après une vie pleine de labeur et d'activité, s'est éteinte doucement au milieu des siens à l'âge de 79 ans.

Par son affluence considérable aux obsèques qui ont eu lieu jeudi, 23 du courant, la population d'Hennaya a marqué en quelle estime elle tenait la brave et regrettée défunte.

Hennaya. — Dimanche dernier, les usagers des eaux du syndicat des sources d'Hennaya, ont procédé à l'élection des syndics : MM. Voinot, Devèze et Lichtenstein Henri, ont été élus. M. Voinot a été élu directeur en remplacement de M. Laporte, démissionnaire, et M. Devèze a été élu sous-directeur.

Un Nouvel Ennemi de la Vigne

Un insecte, appartenant à l'ordre des hémiptères, et se rapprochant beaucoup de la cicadelle (Penthimia atra) occasionne actuellement des dégats assez sérieux dans un grand nombre de vignobles de la région. Signalé d'abord à Tlemcen, dans un vignoble d'El-Kalâa, sa présence a, depuis, été constatée sur divers autres points de l'Oranie, à Bel-Abbès, à Froha, à Mascara, à Mostaganem. Il en existe un foyer très important dans le vignoble de Bréa, un autre à Hennaya et, vu la reproduction excessivement rapide de cet hémiptère, on le rencontrera bientôt sur une foule d'autres points. Il importe donc de connaître les moyens de le combattre.

Cet insecte très petit, mais excessivement agile, se porte sur les bourgeons qu'il pique et qui se flétrissent en une heure ou deux. Un excellent système pour le combattre consiste à mélanger 90 0/0 de soufre à 10 0/0 de naphtaline ; traitement qui servira en même temps à détruire l'oïdium ; mais comme un grand nombre de ces cicadelles se seront laissées tomber à terre, il faudra pulvériser sur le sol des liquides insecticides dont les meilleurs sont :

1° Sulfure de carbone ;

2° Huile lourde ;

3° Emulsion de 2 kilogs de savon noir et 4 litres de pétrole dans 100 litres d'eau.

4° Dissolution d'arséniate de cuivre (4 kilogs) dans 100 litres d'eau.

On pourra employer avantageusement les flambeurs de criquets ; mais le ramassage au moyen d'entonnoirs n'est pas pratique.

Enfin, les insectes se retirant à certains moments dans les herbes sèches qui avoisinent les vignes, on y mettra le feu au moment opportun. On pourra même créer des abris pièges pour les y attirer et les détruire.

Phénomène très curieux, les cicadelles suivent de préférence les rangs de vigne, au lieu de faire tâche. Une vigne de Bréa possède 3 rangs complètement détruits sur une longueur de 100 mètres, sans qu'un pied ait été touché à droite ou à gauche de cette ligne. Cela pourra simplifier la lutte.

S'il est inutile de s'effrayer outre mesure, il serait dangereux d'attendre pour lutter que le fléau se soit étendu sur de vastes espaces. La lutte facile au début, pourrait devenir excessivement difficile et onéreuse.

G. SOIPTEUR

Expert Préfectoral.

1900

CHASSE GARDÉE

La chasse est formellement défendue dans la propriété de M. Baruk HASSAN à Hennaya, et dans celles de MM. KAOUADJI, Nicolas PARODI, Moulay YAYA, Lahcen BEN ZAIR et BEN ATTAR, toutes situées aux *Ouled-Alda*, commune mixte de Remchi partant de la source de *Aïn-Bokorra*, *Aïn-Ouheb*, jusqu'à *Chabat El-Youdi*. Ces terrains sont bordés depuis les *Ghossels* jusqu'au ravin *Chabat El-Youdi* par l'ancienne route d'El-Fâoul et situés à droite et à gauche de la rivière.

Un garde assermenté verbalisera contre les délinquants.

HENNAYA

Inscrits 145 ; Votants 126 ; sufrages exprimés 125 ; majorité absolue 63.

Sont élus : MM. Pernette 122 voix ; Gallien 98 ; Voinot 97 ; Thibult 80 ; Verdoux Jules 77 ; Poitrey 75 ; Blanchon J. 73 ; Cazelle J. 72 ; Lichtenstein 71 ; Germain 64 ; Bertrand V.

La lutte a été très animée.

La liste opposée à celle de M. Gallien a été battue d'une façon éclatante.

Fête d'Hennaya. — Dimanche et lundi, 9 et 10 courant, le charmant village d'Hennaya célèbre sa fête patronale.

Nous sommes certains que Tlemcen et ses annexes auront à cœur d'aller s'amuser et s'ébattre joyeusement à Hennaya, apportant ainsi aux brave colons de ce village un témoignage de bonne amitié,

Hennaya. — Dimanche dernier, vers le soir, au moment où M. le Curé se trouvait en promenade, des malfaiteurs se son introduits dans son habitation et y ont tout bouleversé.

Une somme de 200 francs a disparu.

Tlemcen, le 13 Juillet 1900

MILDIOU ET PHYLLOXÉRA

Le bruit a couru parmi les viticulteurs de Tlemcen que les vignes étaient attaquées par le blac rot. Après examen de quelques grappes qui m'ont été présentées je dois démentir de la façon la plus formelle la présence du blac rot dans le vignoble tlemcenien. Les vignes prétendues atteintes par ce terrible champignon ne sont que des vignes mildiousées au dernier degré et que l'on a négligé de sulfater énergiquement.

En Amérique on désignait l'altération des grains produite par le mildiou sous les noms de rat brun (brown rot), de rot gris (grey rot) et de rot juteux (soft rot), rot voulant dire pourriture.

Aujourd'hui il est établi d'une manière irréfutable que le guignardia bidwellii ou bloc rot se détermine par les caractères suivants :

Le grain se dessèche et se couvre de granulations globuleuses noires lui donnant l'aspect chagriné, la feuille se couvre de taches fauves, couvertes de petits points noirs, gros comme des petits grains de poudre qui sont des pyenides.

De même sur les rameaux.

Or les vignes atteintes ne présentent aucun de ces caractères.

Pour se rendre compte de l'efficacité des sulfatages contre le mildiou j'engage les viticulteurs à se rendre au domaine de Lismara, près Saf-Saf, et Monsieur Thesmar leur fera voir la différence entre une pièce qui n'a reçu qu'un sulfatage et les autres qui en ont reçu deux. Dans celles-ci les feuilles seules sont attaquées et présentent des taches livides, dans celle-là les grains sont ridés et tombent à la moindre secousse.

Ainsi donc sulfatez vos vignes et vous n'aurez pas de mildiou.

Les viticulteurs d'Hennaya ne doivent pas s'alarmer outre mesure de la découverte du phylloxéra chez Madame Vve Martin, au lieu dit Sidi-Kanoun. Il fallait s'y attendre un jour ou l'autre vu qu'Hennaya se trouve dans la direction générale des essaimages provenant du foyer de Tlemcen. Soit par la brèche d'Aïn el Hout, soit par le couloir des Bains romains, Hennaya était menacé par les taches de Négrier et de Bréa. Il ne faut donc pas se démoraliser. Il faut au contraire envisager la situation telle qu'elle est, et parer au danger avec la dernière énergie. Des recherches méthodiques sérieuses vont être faites au dessus et au dessous du point contaminé afin de connaitre la situation exacte faite par cette nouvelle découverte et s'il ne rencontre pas d'obstacles le service phylloxérique s'engage à enrayer le fléau à Hennaya comme il l'a fait à Tlemcen et à Bel-Abbès.

CHAULIAC

Ingénieur-Agronome

LE VER SOLITAIRE

Le Tœnia est vulgairement appelé *Ver solitaire*, apparemment par ce qu'il n'est pas toujours seul ; comme les anciens ont appelé *Pont-Euxin* (*Pontus Euxinus*), mer hospitalière, la mer noire qui bouleverse et engloutit les navires qui s'aventurent sur ses flots toujours en tempête ; comme les Egyptiens ont donné le nom de Philopater, (ami de son père), au roi Ptolémée qui a assassiné son père ; c'est une drôlerie ainsi qu'on en trouve à chaque page de l'histoire.

Qu'il soit isolé ou multiple, ce qui est indiscutable c'est qu'il est très-fréquent dans nos régions, qu'il tourmente de toutes les façons ceux qui ont le malheur de lui donner asile dans leur appareil digestif dont il contrarie toutes les fonctions physiologiques.

Ce ne sont pas les remèdes qui manquent pour détruire le ver solitaire, on en trouve qui sont annoncés sur tous les murs et à la quatrième page des journaux politiques et scientifiques.

Accident mortel. — Hier, le nommé Jean Amoroux, âgé de 19 ans, neveu et fermier de M. Nogaro, propriétaire à Hennaya, revenait des labours, monté sur une charrette qu'il ramenait à la ferme.

Quelques moments après, à peu de distance de l'habitation, le corps du malheureux jeune homme était trouvé, gisant dans le sang ; la tête et la poitrine écrasées par les roues du véhicule.

Sans conducteur, attelage et charrette ont continué leur route jusqu'à Tlemcen, où, à la porte d'Oran, ils ont été arrêtés par un indigène au service de l'adjudicataire de l'abattoir.

Pendant qu'à la ferme chacun était occupé du pénible et douloureux événement, et que la justice, venue en toute hâte, procédait à une information, car, tout d'abord, on croyait à un crime, la charrette était ramenée et laissée toute attelée à l'entrée de la ferme.

Un nouvel accident devait suivre ; Les chevaux se sont emportés, renversant, dans leur course, un poteau télégraphique. Un européen qui tentait de les arrêter a eu un bras cassé et de fortes contusions.

MUNICIPALITÉS DE L'ARRONDISSEMENT

HENNAYA

M. GALLIEN a été réélu maire

LAMORICIÈRE

M. GIBOIN Timothée a été réélu maire par 12 voix ;

M. BEUCHARD a été réélu adjoint par 11 voix.

PONT-DE-L'ISSER

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 voix) M. Henri ICARD a été nommé maire et M. Antonin BEUCHARD, adjoint ;

BENI-SAF

A l'unanimité, M. ANGELVY a été élu maire et M. MONTCOUQUIOL, adjoint.

Tlemcen, le 17 Mai 1901

ÉTUDES

SUR LES

RESSOURCES AGRICOLES DE LA RÉGION DE TLEMCEN

SUITE

Grâce au mélange de ces divers cépages, on obtient des vins bouquetés, colorés et très riches en alcool, dans tout l'arrondissement de Tlemcen. La réputation des vins de Mansourah et Bréa n'est plus à faire.

La richesse alcoolique de ces vins est rarement inférieure à 13°. Le titre alcoolique de 14° se rencontre souvent. Je connais une grande propriété dans la région d'Aïn-Tellout dont le vin titrait 14°25 et une autre à Hennaya dont le vin titrait plus de 15° en 1900.

La récolte en 1900 a été de cent mille hectolitres. Mais si l'on tient compte des mille hectares de jeunes vignes, le chiffre de cent cinquante mille hectolitres sera atteint avant trois ans. Grâce à l'appoint fourni par les villages de Descartes et de Turenne, le chiffre de deux cent mille hectos, dont cent trente mille destinés à l'exportation, sera obtenu avant cinq ans.

Les terrains ne manquent pas pour faire de la vigne surtout à Tlemcen et à Hennaya et sur les plateaux des Beni-Ouazzen, de Sidi-Snoussi et Tatffaman.

Tlemcen devrait avoir cinq mille hectares de bonnes vignes ; Hennaya devrait en avoir quinze cents. Je dis que sans trop de dépenses les colons de Tlemcen peuvent doubler la superficie du vignoble avant cinq ou six ans.

J'ai parlé plus haut du degré des vins de Tlemcen. La récolte du vin en France et en Algérie, pendant l'année 1900 a été de :

67.353.000 hectolitres, dont 60.568.000 titrant moins de 11° d'alcool ; 4.475.000 titrant 11° d'alcool ; 2.310.000 titrant plus de 11° d'alcool.

Tout au plus un trentième des vins Français ou Algérien titre plus de 11°.

On peut donc vraisemblablement espérer que le commerce renseigné achètera dorénavant un peu mieux les vins de Tlemcen, car l'exploitation des vins de Tlemcen serait directe.

On peut donc vraisemblablement espérer que le commerce renseigné achètera dorénavant un peu mieux les vins de Tlemcen, car l'exploitation des vins de Tlemcen serait directe.

Le transport de Tlemcen à Oran de mille litres de vin (1100 kilos) coûte actuellement dix-huit francs soixante dix centimes. De Tlemcen à la mer (65 kilomètres) ce transport coûterait onze francs soixante cinq centimes en moins.

Examinons la différence entre la situation économique actuelle d'un propriétaire possédant dix hectares de vignes et sa situation économique après la création du chemin de fer de Tlemcen à la mer.

Le rendement supposé est de 55 hectolitres de vin à l'hectare (1).

Pertes résultant des transports onéreux 550 hectolitres soit 60.500 kil. à 11 fr. 65 les 1000 kil. ci 704 fr. 82.

Je ne tiens pas compte des transports des soufres, engrais, outils, etc. Je reste donc bien au-dessous de la vérité en disant que la création du chemin de fer de Tlemcen à la mer permettrait en moins de six ans de porter la superficie du vignoble tlemcenien à plus de dix mille hectares. L'arrondissement, sept ou huit ans après l'inauguration du chemin de fer, produirait plus de quatre cent mille hectolitres de vin dont plus de trois cent vingt mille, pesant, enveloppe comprise, trois cent cinquante mille quintaux destinés à l'exportation.

(1) Ce rendement est souvent dépassé dans les vignobles de Mansourah.

1901

Condoléances. — A M. Henri Lichtenstein, le sympathique et estimé adjoint municipal d'Hennaya, si douloureusement atteint dans ses affections les plus chères, par la perte de son fils, à peine âgé de 11 ans, nous adressons l'assurance de nos sentiments profondément attristés.

Fête d'Hennaya. — Le charmant village d'Hennaya, nous convie à sa fête patronale qui sera célébrée dimanche et lundi, 8 et 9 Septembre courant.

Cette fête, toujours très suivie, comporte cette année un programme on ne peut plus varié de jeux de toutes sortes.

LÉGUMES ET PRIMEURS

Le territoire de l'arrondissement comprend environ mille hectares de jardins dont près de huit cents hectares dans la commune de Tlemcen.

Presque tous les produits de ces jardins sont consommés sur place.

Au cours du chapitre l'Agrologie de Tlemcen j'ai dit : « Il « n'est pas impossible de dériver les eaux de la Tafna et d'ar- « roser ainsi cinq cents hectares de jardins dans le voisinage « de la mer. » Ces jardins produiraient des primeurs qu'on exporterait en France.

Quels seraient ces primeurs ?

1° La tomate. — Cette solanée vient partout, même en terrain non arrosé. Depuis trois ans, je visite les vignes du ravin de Dar Rih (Commune de Beni-Saf). Dans les intervalles des souches, les Espagnols du pays cultivent des tomates qu'ils vendent ; à partir de la deuxième quinzaine d'avril, à raison de 40 ou 45 centimes le kilog. sur les marchés de Tlemcen et Temouchent. A cette époque les tomates valent de 90 à 100 francs les 100 kilogs sur le marché de Paris.

2e L'artichaut. — Ce légume nous arrive de Béni-Saf et Hennaya à partir de fin janvier. A cette époque le marché de Paris les paie 20 à 25 francs les 100 têtes.

3° Les petits pois. — Ils viennent des mêmes localités vers la même époque. Le prix moyen dépasse rarement 50 centimes le kilog. A ce moment là ils valent 80 francs les 100 kilogs à Marseille.

Il est oiseux de continuer cette énumération.

Les trois exemples précités montrent qu'il y aurait un grand intérêt économique à faire des primeurs dans la basse Tafna. Or cela n'est possible que si le colon possède des moyens réguliers et rapides : un chemin de fer et un port.

Tlemcen, le 24 Mai 1901

ÉTUDES

SUR LES

RESSOURCES AGRICOLES DE LA RÉGION DE TLEMCEN

SUITE

IX

BÉTAIL

Le bétail fait plûtôt l'objet du transit que celui de l'élevage. Pour avoir une idée nette à ce sujet, il convient de suivre les mercuriales des différents marchés, Marnia, Sebdou, Tlemcen etc.

Les moutons qui sont vendus à Marnia, arrivent généralement du Maroc. Les arrivages les plus considérables ont lieu de février à Mai.

Presque tous les bœufs ou taurassins qu'on rencontre sur ce marché sont également originaires du Maroc.

Pendant l'année 1900, il a été vendu à Marnia plus de deux cent cinquante mille moutons et environ vingt-cinq mille bœufs ou taurassins.

Tout ce bétail va de Marnia à Oran par voie de terre en passant par Tlemcen, l'Isser, Temouchent où il fait assez souvent l'objet d'une transaction nouvelle.

Pendant le trajet, qui dure en moyenne huit ou neuf jours les troupeaux cherchent leur nourriture sur les terrains de parcours, mais peu à peu ces parcours se dénudent de toute végétation comestible, Le trajet à lieu par d'autres routes. J'ai vu fréquemment des troupeaux aller de Tlemcen à l'Isser et à Oran par l'ancienne route, et, lorsque la saison est avancée, ils passent par les Ghossel, Sidi-Youssef, El-Fahoul, Aïn-Kial et Témouchent.

Je ne sais si les acheteurs auraient intérêt à expédier leur bétail, par voie ferrée de Tlemcen à la mer. Mais il est incontestable qu'ils auraient un bénéfice important si l'embarquement avait lieu au port, point terminus de cette voie ferrée. Le trajet de Marnia au port d'embarquement durerait au maximun quatre jours au lieu de huit ou neuf.

XI

CONCLUSION

Les chiffres cités au cours de cette étude correspondent à des minima.

Pour les blés, j'ai, dans mes calculs, supposé un rendement moyen de onze quintaux à l'hectare.

J'ai indiqué que les bons terrains à blé se trouvaient dans les régions de Sidi-Snoussy, Menzel et Tatfamann.

Or depuis trois ans, j'ai constaté dans ces régions un rendement moyen voisin de quatorze quintaux à l'hectare notamment à Menzel ferme Gauthier, à Tatfamann ferme Révol.

Dans le chapitre intitulé " vignes ", j'ai dit : avant huit ans le vignoble de Tlemcen produira 400.000 hectolitres de vin. A ce moment la superficie de ce vignoble sera d'environ douze mille hectares dont dix mille en plein raport. Le rendement moyen serait alors de 40 hectolitres à l'hectare *pour tout l'arrondissement*. Or à Tlemcen le rendement moyen à l'hectare, à été de 48 hectolitres en 1899 et 55 hectolitres en 1900.

Douze ans après l'inauguration du chemin de fer de Tlemcen à la mer, on pourrait dresser le tableau suivant des expéditions (P. V.) des denrées agricoles.

Blé, Maïs, etc.	150.000	quintaux
Orge, Avoine, etc.	30.000	id.
Sorgho, (paille et grain)	15.000	id.
Vins, liqueurs, etc. [1]	450.000	id.
Fruits et Légumes	15.000	id.
Alfa.	180.000	id.
Ecorces	25.000	id.
Huile	35.000	id.
Bétail	Mémoire	
TOTAL. . . .	900.000	quintaux
	ou 9.000	tonnes

Ces expéditions seront surtout faites par les gares de Tlemcen et Hennaya. Les prix moyens du transport (P. V.) des marchandises sur les réseaux algériens est de 10 centimes par tonne et par kilomètre.

Je ne sais si les acheteurs auraient intérêt à expédier leur bétail, par voie ferrée de Tlemcen à la mer. Mais il est incontestable qu'ils auraient un bénéfice important si l'embarquement avait lieu au port, point terminus de cette voie ferrée. Le trajet de Marnia au port d'embarquement durerait au maximun quatre jours au lieu de huit ou neuf.

Je n'insiste pas sur les marchés de Tlemcen, Sebdou, etc., où les transactions correspondent à peu près aux besoins de la consommation locale. Toutefois, Sebdou a eu sa période de prospérité. Il y a dix ans, l'on y vendait chaque année plus de cent trente mille moutons.

X

EXPORTATIONS DE TLEMCEN

J'ai été curieux de connaître quelles pouvaient être les exportations de Tlemcen et Hennaya pendant une année agricole (de juin 1899 à juin 1900).

Voici les chiffres qui ont été mis obligeamment à ma disposition par le chef de gare.

	Vins, liqueurs, etc	48.805	quintaux
	Huile	5.300	id.
	Fruits et légumes	5.200	id.
(1)	Alfa.	38.000	id.
(2)	Ecorces.	2 400	id.
(3)	Textiles, laines, tissus, etc. .	2.400	id.
	TOTAL. . . .	900.000	quintaux
		ou 9.000	tonnes

(1) L'Alfa provient de Sebdou, El-Aricha etc.
(2) Les écorces proviennent d'Ahfir et du Zariffet.
(3) Les laines proviennent surtout de Marnia.

Ces expéditions seront surtout faites par les gares de Tlemcen et Hennaya. Les prix moyens du transport (P. V.) des marchandises sur les réseaux algériens est de 10 centimes par tonne et par kilomètre.

La recette résultant des tansports ci-dessus mentionnés figurerait dans la recette totale kilométrique pour une somme de neuf mille francs. Ces neuf mille francs représenteraient à peine les trente cinq centièmes de la recette totale kilométrique. (2) Le chemin de fer de Tlemcen à la mer ferait donc vingt cinq mille francs d'affaire par kilométre alors que les chemins de fer algériens n'en font pas dix mille en moyenne.

Mettre en présence l'un de l'autre ces deux chiffres c'est conclure :

Il faut de suite s'occuper du tracé et de la construction du chemin de fer de Tlemcen à la mer.

— FIN —

(1) Après huit ans Tlemcen exporterait trois cent cinquante mille quintaux de vins, le chiffres de quatre cent cinquante mille après douze ans est donc vraisemblable.

(2) Les recettes résultant des expéditions (P. V.) d'une gare, du réseau algérien représentent à peine les 35 0/0 des recettes totales de cette gare.

Certificat d'études primaires des jeunes filles. — Ont été reçues :

Ecole communale des jeunes filles : 9 présentées, 9 reçues, Mlles Agaye Rachel, Bertrand Adèle, Carlier Marie, Dressayre Lucienne, Malet Angèle, Noël Andrée, St-Jean Gabrielle, Sananès Fortunée, Vaissier Berthe.

Ecole des Sœurs : 5 présentées, 2 reçues, Mlles Parodi Louise, Verchot Suzanne.

Ecole de Bréa ; Mlle Batteau Marie

Ecole de Saf-Saf : Mlle Fourneau Angèle, Roumat Alphonsine.

Ecole d'Hennaya ; Mlle Péralès Joséphine.

Ecole de Turenne : Mlle Baichère Marie.

Jurés. — Nos concitoyens, MM. Chantron, professeur au collège, Cazenave, négociant et Lichteinstein Henri propriétaire à Hennaya sont appelés à siéger aux assises qui s'ouvriront, à Oran, le 10 Mars prochain.

1902

Examens du certificat d'études primaires. — Ont été reçus :

Ecole arabe-française dirigée par M. Décieux. — Ballaguy Marcel, Ben Turquia Benali, Bordenave Charles, Boukli-Hacène, Mohamed Cadri, Hassaïne Abdeslam, Kahouadji Benali, Legrand Henri, Sauer Alexandre, Sakhi Mammar, Selka Abderrahmane, Seladji Gouti, Tchenar Djelloul.

Ecole du Boulevard du Nord, dirigée par M. Duffau. — Ali Chaouch Benaouda, Aknin Joseph, Bensadoun Jacob, Kemoun Eliaou, Malti Mohamed.

Ecole des Frères, dirigée par M. Attal. — Barthe René, Fontan Lucien, Massot Georges, Piétri Marius.

Ecole de Montagnac. — Bourdon Louis-Alexandre.

Ecole de Pont-de-l'Isser. — Bouteille Casimir, Chapus Elie.

Ecole de Turenne. — Martinez Antoine.

Ecole d'Hennaya. — Muselli Charles.

Ecole de Bréa. — Santucci Paul.

Ecole de Lamoricière. (*Garçons*). — Lepori Roland.

Filles. — MMlles Fronty, Batty, Grass et Bensamoun.

Ecole de Descartes. Garçons. — Werley.

Filles. — MMlles Viteau et Legros.

Ecole de Tassin. — Hessler Auguste et Mallet.

Nos sincères félicitations aux élèves et aux professeurs.

Hennaya. — La commune d'Hennaya est autorisée à aliéner, aux conditions et au fins indiquées dans la délibération du Conseil municipal en date du 6 septembre 1901, la partie restant disponible, soit 741 m. c. du lot urbain n° 426 du plan de son territoire, qui a été coucédé à la commune de Tlemcen dont elle formait alors une annexe.

1903

Cour criminelle

La 4e session de la cour criminelle s'ouvrira à Tlemcen, le 23 Novembre.

Par ordonnance du Premier Président de la cour d'appel ; M. David conseiller à la cour d'appel d'Alger a été désigné pour présider cette session.

M. David sera assisté de MM. Poittevin de la Frégonnière et Joullié, juges à notre Tribunal.

Ont été désignés comme assesseurs jurés :

MM. Villate Eugène, de Sebdou ; Aubrun Guillaume,de Lamoricière ; Houvert Joseph, d'Hennaya ; Granjon Louis,de Remchi.

Assesseurs Musulmans : MM. Dib Youb ; Zerna Mohamed ; Zerrouki Mohamed ; Bagli Mohamed.

Deux colons tués

M. Roucoule et son fils, cultivateurs des environs de Montagnac, se rendaient, dans la nuit du lundi au mardi 20 courant, à Tlemcen, sur une charrette chargée de bordelaises de vin, lorsque, arrivés aux abords de la ferme Giacomo, à environ 6 kilomètres du village d'Hennaya, ils furent attaqués à l'improviste par des marocains armés.

Neuf coups de feu furent tirés : M. Roucoule et son fils, mortellement atteints, perdaient connaissance, pendant que les meurtriers s'emparaient de trois des bêtes attelées et prenaient la fuite vers la frontière, laissant le limonier à la charrette.

Revenu à lui, le fils Roucoule, âgé de 14 ans, eut encore la force de monter la bête laissée et de se rendre à la ferme où on s'apprêtait à porter secours, les coups de feu ayant été entendus.

Le père succombait quelques instants après, de la perte de sang qui s'échappait abondamment de ses blessures, son fils expirait à son tour quelques heures après.

Ce double crime s'est perpétré entre minuit et une heure.

La gendarmerie informée, se mettait, dès 7 heures, en quête de la route suivie par les meurtriers et découvrait la piste qu'elle suivit jusque près de la frontière, sans atteindre les malfaiteurs.

Il est à remarquer que chaque année, à pareille époque, nous avons à enregistrer de semblables évènements : vols de bêtes de somme, souvent suivis de meurtre, toujours commis par des marocains et le plus souvent restés impunis.

Fête d'Hennaya

Les deux journées de fête que nous offrait, dimanche et lundi derniers, le charmant village d'Hennaya, ont été fort agréablement remplies par des réjouissances de toutes sortes. La Commission s'était évertuée à faire mieux encore que les années précédentes. Aussi l'entrain était-il général et n'a discontinué un seul instant.

Les bals successifs des deux soirées, où, en foule, colons et citadins s'en donnaient à plaisir, ont fourni l'occasion d'apprécier l'orchestre *Les Amis Réunis* que dirige habilement M. Martinez. Fort goûté a été le nouveau répertoire de danses.

Nos sincères félicitations à la Commission d'organisation et aux musiciens.

***

Nous recevons, avec prière de l'insérer, la lettre qui suit :

Monsieur le Directeur
de l'*Avenir de Tlemcen*

Nous avons l'honneur de solliciter quelques lignes de votre aimable feuille, afin d'être notre interprète auprès des jeunes gens composant la Commission de la fête d'Hennaya pour leur montrer que nous sommes ravis de la façon chaleureuse et amicale dont ils nous ont reçu. Aussi, c'est de grand cœur que nous leur adressons nos meilleurs remerciements.

L'Orchestre des « Amis Réunis »

***

Cruellement éprouvé a été aussi notre concitoyen M. Gaspard Alamo, par la perte de son épouse, née Ascension Sanchez, décédée à l'âge de 72 ans.

Le décès de M. François Martinez, âgé de 60 ans, survenu ces jours derniers à Hennaya, atteint les familles Martinez, d'Hennaya ; Léon Teissier, de Beni-Saf ; Roubion, Olive et Raibaud, de Tlemcen.

Hier, une assistance nombreuse suivait le cercueil de M. François Parodi, propriétaire, un vieux tlemcenien, estimé de tous.

Aux familles éplorées, nous adressons nos condoléances.

Hennaya

La fête du centre d'Hennaya, est fixée pour dimanche et lundi prochains. Les organisateurs ont mis tout en œuvre pour donner à cette fête tout l'éclat désirable. Il y aura foule pendant ces deux jours chez notre voisine et les visiteurs garderont certainement le meilleur souvenir de ces deux agréables soirées.

✕

Mme Gonnet et M. Gonnet gendarme à Hennaya, sont depuis quelques jours les heureux parents d'un gros garçon qui a reçu le prénom d'Amédé.

Nos compliments aux parents, nos meilleurs souhaits au bébé.

Hennaya

Une médaille d'honneur vient d'être décernée á M. Batteau, cantonnier à Hennaya.

***

TRIBUNE ÉLECTORALE

Section de Bréa

Les colons de Bréa, réunis hier soir, 26 Avril, ont,à l'unanimité,décidé de présenter, au suffrage des électeurs de la Commune de Tlemcen, M. J. P. LAMASSOURE.

Ils récusent toute autre candidature qui pourrait se déclarer en dernière heure, ou qui se serait déclarée à ce jour, intéressant leur centre.

Seul M. Jean Pierre LAMASSOURE est et reste leur candidat agréé.

Bréa le 27 Avril 1904

Pour les 35 colons signataires,

BARTHE LAURENT.
COCHET JOSEPH, fils.
E. BOUYSSALY.

***

M. BAGHLI (Mohammed ben Saïd), employé des Domaines, et M. Abdesselam BEN CHOAIB, professeur d'arabe, ont l'honneur de faire connaître au public qu'ils ne sont pas candidats aux élections du 1er Mai prochain.

***

Nous donnons ci-dessous les listes connues, des candidats de divers centres de l'arrondissement :

A NEMOURS

FENOUIL CÉSAR ;
BARAQUET JOSEPH ;
SAHUT JUSTIN ;
PITZINI VINCENT ;
BENCHETRIT LÉON ;
NÉBOT VINCENT ;
COHEN MOUCHY ;
DREVETON EDOUARD ;
ROUMY JOSEPH ;
MÉRY LOUIS ;
BOYER ALBERT ;
JACQUIN ETIENNE ;

A HENNAYA

GALLIEN PAUL ;
HOUVERT JOSEPH ;
PERNETTE JEAN ;
GERMAIN AUGUSTE ;
VOINOT JOSEPH ;
HINSINGER BAPTISTE ;
VENEL père ;
VILLAUME SÉRAPHIN ;
BELTRAN RAMON ;
MARTINEZ LÉON ;
BROCHIN JOSEPH ;
THORIGNAC FERRÉOL ;

A TURENNE (*deux listes*)

VEYRUNES ;
COLOMBIÉS ;

DUCLA ;
YZOARD.

A MONTAGNAC

VIALA Alexandre,
BOURDON Ernest,
BRAHEMSCHA Thomas-Alexandre
LLOBET Louis père.

1904

Espéranto & Tourisme

Le groupe d'Alger et de l'Afrique du Nord prépare une excursion de touristes étrangers espérantistes. Notre ville puisse-t-elle être comprise dans l'itinéraire ! On recherche, dès à présent, les hôteliers, guides et caléchiers ayant des notions de la langue internationale ou adhérents au groupe d'Alger dans les villes qui seront visitées.

Ne serait-ce pas le moment de rendre plus attirante notre cité et d'organiser une Commission du tourisme ?

Les attractions ne manquent pas ici, mais, contrairement à ce qui se passe ailleurs, on n'a rien fait pour les mettre en valeur.

Les curiosités ou lieux à visiter ne sont pas indiqués aux touristes. Aucune publicité n'est faite dans les guides spéciaux, dans les gares, sur les grands paquebots.

Les touristes abordant Tlemcen sont accueillis à la gare par des yaouleds de nationalités indécises, conduisant des ruines de carosses attelées à des chevaux étiques. Les propriétaires de ces équipages ont pour dernier souci de songer à styler leurs automédons et de leur inculquer les premières notions de politesse.

Après une visite à Bou Medine, aux Cascades et à Mansourah que l'automédon dirige d'un ton bourru et aussi rapidement et maladroitement que possible le touriste qui ne trouve aucune distraction a hâte de reprendre le train du lendemain.

Pourquoi ne pas leur dire que tout à côté de ce coin le Provence qu'est Tlemcen, il y a le désert, le même paysage qu'à Aïn-Sefra. Pour celà il n'y a qu'à faire l'excursion du Meffrouch (deux heures de voiture). Outre cette vue des hauts plateaux, on peut apercevoir, par beau temps, la méditerrannée qui borne l'horizon du Nord.

Une forêt de chênes liège remarquable, une visite aux forestiers d'Hafir, une autre aux grottes merveilleuses d'Aïn-Fezza, des excursions à organiser aux Cascades et gorges de Négrier, au village modèle d'Hennaya, à Oudjda sont de nature à retenir à Tlemcen le touriste pendant le temps nécessaire pour qu'il prenne goût à notre ville indigène et à nos monuments historiques.

Les profits des hôteliers et des commerçants en seraient décuplés.

Les capitaux se montreraient et nous serions vite dotés d'un Casino, voire d'une ville nouvelle et moderne entre Tlemcen et Mansourah.

Pour cela que faut-il ? De la réclame et encore de la réclame ; des relations internationales qui serviront aussi à placer avantageusement nos liéges, nos vins, les produits de nos industries indigènes et à cela on y arrivera par l'adoption de l'espéranto, l'adhésion au groupe d'Alger, et l'inscription du nom du commerçant sur l'adresaro où figurent déjà ceux de plus de 80.000 adhérents du monde entier.

Renseignements, grammaire et lexique à la librairie DESBONNET.

Assassinat

Un douloureux évènement a marqué la première journée de la fête d'Hennaya.

Dimanche, à onze heures du soir, lorsque le bal battait son plein, le garde des eaux, Paul Thorrignac, en compagnie de son frère, visitaient un champs de maïs, leur appartenant, situé hors des portes ; ils aperçurent deux indigènes qui emplissaient un sac de maïs ; à leur approche, les deux indigènes s'enfuirent, mais l'un d'eux fut rejoint.

Les frères Thorrignac lui intimèrent l'ordre de les suivre à la gendarmerie et d'emporter avec lui le sac de maïs ; l'indigène obéit. Arrivé au milieu du village, profitant d'un moment d'inattention, il laissa choir le sac et se débarrassa d'un des frères,en portant à Paul Thorrignac un formidable coup de couteau au bas ventre.

Il prit aussitôt la fuite.

Le frère aîné le poursuivit et lui asséna un coup de matraque qui lui cassa la mâchoire inférieure, le mettant dans l'impossibilité de se défendre

Paul Thorrignac, mortellement blessé expira sans avoir pu proférer une parole.

Lundi matin, le parquet a procédé à une enquête ; l'assassin a été transféré à Tlemcen.

On juge de la consternation que jeta au milieu de la fête ce lâche attentat.

1905

Hennaya

Dimanche et lundi, tout Tlemcen se rendra à la fête du coquet centre d'Hennaya, toujours si suivie par notre jeunesse.

La fête,cette année, est donnée sous la présidence d'honneur de notre ami à tous. M. Etienne ministre de l'Intérieur.

Jurés

La première session d'assises du 1er trimestre 1905, s'ouvrira à Oran le 13 mars prochain, sous la présidence de M. de Maisonseul, conseiller à la cour d'appel d'Alger. Deux de nos concitoyens, M. Cazenave François, négociant à Tlemcen, et M. Paul Gallien, propriétaire à Hennaya, ont été désignés par le sort comme jurés à cette session.

Naissance

Mme et M. Bizet, d'Hennaya, nous font part de la naissance de leur fils, Edgard Gabriel.

Tous nos souhaits de prospérité et de santé au nouveau citoyen et nos compliments aux heureux parents.

Service phylloxérique

M. Manin, Edmond, gardien à Noisy-les-Bains, est appelé à Tlemcen ;

M. Horticolon Joseph, gardien à Tlemcen, est appelé à Hennaya.

Hennaya

Mercredi, le nommé Sanchez Diégo âgé de 77 ans, a mis fin à ses jours en se tirant un coup de feu au menton. On ignore les causes qui l'ont poussé à cette détermination.

1906

Les EAUX d'HENNAYA

« *Corpora non agunt nisi soluta : « Les corps n'ont d'actions chimiques les uns sur les autres que s'ils sont en dissolution.* ».

L'eau étant le grand dissolvant le plus abondamment répandu à la surface du globe a donc une importance considérable : sa présence en quantité dans une région, c'est la vie, son manque c'est la mort. L'eau met à la disposition des êtres animés l'infinie variété des plantes qui servent à leur alimentation. L'homme qui emploie toutes les forces de son intelligence à solutionner utilement la question de l'eau dans les régions désolées par des sécheresses continues ou intermittentes rend à la société humaine le plus éminent des services et acquiert des droits réels à la reconnaissance de tous ses semblables.

Le beau village d'Hennaya, fondé par les Arabes sur le pourtour Est de la gran le plaine de ce nom, à onze kilomètres Ouest de Tlemcen, n'avait qu'une assez forte source pour les besoins de la culture et de l'alimentation. Considérablement agrandi par les Français après la conquête, la plaine défrichée et plantée d'arbres à fruits, la source devint tout à fait insuffisante pour satisfaire les besoins nouveaux.

Le Syndicat songea à remédier à toutes les imperfections des premiers travaux dont l'entretien et les continuelles grosses réparations dévoraient sa caisse. La solution du problème devient d'autant plus facile que l'obstacle contre lequel s'était toujours buttée l'administration des Ponts-et-Chaussées, allait se trouver levé par un concours de circonstances aussi heureux qu'inattendu.

Un Syndicat présentant une surface de crédit sérieuse, il fut facile de se procurer les fonds pour le grand sacrifice qui était absolument indispensable pour mener l'œuvre à bonne et heureuse fin. Mais le concours financier n'était pas la seule difficulté, il restait l'établissement des plans, des devis et leurs approbations par les ministères, en un mot la *Sainte-paperasse*, qui, en ces sortes d'affaires, entrave tout, fait tout traîner en longueur, occasionne bien des découragements et des abandons des meilleurs projets présentés par des hommes très actifs et très intelligents.

Or, les hommes du Syndicat sont, sinon tous du moins la majeure partie, les électeurs et les amis d'enfance de M. Etienne, lequel est fort lié avec M. Jonnart. Quand on a de pareils atouts dans son jeu, c'est-à-dire un ministre et un gouverneur général, on serait bien maladroit si on perdait la partie.

Le beau village d'Hennaya, fondé par les Arabes sur le pourtour Est de la gran le plaine de ce nom, à onze kilomètres Ouest de Tlemcen, n'avait qu'une assez forte source pour les besoins de la culture et de l'alimentation. Considérablement agrandi par les Français après la conquête, la plaine défrichée et plantée d'arbres à fruits, la source devint tout à fait insuffisante pour satisfaire les besoins nouveaux.

L'administration des Ponts-et-Chaussées a cherché à porter remède à cette regrettable situation. Un barrage de dérivation a été construit à la côte 405 mètres au-dessus du niveau de la mer dans la rivière de Saf-Saf, qui contourne la plaine vers le nord ; puis un canal a amené au village les eaux dérivées. Malgré la dépense assez élevée de ces travaux, l'eau a souvent manqué à cause des nombreuses défectuosités de ce canal dont la longueur et la mauvaise qualité des terres favorisaient la démolition chaque fois que les pluies étaient abondantes et prolongées.

C'est en cet état qu'était la question lors de la création d'un Syndicat des eaux de la région non pas, comme en semblerait le croire, à cause de l'incapacité des Ingénieurs mais par la seule raison qui a toujours mis des entraves aux projets de cette administration, par l'extrême difficulté d'obtenir de l'Etat les capitaux nécessaires. Les travaux pour les eaux nécessitent de grands sacrifices.

des abandons des meilleurs projets présentés par des hommes très actifs et très intelligents.

Or, les hommes du Syndicat sont, sinon tous du moins la majeure partie, les électeurs et les amis d'enfance de M. Etienne, lequel est fort lié avec M. Jonnart. Quand on a de pareils atouts dans son jeu, c'est-à-dire un ministre et un gouverneur général, on serait bien maladroit si on perdait la partie.

Aujourd'hui le projet est exécuté ; Hennaya a une conduite partie en tuyaux de fonte de 0 60 centimètres de diamètre et partie en construction de ciment, elle est deux fois plus courte que la première et présente toutes les garanties de solidité et de résistance aux inondations. C'est un fort beau travail qui certainement mérite d'être visité.

C'est ainsi que se justifie la dicton des anciens ;

« *L'amitié d'un grand homme est un bienfait des Dieux* »

Et cet autre préféré par ceux pour lesquels *Dieu* n'existe plus ou n'est plus de mode ;

« *Mieux vaut ami en place qu'argent en bourse.*

Les gens d'Hennaya peuvent bénir le Syndicat de leurs eaux. Ils ont sagement mis leur confiance en des hommes qui la méritent à tous égards.

Dr Louis GAUCHER.

LA RÉGION TLEMCÉNIENNE

A L'EXPOSITION COLONIALE DE MARSEILLE

Nombreuses sont les récompenses décernées, par le jury de l'exposition coloniale de Marseille, aux exposants de notre arrondissement.

On a beaucoup admiré et apprécié les magnifiques specimens de tapis arabes de notre **école professionnelle de tapis indigènes**, que dirigent Mlles **Saëton**. Une *médaille d'or* leur a été attribuée.

Nos agriculteurs et viticulteurs figurent en bonne place au palmarès.

VINS - EAUX DE VIE - LIQUEURES

Grand Prix

Syndicat agricole de Tlemcen
M. Jean-Mary

Médailles d'or

Mme Vve Boyer.— MM. Bedoin.— Barthélemy. — Brette. — François Cazenave. — Cochet. — Dolfus. — L. Dressayre. — Havard. — Laporte. — Lamassoure. — Léonard. — Martinolle. — Mercier. — Parodi et Soipteur Georges, de Tlemcen.

MM. Collignon, (Hennaya). — Daimas, (Beni-Saf). — Houvert, (Hennaya). — Khasnadar, (Montagnac).

Médaille d'Argent

MM. Barbe. — Jean Barthe. — Laurent Barthe. — Louis Barthe. — Blin. — Michel Barthe. — Baruk Hassan. — Descaunet. — Devinat. — Duffau. — Gouin. — Nogaro. — Perron. — Thesmar. — Benoit Garidou. — Laurent Garidou. — Lhote. — Moretty. — Hilaire Soipteur. — Henri Tarisse de Tlemcen.

Terrier Rebillon et Goubert de Descartes.

Nous nous faisons un réel plaisir de féliciter très cordialement tous les lauréats.

Elections consulaires

Le samedi 8 décembre prochain de 9 h. du matin à 6 h. du soir, il sera procédé aux élections pour le renouvellement partiel de la Chambre de Commerce d'Oran.

Tlemcen, au Tribunal civil, pour les électeurs de Tlemcen, Pont-de-l'Isser, Hennaya, El-Kalaa, Négrier, Montagnac, Lamoricière, Beni-Saf, Aïn-Fezza, Mansourah, Marnia, Descartes, Saf-Saf et Sebdou ;

Et à *Nemours*, à la Justice de Paix, pour les électeurs de Nemours et Nédroma.

Peine commuée

Par décret en date du 31 mai, le Président de la République a commuée en travaux forcés à perpétuité la peine de mort prononcée le 10 mars dernier, par la Cour criminelle de Tlemcen, contre le nommé Aïssaoui Miloud ben Aïssa, l'auteur du meurtre du malheureux Thorignac. garde des eaux à Hennaya.

Deuil

Aujourd'hui ont eu lieu à Hennaya au milieu d'une assistance nombreuse les obsèques de Paul Collignon, décédé hier à la propriété d'El-Fahoul, dont il était gérant.

Le défunt, natif de notre ville, à peine âgé de 42 ans, laisse le souvenir un brave et digne homme.

Aux familles éplorées, que ce deuil frappe, nous présentons nos condoléances sincères.

Fêtes champêtres

Après Mansourah, dont la fête, encore mieux organisée que les années précédentes, a été des plus brillantes ; voici Hennaya et Saf-Saf qui, tous deux, aux mêmes jours, nous convient à la célébration de leur Saint-patron, dimanche et lundi 2 et 3 septembre.

Les commissions, de chacun de ces centres, se sont évertuées au mieux à donner à leur réunion tout le brio désirable par de nombreuses attractions nouvelles et variées.

Mérite Agricole

Avec ses nombreux amis, nous avons plaisir à féliciter notre estimé concitoyen, M. François Cazenave, Président du Syndicat des eaux d'Hennaya, promu officier du Mérite Agricole.

PRIMES A LA PETITE CULTURE

La Commission du concours de la petite culture, dans l'arrondissement de Tlemcen, a décerné les prix suivants aux agriculteurs de notre région :

1re Catégorie (céréales, élevage, engraissements) : 1re prix, M. Léon Thesmar, à Saf-Saf.

2e Catégorie (cultures arbustives) : 1re prix non distribué ; 2e prix, M. Fréret, à Hennaya, médaille de vermeil et 130 francs en espèces ; 3e prix, M. Pierre Lagarde, à Saf-Saf, médaille d'argent et 80 francs en espèces ; 4 prix, M. Ramon Beltran, médaille de bronze et 50 francs : 5e prix, M. Fournier, médaille de bronze.

3e Catégorie (viticulture) : 1er prix, M. Mary, médaille d'or et 250 francs en espèces ; 2e prix ex-œquo, MM. Léon Havard, à Mansourah, et Pierre Nogaro à Hennaya, médaille de vermeil et cent trente francs en espèces ; 3e prix, M. Baptiste Jacomo, à Hennaya, médaille d'argent et 80 francs ; 4e prix, M. Moréty, à Tlemcen, médaille d'argent et 50 fr. ; 5e prix, M. Devenat, à Mansourah, médaille de bronze et 50 francs.

4e catégorie (cultures industrielles). 1er prix, M. Mahdjoub, à Tlemcen, médaille d'or et 100 francs ; 2e prix, M. Paul Blin, agriculteur à Tlemcen, médaille de vermeil et 130 fr.

Grand prix, M. Léon Thesmar, à Saf-Saf, une médaille d'or grand module et 350 fr. en espèces.

Ouvriers agricoles. 1er prix, M. Pascal Antoine, chez M. Mary, 80 fr. , 2e prix, M. Amouroux, chez M. Nogaro, 75 fr. ; 3 prix, M. Plat, chez M. Thesmar 70 fr. ; 4e prix, M. Gervais, chez M. Havard, 70 fr. ; 5e prix, M Benziane Mohamed, chez M. Thesmar, 60 fr. ; 6e prix, M. Palabiere Antoine, chez M. Mary, 55 fr. ; 7e prix, M. Grenier Albert, chez M Moréty, 50 fr.

Nos sincères félicitations.

1907

Condoléances

Nous présentons nos condoléances bien sincères à M. Joffre, secrétaire de la Mairie d'Hennaya, cruellement éprouvé par la mort de son père, décédé en France.

Fête d'Hennaya

Le centre d'Hennaya célèbrera sa fête patronale les dimanche 8 et lundi 9 septembre sous la présidence d'honneur de MM. Etienne, vice-président de la Chambre et Gallien, maire.

De braves et laborieux colons d'Hennaya, Mme et M. Pellissier, nous font part du mariage de leur fils Albert avec Mlle Marcelle Collignon, d'Hennaya. L'union aura lieu samedi 28 septembre.

Aux futurs époux nous adressons tous nos souhaits de bonheur, et nous nous joignons aux amis quecomptent, en notre arrondissement, les honorables familles qui s'unissent pour leur adresser nos félicitations bien sincères.

Le temps et les récoltes

Dimanche et lundi derniers deux orages éclatèrent dans notre région, des grêlons de la grosseur d'une noisette tombèrent drus occasionnant de grands dommages à la culture.

Hennaya, Montagnac et Marnia eurent particulièrement à souffrir, les oliviers furent dépouillés de leurs fruits, les vergers saccagés.

Les chaleurs sont terminées, attendons-nous à un automne précoce et pluvieux.

Fête d'Hennaya

A raison des grands dommages causés à la culture de ce centre par les orages de cette semaine, nos voisins ont décidé que la fête patronale n'aurait pas lieu cette année.

Ecole d'Hennaya

Mme Bacherot est nommée adjointe institutrice en remplacement de Mme Gallien, admise à la retraite.

Certificat d'études

Les examens du certificat d'études primaires ont eu lieu, cette semaine, à l'école des jeunes filles. La commission était présidait par M. Despatin, inspecteur primaire.

Nous donnons ci-après les noms des élèves reçus, et les félicitons sincèrement ainsi que leurs parents et professeurs.

Ecole Déeieux

Amara, Ayadi, Baghli, Bataille, Benghabrit, Benzergeb, Billès, Hamedi Ahmed, Lang, Lombardo, Mesli, Oudjdi, Dameidji, Salah Belkhodja, Seladji, Selka, Hammadi.

Ecole dirigée par Mme Courcier. — Mlles Jane Béatrix, Julie Bénichou, Laure Cayla, Rose Chouraqui, Valentine Coillot, Félicie Camous, Rachel Charbit, Jane Guiramand, Lucie Nakkach, Yvonne Ruiz, Rives Henriette, Marcelline Seby, Louise Masure, Jane Couzimet, Yvonne Pozzo, Soulard Marie, Henriette Sovia, Esther Lévy, Marcelle Billès, Justine Guéral, Fanny Charbit.

Ecole du Boulevard du Nord (garçons), dirigée par M. Duffau. — Ben Amara Ghaoutsi, Dahan Joseph, Lascar Samuel, Meddeghri Abdelkader, Tolila Lévy.

Ecole des Frères. — Lorenzo Joseph, Garcia Manuel.

Ecole de Mansourah, dirigée par Mademoiselle Vargas. — Louise Malet, Lucienne Brette, Clémence Brette, Lorraine Licht.

Ecole de Saf-Saf, dirigée par Mademoiselle Vilotte. — Victorine Brette.

Ecolv de Turenne, dirigée par Mme Bayet. — Jane Pégulu.

Ecole de Remchi. — Belkhatir.

Ecole d'Hennaya. — Les 3 candidats présentés ont été reçus, ce sont : Les frères Pozzioli et Vernet,

Cour d'Assises

Sont désignés pour siéger au cours de la session d'Assises qui s'ouvrira, le 28 juillet, à Oran :

M. Barthe Laurent, cultivateur à Bréa ; M. Voinot Joseph, retraité à Hennaya ; M. Varnoux Jean, gérant de la propriété de Pitray à Montagnac.

1908

COMMUNE D'HENNAYA

Élections Municipales du 3 MAI 1908

CAZENAVE Francois,	propriétaire.
HOUVERT Joseph,	— d° —
VOINOT Joseph,	— d° —
PERNETTE Jean	— d° —
BELTRAN Ramon	— d° —
LICHTENSTEIN Henri,	— d° —
POMIÈS Marius,	— d° —
CAZELLE Joseph,	— d° —
QUIQUEREZ Eugène	— d° —
VERDOUX Baptiste,	— d° —
THORIGNAC Féréol	— d° —
HINSINGER Henri	— d° —

2e LISTE

CAZENAVE François
HOUVERT Joseph
PERNETTE Jean
VOINOT Joseph
BELTRAN Ramon
LICHTENSTEIN Henri
CAZELLE Joseph
QUIQUEREZ Eugène
HINSINGER Henri
VERDOUX Jules
GEORGIN Edouard
GALLIEN Paul.

HENNAYA

M. François Cazenave a été élu maire à l'unanimité.

M. Joseph Houvert a été élu adjoint

Aussitôt la proclamation, M. Houvert, remercie, assurant le conseil de tout son dévouement.

M. Cazenave, maire, se lève et s'adresse au nouveau conseil en ces termes :

Messieurs et chers collègues,

Je vous remercie de l'honneur que vous venez de me témoigner, en me désignant à la tête de votre municipalité. Vous pouvez compter sur mon concours le plus dévoué, comptant aussi sur toutes vos bonnes volontés, pour m'aider à mener à bien, la tâche qui nous est confiée.

A Hennaya, comme à Tlemcen, où je viens de quitter la municipalité après 22 ans, il n'y aura rien de changé dans mes opinions, toujours fidèle au gouvernement de la République, d'accord avec nos dévoués et sympathiques représentants MM. Etienne, Saint-Germain et Trouin

Arrivant parmi vous, sans esprit de parti ni coterie, mon ambition est toute de conciliation, d'union et de concorde, pour cela, mes chers collègues, je fais appel à vos sentiments d'esprit large, pour oublier toutes les zizanies et rancunes, contre qui que ce soit, notre devoir d'abord, est de respecter la liberté de conscience, n'ayons qu'un but : Travailler avec confiance dans l'intérêt et la prospérité de notre chère cité.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

VIVE HENNAYA !

Fête Patronale d'Hennaya

Le dimanche, 13 courant, à 4 heures du soir, une délégation de 32 gymnastes de *La Tlemcénienne*, drapeau déployé, précédée de l'orchestre de l'*Harmonie*, faisait son entrée dans le coquet village d'Hennaya. Après avoir parcouru la principale rue de ce centre, aux sons d'un entraînant pas redoublé, le groupe se rendit sur la place de la mairie où M. le maire Cazenave, entouré des membres de la Commission des fêtes, se porta à son devant. Le Président de *La Tlemcénienne* prononça alors l'allocution suivante :

Monsieur le Maire,

C'est avec une profonde joie, vous le savez, que vos amis de *La Tlemcénienne* ont applaudi à votre élection comme Chef de la municipalité de l'importante commune d'Hennaya.

Je suis heureux de vous le rappeler ici et de vous renouveler nos félicitations les plus chaleureuses. En organisant la fête patronale de cette commune votre première pensée est allée vers *La Tlemcénienne*, qui vous est si chère, et vous avez invité tous ses membres à y participer. Nous répondons avec empressement, vous le voyez, à votre bienveillant appel, et nos vœux seraient comblés si nous pouvions, dans la mesure de nos faibles moyens, contribuer au succès de cette fête.

Je me fais un plaisir et un devoir de saisir cette occasion pour rendre un public hommage aux services signalés que vous avez rendus à l'œuvre de l'éducation physique au sein de notre Comité, dont vous faites partie depuis plus de dix ans.

Dernièrement, lors de cette grande manifestation gymnique, qui fera époque à Tlemcen, où toutes les sociétés locales donnèrent le réconfortant spectacle d'une solidarité parfaite, vous fûtes le précieux collaborateur du Comité d'organisation, en assumant les lourdes et délicates fonctions de Trésorier général.

Laissez-moi donc espérer, mon cher Monsieur Cazenave, que, malgré vos nouvelles et absorbantes fonctions municipales vous resterez longtemps encore membre de notre Conseil d'Administration où vos avis furent toujours si écoutés.

Permettez-moi enfin, Monsieur le Maire, de vous remercier, ainsi que vos aimables administrés, de votre gracieuse invitation et de votre charmant accueil.

C'est sous l'empire de ces sentiments que j'ai le bonheur de vous offrir cette palme et ces fleurs.

Recevez la palme en témoignage de notre vive gratitude.

Acceptez ces fleurs comme un gage de mon affectueux amitié.

Vive la Commune d'Hennaya !

Vive M. le Maire Cazenave, Aministrateur de *La Tlemcénienne* ! !

M. Cazenave, visiblement ému, remercie et s'écrie : Vive la « Tlemcénienne » ! Vive « l'Harmonie » ! Puis on se rend au café voisin où M. Cazenave offre des rafraîchissements aux gymnastes et aux musiciens. A 5 heures précises, sur la place de la Mairie, en présence d'une nombreuse assistance, commence la séance gymnique, le temps est menaçant.

Les cinq premiers numéros du programme sont exécutés de façon impeccable. Nos gymnastes, adultes et pupilles, rivalisant d'entrain et de hardiesse dans leurs exercices bien ordonnés, aux sons entraînants de l'orchestre Gianoli. En l'absence de M. Follacci, professeur de la société, M. Dubos, moniteur-adjoint, dirige la section et fait preuve d'une assurance et d'une énergie remarquables.

Vers 6 heures, après l'exécution du 2me exercice des mouvements d'ensemble, les cataractes du ciel s'ouvrent grandement et laissent tomber une pluie diluvienne, au grand désappointement des spectateurs et des exécutants. Un sauve-qui-peut général s'ensuit.

La pluie continue à tomber jusqu'à huit heures.

Un apéritif d'honneur, offert par M. Cazenave, réunit à 7 heure 1/2 musiciens et gymnastes. A 8 heures, un succulent dîner leur est servi à l'hôtel Nathan Benichou, qui possède un véritable cordon bleu. A 9 heures s'ouvre le bal, bien que le temps reste menaçant.

A minuit et demi, sonne l'heure du départ.

Nos gymnastes se séparent à regret de leurs charmantes danseuses et s'excusent auprès d'elles de ne pouvoir fermer le bal.

Installés dans un confortable omnibus, ils reprennent le chemin de Tlemcen, emportant de cette fête le plus agréable souvenir.

Quelques-uns d'entre eux, que l'attrait de la danse a poussés à manquer le départ du véhicule, ne rentrent à Tlemcen qu'à cinq heures du matin, par le train 11.

Enseignement primaire

Européens. — Sont nommés :

M. Guenancia Saadia, adjoint à Tlemcen, est nommé à Turenne.

M. Maupoumé François, de Saint-Leu, à Lamoricière.

Mme Maupoumé, de Saint-Leu, à Lamoricière.

Mme Fadixe Marguerite, adjointe à Hennaya, est nommée adjointe à Valmy.

Mlle Vercellotti Marie, institutrice à Ouréab, est nommée adjointe à Beni-Saf.

M. Lecarre Edouard, stagiaire à Tlemcen.

Mlle Seyrès Adèle, de Beni-Saf à Hennaya.

Indigènes. — Sont délégués :

Mlle Laguerre Eugénie, à Nédroma.

M. Mrabed Benouda, à Tléta (Sebdou.)

Dans la gendarmerie

M. Gonnet, gendarme à Hennaya, passe à la brigade de Tlemcen.

Hyménée

Demain sera célébré à Hennaya, le mariage de Mademoiselle Pauline Lichtenstein, fille de M. Henri Lichtenstein, avec M. Emile Tibul, propriétaire à Hennaya.

Aux futurs époux, nous adressons nos souhaits de bonheur et félicitons les deux honorables familles qui s'unissent.

Primes d'encouragement aux races chevaline et mulassière

Le concours organisé lundi dernier par le Syndicat Agricole de Tlemcen pour la distribution de primes d'encouragement aux races chevaline et mulassière, avait réuni un assez grand nombre de sujets.

La commission composée de MM. Paul Lichtenstein, Gatinaud, Auguste Brette, Jean Bedoin, Hadj Djelloul Chalabi a distribué les prix suivants :

Juments suitées. — 1er prix : Jean Barthe à Bréa ; 2e prix : Charles Mottin à Pont-de-l'Isser.

Mules et Mulets. — 1er prix : H. Lichtenstein à Hennaya ; 2e prix : Léon Thesmar à Saf-Saf.

Conseil de révision

Les opérations du Conseil de révision pour les jeunes gens de la classe 1907, aura lieu dans notre arrondissement aux dates et lieux indiqués ci-après :

Pour les communes de Sebdou, Hennaya, Lamoricière, Remchi, Pont-de-l'Isser, Tlemcen, les opérations auront lieu à Tlemcen, le mercredi 11 Mars, à 9 h. du matin.

Pour Marnia, Nemours, Nédroma, El-Aricha, les opérations auront lieu à Marnia, le jeudi 12 mars, à 11 h. du matin.

— En exécution des ordres du Ministre de la Guerre, il sera procédé aux dates ci-dessus, à une revue d'appel des hommes de la réserve de l'armée territoriale appartenant à la classe de 1887 et de ceux des services auxiliaires de la même classe.

Tout retard ou manquement à ces revues d'appel rend les hommes passibles de punitions disciplinaires.

Hennaya

Nos félicitations M. Saclier, nommé secrétaire de la commune d'Hennaya, en remplacement de M. Joffres, démissionnaire.

Le fléau acridien

Pour la troisième fois depuis moins d'un mois, de grands vols de sauterelles se sont abattus dans la région.

Les éclosions de criquets provenant des pontes de la première invasion ont commencé partout.

Malgré la destruction qui a été faite des coques ovigères tant par le piochage et le ramassage que par la larve parasitaire *(idia fasciata)*, ces éclosions sont considérables surtout dans les douars de Chouly, Aïn-Fezza et dans la région d'Hennaya.

Les cultures maraichères, les pommes de terre et les pâturages ont été ravagés en partie.

L'incinération des chaumes

Il est rappelé aux intéressés que l'incinération des chaumes sans autorisation préalable est absolument interdit.

Concours de Paris

Récompenses décernées à notre arrondissement au Concours agricole de Paris :

Collectivités. — Médailles d'or au Syndicat agricole et viticole de Tlemcen ;

Vins rouges (côteaux). — Médaille d'argent à Mme Veuve Barisain. Mentions honorables : MM. Cazenave, d'Hennaya, Thesmar, de Tlemcen.

Vins blancs. — Médailles de bronze : MM. Moréty, Mercier et Nougaret, de Tlemcen, Cazenave, d'Hennaya.

1909

Hyménée

Demain samedi sera célébré, à Oran, le mariage de M. Auguste Cazenave, administrateur adjoint, fils de notre sympatique concitoyen M. F. Cazenave, maire d'Hennaya, avec mademoiselle Elise Thirion, fille du très estimé membre de la Chambre d'Agriculture d'Oran.

Tous nos souhaits d'heureux avenir aux futurs époux et nos félicitations cordiales aux parents.

Nomination

Par arrêté préfectoral M. Belkherroubi Ahmed Ben Ali, lieutenant en retraite, chevalier de la Légion d'honneur, est nommé adjoint indigène de de la commune d'Hennaya.

Nous l'en félicitons.

Un de nos anciens concitoyens qui a laissé en notre localité de vives sympathies, M. Pierre Galtier, aujourd'hui notaire à Philippeville, vient d'être douloureusement éprouvé.

Sa mère, une brave et digne femme jouissant de l'estime de tous, est décédée dans sa propriété d'Hennaya.

Ses obsèques ont eu lieu mardi matin en cette localité.

Nous prions M. Galtier et sa famille, d'agréer l'assurance de nos sentiments attristés.

* * *

Hennaya

Vendredi M. Cazenave, maire, a convoqué tous les colons à une assemblée générale pour leur donner connaissance de la situation financière du syndicat de défense contre les sauterelles, de l'exercice 1908-1909, situation qui a été approuvée à l'unanimité, et, en même temps, pour procéder au renouvellement des membres du Conseil d'administration.

M. Houvert a été nommé président ; M. Lichstenstein, vice-président ; MM. Pomiès, Hinsinger et Vidal, membres ; M. Quinquerez, trésorier.

L'Arrondissement de Tlemcen

A L'EXPOSITION DE BRUXELLES

CLASSE 39

Produits alimentaires, agricoles, etc.

Diplôme d'honneur : Syndicat Agricole et Viticole de Tlemcen.

Diplôme de médaille d'or : MM. Carcassonne frères, à Tlemcen et Marnia.

Diplômes de médaille d'argent : MM. Cazenave François ; Lenepveu Prosper ; Parodi François-Louis, à Tlemcen.

Diplômes de médaille de bronze : MM. Benguigui et Moutout ; Carcassonne frères ; Mme Cochet veuve Cyrille ; A. Nougaret, à Tlemcen ; MM. Grasset Paul et Houvert Joseph, à Hennaya ; M. A. Sahut, à Nédroma.

Mentions honorables : MM. Abdelkader Keradja et Hamida bou Djakdji ; Béatrix Emile ; Laporte Pamphile ; Parodi Nicolas, à Tlemcen ; MM. Amouroux Antoine ; Gonnet Alexandre, à Hennaya ; M. Bedoin Jean, à Mansourah ; M. Vaisse Jules, à Négrier.

CLASSE 41

Diplômes de médaille d'or : MM. Carcassonne frères, à Tlemcen et Marnia ; M. Dréveton, à Nemours.

Diplôme de médaille de bronze : M. Vincent Emile, à Turenne.

Mention honorable : M. Benchetrit Léon, à Nemours.

CLASSE 60

Vins et eau-de-vie de vin

Diplômes de grands prix : M. Dolfus Jules, à Tlemcen.

Diplômes d'honneur : MM. Grasset Paul ; Thesmar Léon et Syndicat Agricole et Viticole de Tlemcen ; M. Amouroux Antoine, à Hennaya ; M. Auguste Brette, à Mansourah

Diplômes de médaille d'or : MM. Béatrix Emile ; Cazenave François ; Gonnet Alexandre ; Hamet François ; Labbouz Léon ; Laporte Pamphile ; Martinez Antoine ; Mercier Jean ; Nougaret A., à Tlemcen ; Bédouin Jean ; Bonnet Ernest ; Devinat Constant ; Vve Person, à Mansourah ; Lacoste Jean ; Lamassoure Jean Pierre, à Bréa ; Houvert Joseph, à Hennaya ; Vaisse Jules, à Négrier ; De Metz, à Lamoricière ; Chapuis François, à Descartes.

Diplômes de médaille d'argent : MM. Benichou et Benguigui, à Tlemcen ; Cochet Georges, à Bréa ; Reis Léon, à Lamoricière.

CLASSE 70

Diplômes de médaille d'argent : M. Ben Kalfate Raoutsi et Mlles Saëton à Tlemcen.

CLASSE 80

Mention honorable : M. Ben Kalfate Raoutsi, à Tlemcen.

CLASSE 86

Mentions honorables : MM. Bliah Abraham et Karadja Abdelkader, à Tlemcen.

CLASSE 91

Diplôme de mention honorable : MM. Bendiu·ered frères, à Tlemcen.

1910

Cour Criminelle

Nous donnons ci-dessous les noms des assesseurs-jurés appelés à siéger à la prochaine session de la Cour criminelle de Tlemcen qui s'ouvrira le jeudi 9 juin. à 2 heures de relevée, sous la présidence de M. Rolland, conseiller à la Cour.

Assesseurs français, MM. Mercier Jean, propriétaire ; Ladoué Gérald, agent-voyer ; Fournier Victor, propriétaire à Tlemcen et Gisel Louis, propriétaire à Hennaya.

Assesseurs musulmans : Bahlaouane Abbès ould Ali, khodja de la Mairie de Beni-Saf ; Belkassem Abdelkrim, caïd des Ouled Mimoun ; Lablak Mohamed ould Abderrahmane, khodja de la Mairie d'Hennaya et Mokhtari Mohamed ben Mohamed, commerçant à Montagnac.

Le gendarme Soula, d'Hennaya, devait s'embarquer sur la *Medjerda* avec sa famille. Nous avons tous lu dans l'*Echo* les terribles heures de souffrance qu'il a enduré : Ses jambes étaient prises entre deux banquettes et vainement on tentait de le dégager. Son enfant de 4 ans 1/2 a été trouvé inanimé, et sa femme est soignée à l'hôpital d'Oran.

Cercle des Jeunes Algériens

La jeunesse musulmane de notre ville vient de fonder un cercle, esplanade du Méchouar, face à l'hôtel des voyageurs.

Ce cercle, où se grouperont tous les amis des lettres, a pour titre : " Cercle des jeunes Algériens ".

Lecture des statuts a été faite aux membres réunis en assemblée générale et sitôt après il a été procédé à l'élection du bureau.

Ont été élus :

MM. Bouayed Mohamed, instituteur à l'école Décieux, président ; Benturquia Mohamed, khodja à la sous-préfecture, vice-président ; Bendali Mohammed, employé à la Banque de l'Algérie, trésorier ; Bensmaïl Mohammed, instituteur à l'école Décieux, secrétaire ; Chalabi Abdelkrim, négociant, et Klouche Kadda, instituteur à Hennaya, secrétaires-adjoints ; Aboura, instituteur à l'école Décieux, bibliothécaire-archiviste ; Administrateurs : MM. Aboubekr Abdesselam, professeur à la Médersa ; Mesli Mohammed, instituteur ; Bekchi Mohammed, instituteur ; Bouali Ghoutsi, mouderrès à la grande Mosquée.

Certificat d'études

Ont satisfait aux examens du certificat d'études les élèves ci-après :

Boudjakdji, Sultan, Touati, de l'école Duffau ; Ursch et Wauters, de l'école Décieux ; Parriaux, de l'école de Turenne ; Payen, de l'école des Frères de Tlemcen ; Belkhodja, de l'école d'Hennaya ; Viala, de l'école de Montagnac ; Séguin, élève libre.

Filles. — Emma Charbit, Labbauze, Martin, Streiff, Vidal, de l'école des filles de Tlemcen ; Grangeon et Cros, élèves libres ; Poggioli, de l'école d'Hennaya.

Félicitations.

1911

* *

Hier, ont eu lieu à Hennaya, au milieu d'une très nombreuse assistance, les obsèques de Mme Veuve Yvon Grasset, mère, propriétaire à Hennaya décédée, la veille, à l'âge de 76 ans.

Puissent les témoignages de sympathie adressés aux familles Bliefeld, Grasset, atteintent par ce deuil, atténuer leur douleur. Nous leur présentons nos sincères condoléances.

Nécrologies

Notre ex-concitoyen M. Reis, principal clerc chez Me Pierre, avoué à Bel-Abbès, vient d'être cruellement éprouvé par la perte de sa mère, décédée, à l'âge de 74 ans, à la suite d'une courte maladie. Les obsèques de la regrettée défunte ont eu lieu jeudi dernier, en présence d'un nombreux cortège d'amis et connaissances.

* *

Les familles Cros, Bizet, d'Hennaya et Pierre Galix de notre ville, si honorablement connues et estimées, ont été douloureusement éprouvées cette semaine par le décès survenu, dimanche dernier, de M. Jules Cros, propriétaire à Hennaya.

Le défunt, âgé de 61 ans, ne comptait que des amis. Ses obsèques ont eu lieu, lundi après-midi, à Hennaya, au milieu d'une affluence considérable.

Puissent ces témoignages de sympathie atténuer la douleur des familles éplorées.

Enfin très prochainement sera célébré l'union de M. Raoul Sauviat, Commis des Ponts et Chaussées (ligne d'études du Chemin de fer de Tlemcen-Béni-Saf) avec Mlle Rose Lichtenstein d'Hennaya.

Nous avons appris avec peine le décès de M. Seignon, greffier en chef du tribunal de commerce d'Oran.

M. Seignon, qui possède des biens à Hennaya, était très connu et estimé dans notre arrondissement ; la nouvelle de sa mort a attristé ses amis.

Nous nous faisons leur interprète en adressant, à Madame veuve Seignon et à sa famille, nos sympathiques condoléances.

Hyménées

M. Raoul Sauviat, commis des Ponts et Chaussées, (bureau des études de la Ligne Tlemcen Béni-Saf) donnera bientôt son nom à Mlle Henriette Rose Lichtenstein, une des plus aimables jeunes filles du coquet village d'Hennaya.

1912

Cour Criminelle

Dans son audience du 20 juin, le tribunal civil de Tlemcen a procédé au tirage au sort des membres du jury de la Cour criminelle pour la session du 3e trimestre 1912, qui s'ouvrira le 6 juillet, à 8 heures du matin, au palais de justice, sous la présidence de M. Junilhon, conseiller à la Cour d'appel d'Alger, assisté de M. Friess, juge au siège, et de M. Gebel de Gebhardt, juge d'instruction

Ont été désignés comme assesseurs français : MM. Quiquerez Eugène, propriétaire à Hennaya ; Desbonnet Théophile, imprimeur à Tlemcen ; Heinold Jean, secrétaire du syndicat des eaux de Tlemcen ; Pastourel Henri, agriculteur à Lamoricière.

Et comme assesseurs musulmans : MM. Ranai Lhadne ben Hamza, propriétaire à Nédroma ; Baih Lhouane Abbès ould Ali, employé de mairie à Béni Saf ; Baghli Mohamed ould Saïd, commis des domaines à Tlemcen ; Chalabi Abdelkrim ould Djelloul, commerçant à Tlemcen.

Accident d'automobile

Chacun a appris avec peine l'accident d'automobile survenu au sympathique maire d'Hennaya, M. François Cazenave, et l'on s'empressa de s'enquérir des nouvelles de notre estimé concitoyen.

M.le docteur Rivaud a constaté une côte et la clavicule brisées, mais les jours du blessé ne sont pas en danger et nous pouvons, aujourd'hui,rassurer ses amis. L'état de santé de M. Cazenave n'inspire pas d'inquiétudes, nous faisons des vœux pour son prompt et complet rétablissement.

Hennaya

Les jeunes gens du centre d'Hennaya, appelés cette année sous les drapeaux, convient à un bal, dimanche soir, salle Thibult, la population du village.

Fête d'Hennaya

La fête patronale du centre d'Hennaya toujours si suivie et impatiemment attendue de la jeunesse, est fixée au dimanche 31 août et lundi 1er septembre.

L'accueil toujours empressé fait aux visiteurs par la population de ce coquet village et l'entrain des bals champêtres, assurent à la fête un plein succès.

Mariage

Samedi prochain sera célébré à Hennaya, le mariage de Mlle Cazenave, fille du sympathique maire de la commune, avec M. Grasset, propriétaire en cette localité.

Nous profitons de cette heureuse circonstance pour nous faire l'interprète de leurs amis de Tlemcen en complimentons les parents et en adressant aux jeunes époux tous nos souhaits de bonheur.

Vins rouges de coteau

Diplôme d'honneur. — M. Glaudel, Tlemcen.

Médaille d'or, — M. Bedoin de Tlemcen.

Médaille d'argent. — MM. Cazenave, à Hennaya ; Lamassoure, à Tlemcen.

Médaille de bronze.— MM. Ducros, Tlemcen ; Blanc et Laporte, à Tlemcen.

Mention honorable. — Mme Veuve Person, à Tlemcen ; M. Renoux, à Descartes.

Vins rouges de plaine

Médaille d'or. — M. Mercier, à Tlemcen.

Médaille d'argent. — M. Pélissier, à Hennaya.

Médaille de bronze. — M. Martinez, à Marnia.

Mention honorable. — M. Colombies, à Turenne.

Vins blancs de coteau

Médaille d'or. — MM. Dollfus, et Laporte, à Tlemcen.

Médaille de bronze. — M. Thesmar, à Tlemcen.

Vins blancs de demi coteau

Médaille de bronze. — de Metz à Lamoricière.

Vins blancs de plaine

Médaille de bronze. — M. Mercier, à Tlemcen.

Expositions collectives

Médaille d'or. — Syndicat agricole, de Tlemcen.

Hennaya

Mercredi soir, vers huit heures, le jeune Carrillo Joseph, âgé de 18 ans, a été victime d'un pénible accident. Il s'amusait à allumer une cartouche de dynamite, lorsque tout à coup, celle-ci fit explosion, lui enlevant trois doigts de la main gauche et le blessant sérieusement à la main droite. Carrillo a été aussitôt dirigé sur l'hôpital de Tlemcen pour recevoir les soins que nécessitait son état.

1913

Hennaya

La semaine dernière, un bataillon de tirailleurs sous le commandement de M. le Chef de bataillon Fournereaux, à l'effectif de 11 officiers, 26 sous-officiers, 485 tirailleurs et 20 chevaux, est venu camper sur les boulevards extérieurs du village. Le soir, une retraite, accompagnée de la nouba, a parcouru les principales artères du village. Inutile de dire que les tirailleurs reçurent le meilleur accueil dans notre centre.

Examen du Certificat d'études primaires

Sur les 37 jeunes filles de l'arrondissement de Tlemcen qui se sont présentées à l'examen du certificat d'études primaires, 19 ont été définitivement reçues.

Sur ce nombre 14 appartiennent à l'Ecole Courcier ce sont :

Mlles Zari Ayache, Fortunée Benguigui, Aïcha Cohen, Renée Dressayre, Joséphine El-Kouby, Denise Grolleau, Giselle Garidou, Hélène Gatinaud, Marcelle Jaubert, Simone Jouve, Edmée Mercier, Marguerite Mosin, Léonie Médioni, Blanche Sicsic.

Ecole congréganiste de Tlemcen : Mlle Menou.

Ecole mixte de Pont-de-l'Isser : Mlle Chave.

Aspirante libre : Mlle Escale.

Sur 34 élèves garçons présentés au même examen 17 ont été définitivement reçus, ce sont :

Ecole du Boulevard du Nord.— Amsellem Chedou, Bentata, Ruhart, Soussan.

Ecole privée des Frères. — Abbad, Lauberge, Lougar, Nonn, Rodriguez.

Hennaya.— Achache, Blanchon, Dupeux, Lecompte.

Mansourah. — Licht, Estève.

Turenne. — Daussat.

Nos sincères félicitations aux écoliers et à leurs dévoués Maitres.

Notre représentation régionale

On sait que chaque département français, à côté du préfet délégué de l'administration centrale, possède un Conseil général élu, chargé de représenter les habitants du département et de voter au mieux de tous l'emploi des fonds et des ressources qui constituent le budget départemental.

En Algérie chacun des trois départements a lui aussi un Conseil général. Mais en France il est composé à raison d'un conseiller général pour chaque canton judiciaire. En Algérie l'irrégularité beaucoup trop variable des cantons a fait préférer une division, quelquefois fort arbitraire, en circonscriptions électorales.

C'est le décret du 23 septembre 1875 qui constitue la loi fondamentale des conseils généraux en Algérie. Les conseillers généraux sont nommés pour 6 ans comme en France et renouvelables par moitié tous les trois ans. L'article 4 du décret dispose qu'« un arrêté du Gouverneur général, en conseil de gouvernement, désigne le chef-lieu et la composition des circonscriptions appelées à élire chacune un conseiller général français, en tenant compte du chiffre de la population et de la superficie du tertoire.

Pour toutes les opérations électorales le chef-lieu de circonscription tient lieu du chef-lieu du canton français. »

Nemours. Le département d'Oran dans son ensemble comprend 27 circonscription. Si nous tenons compte de la population et de la superficie du territoire, nous voyons que l'arrondissement de Tlemcen est assez mal partagé dans la répartition des sièges de Conseillers généraux : si nous divisons la superficie totale du département 6.589.704 hectares par 27, le nombre des circonscriptions, chacune devrait en moyenne correspondre à une superficie de 267.359 hectares, donc l'arrondissement de Tlemcen devrait avoir 4 représentants. La population donne les mêmes résultats 1.211.301 : 27 = 44.780 soit encore 4 représentants pour Tlemcen.

Qu'on ne vienne pas dire que l'arrondissement de Tlemcen est moins intéressant que certains autres, parce que moins développé et moins colonisé. Si l'on élevait semblable objection il serait facile de répondre, croyons-nous, qu'à l'heure actuelle avec la situation florissante de l'Algérie, la pacification accomplie dans toute l'étendue du territoire, une région doit être d'autant plus l'objet de la sollicitude du gouvernement qu'elle a été jusque ici plus délaissée. Les possibilités économiques de toute la région de Tlemcen sont considérables. L'exemple donné par certaines exploitations d'Hennaya ou de Lavayssière est convaincant : là où il y a quinze ou vingt ans on ne voyait que palmiers nains et broussailles [illegible]

vient que d'immenses travaux sont encore à faire dans l'arrondissement de Tlemcen et qu'il serait utile et indispensable, même, de permettre à toutes ces régions aujourd'hui insuffisamment représentées de faire entendre leurs doléances et leurs vœux au sein de l'Assemblée départementale.

La 20e circonscription peut, à cet égard, être prise comme exemple. Elle comprend . les villages qui entourent Tlemcen : Mansourah, Saf-Saf, Négrier, Bréa ; la commune mixte de Sebdou avec 5 centres : Sebdou, Terni, Aïn-Tellout, Aïn-Fezza, Taffaman ; la commune mixte de Remchi avec 3 centres : Montagnac, Turenne, Lavayssière : les communes de pleine exercice de Lamoricière, Pont-de-l'Isser, Hennaya, Beni-Saf et Descartes.

Cette circonscription est, on le voit, excessivement étendue : 80 kilomètres séparent Turenne de Taffaman ; 106 kilomètres Sebdou de Beni-Saf. De plus, les intérêts de tous ces centres que l'arbitraire administratif a réuni dans une seule et même circonscription sont souvent en opposition. Descartes et Turenne n'ont pas les mêmes préoccupations.

Le territoire n'est pas uniforme. Il comprend dans son ensemble des régions de nature bien différentes, ayant des besoins différents. Les centres de populations y sont distribuées de façon inégale. Chacun de ces centres a des besoins particuliers, quelquefois en opposition avec les besoins d'autres centres.

circonscription de la Basse Tafna et de l'Oued Zitoun.

La seconde avec Lamoricière comme chef-lieu comprendrait les centres de Sebdou, Aïn-Fezza, Lamoricière, Aïn-Tellout, Descartes, Taffaman, Sidi-Abdelli, Pont-de-l'Isser, Aïn-Tekbalet, Saf-Saf, Négrier, en un mot tous les centres à l'est de la route de Sebdou à Tlemcen et de Tlemcen à Beni-Saf : ce serait la circonscription de l'Isser et de la Saf-Saf.

Ce n'est évidemment qu'un projet. L'on pourrait peut-être le modifier en rattachant à Tlemcen les villages immédiats de sa banlieue et en conservant pour le conseil général, le même périmètre que pour le conseil municipal ; cela permettrait peut-être d'obtenir le dédoublement de la 19e circonscription que certaines personnalités autorisées ont également demandé. En tous cas que l'on adopte telle ou telle division que l'on voudra, mais il nous semble que sur le principe du dédoublement de la 20e circonscription tout le monde sera d'accord et que l'arrondissement de Tlemcen sera prochainement doté d'un quatrième siège de conseiller général.

André LECOCQ.

TRIBUNE AGRICOLE

Agriculture indigène. — Les forêts algériennes.

sont nommés pour 6 ans comme en France et renouvelables par moitié tous les trois ans. L'article 4 du décret dispose qu'« un arrêté du Gouverneur général, en conseil de gouvernement, désigne le chef-lieu et la composition des circonscriptions appelées à élire chacune un conseiller général français, en tenant compte du chiffre de la population et de la superficie du territoire.

Pour toutes les opérations électorales le chef-lieu de circonscription tient lieu du chef-lieu du canton français. »

« En tenant compte du chiffre de la population et de la superficie du territoire » dit l'article 4. Il semble cependant que, dans bien des cas, on ne s'est peut-être pas strictement basé sur ces deux éléments pour établir les circonscriptions électorales.

L'arrondissement de Tlemcen nous servira d'exemple, et, comme ce fait a attiré l'attention de l'autorité supérieure elle-même, nous osons espérer que satisfaction sera donnée aux demandes très légitimes des représentants autorisés de notre arrondissement.

L'arrondissement de Tlemcen et le territoire de commandement qui y est rattaché, présentent une superficie de 1.140.447 hectares, peuplés par 199.204 habitants.

Cet immense territoire est divisée en trois circonscriptions seulement: la 19e Tlemcen ville, la 20e Lamoricière et toute la campagne, la 21e

moins colonisé. Si l'on élevait semblable objection il serait facile de répondre, croyons-nous, qu'à l'heure actuelle avec la situation florissante de l'Algérie, la pacification accomplie dans toute l'étendue du territoire, une région doit être d'autant plus l'objet de la sollicitude du gouvernement qu'elle a été jusque ici plus délaissée. Les possibilités économiques de toute la région de Tlemcen sont considérables. L'exemple donné par certaines exploitations d'Hennaya ou de Lavayssière est convaincant: là où il y a quinze ou vingt ans on ne voyait que palmiers nains et broussailles, des vignobles superbes, des champs de céréales magnifiques témoignent assez de la richesse du sol.

En matière de colonisation la France est peut être trop timide. En Amérique ce n'est pas le développement de la colonisation qui amène la construction des chemins de fer et des routes. On commence par doter le pays de tous les moyens de communication qui permettront l'écoulement facile des produits ; les colons viennent après et dès leur arrivée trouvent à leur portée toutes les facilités qui leur assurent une réussite plus prompte et moins alléatoire.

Quand on voit les besoins considérables de l'arrondissement de Tlemcen : création de chemins de fer, de routes, de centres de colonisation etc., quand on remarque combien de parties égalent, si elles ne les surpassent pas certaines des plus vantées de l'Algérie, on con-

de tous ces centres que l'arbitraire administratif a réuni dans une seule et même circonscription sont souvent en opposition. Descartes et Turenne n'ont pas les mêmes préoccupations.

Le territoire n'est pas uniforme. Il comprend dans son ensemble des régions de nature bien différentes, ayant des besoins différents. Les centres de populations y sont distribuées de façon inégale. Chacun de ces centres a des besoins particuliers, quelquefois en opposition avec les besoins d'autres centres.

Des conflits d'intérêts surgissent. Le conseiller général dont la circonscription est trop étendue est souvent dans l'embarras et ne sait comment concilier les sollicitations contraires de tous ses électeurs. L'étendue même de cette circonscription est un obstacle à ce qu'il puisse connaître utilement le territoire dont les intérêts lui sont confiés.

En présence de ces inconvénients que nous ne faisons qu'énumérer, on a pensé avec grande raison que le dédoublement de la 20e circonscription s'imposait et on a proposé de créer deux circonscriptions.

Une circonscription avec Hennaya comme centre pourrait comprendre les territoires et les centres de Turenne, Terni, Mansourah, Bréa, Hennaya, Lavayssière, Montagnac et Beni-Saf, en un mot tous les centres à l'ouest de la route de Sebdou à Tlemcen et de Tlemcen à Beni-Saf ; ce serait la

dra, mais il nous semble que sur le principe du dédoublement de la 20e circonscription tout le monde sera d'accord et que l'arrondissement de Tlemcen sera prochainement doté d'un quatrième siège de conseiller général.

André LECOCQ.

TRIBUNE AGRICOLE

Agriculture indigène. — Les forêts algériennes.

En janvier dernier une trentaine de jeunes indigènes de la région de Bône s'embarquaient pour la France, dans l'intention d'y étudier le greffage de la vigne. Ils sont actuellement dans l'Hérault, où ils s'initient, près des meilleurs maîtres, à tous les secrets de la viticulture moderne.

***

Il faut croire que nos essences forestières algériennes sont fort appréciées par l'Italie, qui, cependant, possède, sinon de grandes, mais de belles forêts à essences très variées.

C'est ainsi qu'un lieutenant de l'armée italienne a été envoyé en Algérie, avec mission d'étudier les diverses essences forestières de nos massifs boisés.

Cet officier a visité très longuement, minutieusement et pendant trois jours toutes les forêts de la région de Dellys, et notamment, celle de la Mizrana..

Cette région l'a particulièrement intéressé.

Reste à savoir si c'est, exclusivement, au point de vue de notre végétation sylvestre ?

Chronique Régionale

(De nos correspondants particuliers)

Hennaya

Nous sommes heureux de la circonstance qui s'offre à nous pour adresser nos bien chaleureuses félicitations à notre dévoué instituteur, M. Andrieu, qui depuis son arrivée à Hennaya n'a ménagé ni son temps ni ses peines.

Une juste récompense l'attendait aux examens du certificat d'études. Sur cinq élèves présentés 4 d'entre-eux, les jeunes Lucien Dupeux, Alexandre Lecomte, Blanchon et Sadia Achache ont été reçus.

C'est là un brillant succès dont nous ne pouvons que nous féliciter, aussi soubaitons nous vivement que notre instituteur reste encore longtemps parmi nous.

Chronique Régionale

Hennaya

Nous avons appris avec une profonde tristesse la mort de M. Louis Gysel, propriétaire à Hennaya, enlevé à la suite d'une courte maladie.

M. Gysel, était bien connu dans notre région, ou par son activité, il avait su se créer un domaine important.

Nous adressons nos bien sincères condoléances à Mme Veuve Gysel, ainsi qu'à toute sa famille.

AVIS DE DÉCÉS

Monsieur Philippe BIZET, voyageur de la Maison Chaboud et ses enfants : Philippe et Edgard ;

Madame Veuve CROS, d'Hennaya ;

Monsieur & Madame Jules CROS, de Bourlier, et leurs enfants ;

Mesdemoiselles Célestine et Odette CROS ;

Monsieur Henri CROS ;

Monsieur & Madame Louis BIZET, de Sassenage ;

Monsieur & Madame Paul BIZET, de Buenos-Ayres ;

Monsieur & Madame Pierre GALIX, de Tlemcen ;

Les familles GUIRAMAND, ACHER, GENET, SOUYRIS, GAILLARD, SANTUCCI, HONORÉ, BERNARD, REBOA, HUGON & LESTANG.

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Jeanne BIZET

Née CROS

leur épouse, mère, fille, sœur, belle-sœur, nièce, cousine et alliée décédée à Tlemcen le 9 Juin 1913, dans sa 37me année.

L'inhumation a eu lieu à Hennaya, hier mardi, 10 Juin, à 4 heures et demie.

Fête d'Hennaya

Rappelons que le coquet village d'Hennaya convie la population tlemcénienne, dimanche et lundi prochains à sa fête patronale, que tout et mis en œuvre pour lui donner le plus d'éclat et que notre société musicale « La Philharmonique des Amis Réunis prêtera à cette fête son grâcieux concours.

Négrier

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de notre estimé concitoyen M. Paul Fichot avec Mlle Marie Terral d'Hennaya.

Nos meilleurs vœux aux heureux fiancés

Hennaya

Vendredi soir vers six heures, à la briqueterie Gongora frères, située à un kilomètre du village, l'un des enfants, Manuel, âgé seulement de 22 mois, suivait le canal d'irrigation qui longe l'usine. Tout à coup, un jars qui se trouvait dans le canal le saisit par les vêtements et le fit tomber à l'eau.

Le malheureux enfant se noya, le courant, à cet endroit, étant des plus rapide par suite d'une pente fort prononcée qui aboutit à un ponceau.

Le ponceau étant obstrué par le cadavre de l'enfant, l'eau se répandit dans le chantier. Les parents, après avoir enlevé les dalles pour dégager ce qui obstruait le ponceau, trouvèrent le corps de leur enfant.

. . .

L'adjudication des travaux de construction d'un abattoir dans notre centre, auront lieu dimanche prochain à la Mairie.

Hennaya

Un incendie d'une certaine violence s'est déclaré dans un champ appartenant à Mme Vve Bouchet Hippolyte. Cinq hectares de chaumes ont été la proie des flammes et 45 oliviers qui se trouvaient dans le champ ont été fortement endommagés par le feu.

Les secours ont été organisés très promptement par tous les habitants du village qui s'étaient rendus sur les lieux en toute hâte et deux heures après, le sinistre, vigoureusement combattu, se trouvait circonscrit.

Une enquête a été ouverte par la Gendarmerie.

.˙.

Les vols de blé sont assez fréquents depuis quelque temps. Les voleurs recourent même à la force lorsque le besoin s'en fait sentir. C'est ainsi que le nommé Berezel Amar, qui gardait les gerbes de blé de M.

malfaiteurs indigènes qui se sont retirés après l'avoir blessé grièvement à coups de matraque.

Espérons que la gendarmerie, qui a ouvert une enquête aussitôt parviendra à mettre la main sur les auteurs de ces vols.

.˙.

Mariage

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Charles Bedolla, entrepreneur, avec Mlle Jeanne Boneil, d'Hennaya.

Nous adressons nos meilleurs vœux aux futurs époux.

Hennaya

M. Belaïd Abdel-Kader, élève de la Médersa de Tlemcen, vient d'être nommé à l'emploi d'auxiliaire médical à Palestro, département d'Alger. Nos félicitations.

Chronique Régionale

(De nos correspondants particuliers)

Hennaya

Les cambrioleurs de poulaillers continuent leurs exploits. Mme Gallien vient de se voir priver d'une douzaine de poulardes dont, à juste titre, elle était très fière. Espérons que la police ne tardera pas à mettre la main sur ces malfaiteurs.

.˙.

Hennaya

Voici le résultat de l'adjudication des travaux de construction d'un abattoir qui a eu lieu à la mairie. Le montant s'élève à la somme de 9.900 francs. Rabais : M.M. Jean Mallet de Tlemcen, prix du bordereau ; Henri Raucoule, de Montagnac 1 0/0 ; Paul Mallot, d'Hennaya, 3 0/0 M. Paul Mallot a été déclaré adjudicataire.

. . .

Le passage de M. le Gouverneur Général a été des plus utiles pour notre centre. Notre maire, M. Cazenave, après lui avoir souhaité la bienvenue, lui a fait un exposé succint de la situation financière. Puis il a insisté sur les améliorations nécessaires et les créations utiles :

1° Construction de caniveaux et trottoirs dans le quartier indigène au nom de l'hygiène de la population musulmane du village et de la santé publique.

2° Empierrement des anciennes rues et des artères nouvelles donnant accès à la future gare.

3° Construction d'une mairie.

4° Mise en viabilité de 21 chemins ruraux.

5° Ouverture de plusieurs chemins d'intérêt général.

M. le Gouverneur Général a promis à M. Cazenave que tous les désidérata exposés au nom de la population d'Hennaya seraient examinés avec la plus grande bienveillance et l'a assuré de son entier dévouement.

Bien que les colons d'Hennaya se réjouissent à la pensée d'obtenir satisfaction près des pouvoirs compétents, nous devons exprimer un regret : qu'un retard prolongé ait empêché une petite manifestation préparée par notre sympathique et dévoué instituteur, M. Andrieu.

Une réception fleurie avait été organisée avec les élèves des écoles de garçons. Ces derniers, échelonnés sur la route attendaient l'arrivée du Gouverneur Général pour lui faire un tapis de fleur à son passage. Il est regrettable qu'un retard fortuit se soit produit au dernier moment.

. . .

La fête du quartier indigène a fourni aux Aïssaoua l'occasion de se répandre en bandes nombreuses dans les artères principales du village où la circulation a été interrompue pendant près d'une heure.

Ces fanatiques avaient même la prétention d'obliger tous les passants, non pas à se découvrir, mais à se déchausser devant eux. En outre ils se sont livrés à de véritables scènes de sauvagerie, à des démonstrations grotesques et barbares.

Nous ne saurions trop attirer l'attention des autorités compétentes sur ces scènes regrettables et nous espérons qu'à l'avenir elles seront interdites.

. . .

La société sportive de Montagnac est venue, dimanche dernier, nous rendre visite pour une partie de foot-ball qui fut des plus intéressantes.

Une grande partie de la population assistait à ce match pendant lequel le jeu des équipiers, toujours très serré et bien conduit, a fait le plaisir des spectateurs.

Un bal organisé par la société remporta le plus grand succès.

Nous avons ici tous les éléments nécessaires pour créer une société de sports : il suffirait de faire naître entre ces éléments des liens de solidarité assez puissants pour organiser une bonne société.

Nous souhaitons que bientôt Hennaya compte aussi une société de foot-ball.

Hennaya

Des malfaiteurs ont enlevé un troupeau composé de dix-huit brebis et quarante chèvres, appartenant au nommé Boumédine ben Aïssa, garçon d'écurie à la ferme Demias. Des coups de feu ont été échangés entre la victime et les malfaiteurs restés inconnus.

Une enquête est ouverte

Hennaya

Le gendarme Samso, de service dans le village, a procédé à l'arrestation du nommé Boccanfuso Joseph, exclu métropolitain, évadé du camp de la Tafna.

Syndicat agricole et viticole de Tlemcen

(Elections du 30 Mars 1913)

Ont été élus syndics :

Tlemcen. — MM. Barisain, Cayla Régis, Dressayre, Fitte, Havard Léon, Laporte Pamphile, Lenepveu, Lichtenstein Paul, Mercier Jean, Menou Joseph, Parodi Jacques, Parodi Nicolas, Soipteur Georges, Thesmar, Verdoux Baptiste.

Bréa. — MM. Cochet Joseph, Ducros Jérome, Lamassoure Jean Pierre, Léonard Léon, Parodi Charles, Soipteur Hilaire.

Mansourah. — MM. Bedoin Jean, Bonnet Ernest, Brette Auguste, Licht Adolphe.

Négrier. — MM. Imbert Jean, Parodi Dominique, Roumat Joseph.

Saf-Saf. — MM. Fourneau Alexis, Hamet François, Jumel Octave, Scharffe Emile.

Hennaya. — MM. Amouroux Jean Marie, Cazenave François, Grasset Louis, Hinsinger Jean Bapt., Houvert Joseph, Jacomo Joseph, Lichtenstein Henri, Pernette Jean Baptiste, Quiquerez.

Montagnac. — MM. Clément Jean Pierre, Couderc Austide, Raucoule Henri, Verdoux Jean.

Lavayssière. — MM. Doumens Jules, Lautier Georges, Pelletier, Vercueil.

Pont-de-l'Isser. — MM. Barioulet Antoine, Baudy Joseph, Lambert Jules, Peyvergès Dominique, Tarisse Pierre.

Sidi-Abdellys. — MM. Auzier Hippolyte, Alygrhne, Bauby, Coste Jean Dallet, Falavel.

Descartes. — MM. Chalaux-Bruine, Chatain-Icard, Henri, Jarguel, Maffre Paul, Pomiès Ernest, Rouquette, Salanos.

Lamoricière. — MM. de Metz, Gonnet Félix, Pouchadon Pierre.

Turenne. — MM. Ailloud Joseph, Bonnet André, Colombiès, Rostaing, Vasserot André, Vincent Emile.

Terny. — MM. Edé Ernest, Kieulen Eugène,

Marnia. — MM. Le Capitaine Dinaud, Petit Philippe.

* * *

L'élection du bureau aura lieu ultérieurement. La semaine prochaine il sera procédé à l'élection du collège électoral indigène.

Hennaya

Samedi dernier, vers 8 heures du matin, le nommé Lahcène Saharoui, manœuvre au service de M. Mullot Paul, entrepreneur de travaux publics dans notre centre, plaçait un fer à T sur une construction, lorsque tout à coup, perdant l'équilibre, il tomba dans le vide d'une hauteur de plus de 4 mètres. Dans sa chute, il eut le tibia de la jambe droite fracturé. Le docteur Cubry, mandé en toute hâte, prodigua au blessé les soins que nécessitait son état.

***

Dimanche matin, vers 9 heures, le jeune Forster Théophile, âgé de 11 ans, était monté sur un arbre pour dénicher un nid. Malheureusement, un faux mouvement le fit tomber d'une hauteur de cinq mètres. Dans sa chute, il eut l'avant-bras gauche fracturé. Il reçut heureusement aussitôt les soins de M. le docteur Cubry.

1914

Hennaya

Dans sa dernière séance, le conseil municipal a traité les affaires suivantes :

Approbation du compte administratif du Maire et du combte de gestion du receveur pour l'exercice 1913, qui se solde avec un excédent de recettes de 23.592 fr. 22.

Le Conseil approuve ensuite le budget additionnel de 1914 et le budget primitif de 1915, ce dernier avec un excédent de recettes de 8000 fr. Les budgets du service vicinal 1914 et 1915 sont adoptés ainsi que le tarif de conversion ; le nombre des journées de prestations est fixé à 3.

Maintien du 6 % de la taxte locative pour 1915. Les centimes additionnels ordinaires et extraordinaires sont également votés.

Le Conseil désigne les commissaires répartiteurs pour 1915, les classificateurs devant assister le Maire dans les travaux d'évaluation de la propriété non bâtie, et les membres de diverses commissions,

Le conseil adopte ensuite l'installation du téléphone qui permettra la création du circuit téléphonique Tlemcen-Hennaya-Montagnac.

Des subventions sont accordées à diverses sociétés notamment à la Société hippique de Tlemcen (25 francs) et à la Société d'encouragement pour l'élevage de la race chevaline (50 francs).

. . .

Des vols nombreux de moineaux pélerins ont envahi le territoire de la commune et commencent à dévaster les récoltes. Leur arrivée présente un véritable danger pour la culture.

Hennaya

M. Cazenave, notre sympathique maire, a été nommé administrateur de la Banque d'Algérie, succursale de Tlemcen. Nous le félicitons bien sincérement d'avoir été appelé à ce poste de confiance.

Hennaya

Jusqu'au 25 février courant, des appâts empoisonnés, destinés à la destruction des chacals, seront déposés chaque jour dans la banlieue du village, de 5 heures du soir au lendemain matin 7 heures.

Hennaya

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de Mlle Marie Hermance Thorrignac, fille de Mme et M. Thorrignac Ferréol, propriétaire et M. Silvain Emile Schaff, industriel à Hennaya.

Mlle Célestine Cros, fille de Mme Vve Cros, propriétaire à Hennaya est également fiancée à M. Paul Coquat, voyageur de commerce, à Voiron (Isère).

Nos meilleurs vœux.

Hennaya

Nous apprenons avec plaisir les fiançailles de M. Léon Cazenave, adjoint aux affaires ind gènes de l'Afrique occidentale française, fils de Mme et M. Cazenave, notre estimé maire, avec Mlle Léonie Gysel, fille de Mme veuve Gysel, propriétaire. Nos vœux les plus sincères.

.˙.

Mérite Agricole

C'est avec plaisir que nous avons relevé dans la dernière promotion du du mérite agricole, les noms de plusieurs de nos concitoyens :

M. Laporte Pamphile est élevé au grade d'officier du mérite agricole.

Sont promus chevaliers du même ordre :

Le bien sympathique délégué financier, M. Ben Abdallah Mohammed Ahmed, propriétaire ;

M. Brochin, agriculteur à Hennaya ;

M. Benzaken Nessim, agriculteur ;

M. Grasset, propriétaire à Hennaya ;

M. Cohen, propriétaire à Montagnac.

Nos compliments aux nouveaux promus.

NOS VIEUX REMPARTS

Depuis de nombreuses années nous demandons la suppression de la zone militaire et des vieux remparts qui encerclent, compriment et étouffent Tlemcen.

Déjà de nombreux centres ayant reçu satisfaction malgré les pontifes de *l'Art à la Vauban* s'élevant contre la destruction des *défenses* de nos villes fortifiées ! préparent les travaux utiles à l'évolution de leurs cités.

Pour nous, pour Tlemcen, tout en voulant bien respecter les admirables traditions de la *Taupe*, nous nous élevons contre le maintien des vieilles murailles, sans esthétique, qui gênent l'aération des quartiers nord de notre ville et qui en déparent l'aspect riant par leurs ligues brutales aux tonalités grises.

Toutefois, nous acceptons et nous réclamons même la conservation au titre « *Monuments historiques* », des hautes murailles féodales flanquées de tourelles moyenageuses qui composent le Méchouar et certaines parties de nos vieux remparts.

Nous demandons également que les murailles de soutènement appropriées pour contenir les terrains de la basse ville, soient non seulement utilisées mais encore entretenues avec soin.

Nous voulons conserver à notre ville son cachet artistique et toutes ses valeurs archéologiques, mais en améliorant les conditions d'hygiène et de salubrité.

Par le nord, Tlemcen regarde la mer, qui lui apporte ses effluves marines ; supprimons donc ce qui masque sa vue et interdit sa respiration.

Si les remparts du Boulevard du Nord jusqu'à la porte d'Oran doivent être conservés dans leurs parties basses, il faut découronner leur tête en formant un parapet contournant le quartier français.

On créera ainsi une belle promenade agréable et ombragée, avec une vue superbe s'étendant au dessus des plaines d'Hennaya et de Remchi.

De même à l'Est, dégageons les abords du quartier indigène vers la gare. Que l'on abatte les murailles sans aucun caractère et sans utilité, supprimons les créneaux rébarbatifs pour accueillir les horizons de verdure.

Et, quand les vœux de notre municipalité seront en voie d'exécution en ce qui concerne le boulevard circulaire de 50 mètres entre les remparts et les futures agglomérations extra muros, non seulement l'aspect des abords de la ville y gagnera, mais aussi l'on obtiendra cette abondance d'air et de lumière indispensables à la bonne tenue et à la propreté que nous devons tous rechercher pour rendre notre cher Tlemcen, non seulement habitable mais aussi et surtout agréable aux touristes.

PAUL TÉRADE.

1919

Hennaya

Nous avons appris ce matin le décès de Mlle Lucie Jacomo, âgée de 24 ans, fille de M. Baptiste Jacomo, propriétaire à Hennaya.

Les obsèques ont eu lieu cet après-midi à 4 heures.

Nous prions notre vieil ami Jacomo et sa famille de vouloir bien agréer nos sincères condoléances.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE TLEMCEN
ET DE SA RÉGION (1)

SA RAISON D'ÊTRE, SON ROLE, SON ACTION

PAR

ALFRED BEL

I

SITUATION ET RESSOURCES DE TLEMCEN ET DE SA RÉGION

Tlemcen qui se trouve sur la grande ligne ferrée Tunis-Alger-Fez est la dernière ville importante de l'Oranie avant d'entrer au Maroc. Elle peut, par son site et son attrait particuliers retenir nombre de touristes, de voyageurs attirés vers le Maroc.

Adossée aux montagnes du Massif Tlemcénien qui la protègent du côté Sud, elle regarde, de 800 mètres d'altitude, la mer qui apparait à 60 kilomètres au Nord par la coupure de Rachgoun, par dessus la plaine des Zenata et de la Tafna.

Cette situation lui donne en été la brise de mer ; mais son climat n'est pas humide comme celui du littoral, ses nuits d'été sont plus fraiches que celles des villes de la côte et la chaleur y est bien plus supportable que partout ailleurs dans le Tell ; l'air y est léger et pur, excellent pour des tempéraments anémiés C'est un pays de villégiature agréable d'Avril à Décembre.

(1) Ce rapport a été lu par l'auteur à la réunion publique du 20 Mars 1919, à la Mairie de Tlemcen, au nom de la Sous-Commission provisoire du « Syndicat d'Initiative. »

Les montagnes, très voisines, sont d'accès facile, curieuses à parcourir par leur nature sauvage, leurs thuyas, deliéges, forêts de chênes de genévriers, leurs grottes nombreuses, leurs belles sources fraiches dues à la constitution géologique du sol. En somme le pays est pittoresque, les aspects sont variés, la brousse sans apprêt est semée deci delà de villages indigènes et de tentes brunes, les horizons sont lumineux et grandioses, les lignes pures des monts et des collines descendent en pente douce et harmonieuse vers la mer, les panoramas sont admirables et changeants, les jeux de lumière dignes de tenter un peintre

L'arrondissement administratif de Tlemcen avec le Cercle de Marnia constitue non seulement une unité administrative mais, ce qui est rare, une unité géographique, une région naturelle, nettement caractérisée et délimitée par la bordure nord des Hauts-Plateaux d'El-Aricha au Sud, la frontière marocaine et les Trara à l'Ouest, la mer au Nord, la chaine du Sbâ Chioukh et d'Aïn Tekbalet, la rivière de l'Isser à l'Est.

Tlemcen domine si bien la plaine du Nord, que sur la distance de 10 kilomètres qui la sépare d'Hennaya la différence d'altitude est d'environ 400 mètres ; ce qui fait une différence notable de climat entre Tlemcen et la plaine. C'est au point que la vendange se fait à Hennaya environ un mois plus tôt qu'à Tlemcen. La ville est, à son tour, dominée au Sud par des montagnes dépassant 1200 mètres, qui lui donnent leurs eaux courantes et leur air pur.

Au point de vue économique, les principales sources de la richesse de cette région sont : l'agriculture, les mines, l'industrie, le commerce et le tourisme. Examinons-les :

A). La région au Sud de Tlemcen est montagneuse, ai-je dit ; elle n'offre d'autres ressources que dans ses forêts (bois, charbon, liége, tan, gibier) ; il n'y a pas à escompter un futur développement agricole de ce côté ; on n'y trouvera jamais que quelques pauvres petits champs où les indigènes continueront à gratter la terre avec la charrue antique, pour faire un peu d'orge. A l'Ouest, à l'Est ainsi qu'au Nord, il n'en est pas ainsi : des plaines fertiles et bien arrosées par des rivières (Tafna, Sikkak, Isser) et de nombreux ruisseaux, sont déjà largement défrichées par places, mais il reste encore beaucoup à faire, et le domaine du palmier nain, qui diminue chaque jour, est encore important. Les principaux centres agricoles sont : Marnia, Nédroma, Turenne, Hennaya, Montagnac, Lavayssière, Pont-de-l'Isser, Lamoricière, Descartes. Les produits de ces régions, huiles et vins surtout, sont renommés.

Depuis 35 ans il y a dans cet arrondissement un Syndicat agricole qui a déjà rendu de remarquables services au pays.

B). Des mines sont exploitées (Beni-Saf, Ghar-el-Maden, Mâziz, Masser, Garrouban) ainsi que des carrières de marbre-onyx (Tekbalet, Sidi-Hamza), d'autres l'ont été avant la guerre, dans la région des Trara et dans la vallée de l'Oued-Chouly ; il reste encore des exploitations minières à entreprendre ailleurs (marbres de la région de Nemours, minerais divers dans la vallée de l'Oued-Chouly et des Trara).

C). Les industries de la région sont ou indigènes ou européennes. Celles proprement indigènes méritent une étude complète, qui a déjà été entreprise pour certaines d'entres elles (celles de la laine notamment), afin de marquer leur état actuel, les moyens de les développer quand elles en valent la peine. Tlemcen est un centre d'exportation de pantoufles arabes (bolgha), de tissus de laine, de cuirs brodés d'or, de sparterie locale et régionale.

A suivre

Nécrologie

Hier ont eu lieu à Hennaya, au milieu d'une affluence considérable d'amis, les obsèques de Mme François Cazenave née Victorine Loustalot, la femme dévouée et estimée du sympathique Maire d'Hennaya, enlevée à l'affection des siens à l'âge de 64 ans.

Puissent les condoléances nombreuses adressées à M. Cazenave, à ses enfants et aux familles si douloureusement éprouvées atténuer leur grande douleur, nous y joignons bien sincèrement les nôtres.

Résultat du Concours de tir

organisé par le Syndicat d'Initiative

1° DAMES — a) Mlle Fechter ; b) Mme Tormos,

2° HOMMES — a) MM. Vidal François, Hennaya ; b) Cochet Joseph ; c) Jouve Albert.

3° JEUNES GENS — a) Brette Francis ; b) Grolleau ; c) Péralès.

NOTA. — Pour retirer les lots, s'adresser à M. Blanc, magasin de nouveautés, place d'Alger.

CHOSES de TLEMCEN

Nicham Iftikar

Nous relevons au nombre de la dernière promotion au grade d'Officier du Nicham Iftikar, les noms de M. Delpech Henri, Administrateur de la Commune mixte de Sebdou et de M. Payan, Payeur particulier à Tlemcen.

M. Célestin Barral, facteur des P.T.T. et M. Mohammed ben Abderrahmane Secrétaire de la Mairie d'Hennaya, sont promus Chevalier du même ordre.

Nous nous joignons à leurs nombreux amis pour les féliciter bien sincèrement.

AVIS D'ADJUDICATION

COMMUNE D'HENNAYA

Le Vendredi 27 Août 1920 à dix heures, adjudication à la Mairie, des *Travaux de construction des bordures des trottoirs dans les rues du village.*

Montant des travaux...	30.205 fr 40
Somme à valoir.....	3.294 fr 60
Total..	33.500 fr 00

Cautionnement : 900 francs.

Communication du dossier à la Mairie d'Hennaya.

1068

1920

Le Monument aux Morts d'Hennaya

La localité voisine, Hennaya, va avoir très prochainement, son Monument aux Morts de la grande guerre, érigé à la mémoire de ses enfants tombés au Champ d'Honneur.

Ce monument commandé en France vient d'arriverà Oran, il ne comprend pas moins de 96 colis qui vont être dirigés sur le coquet village.

1921

TRIBUNE

HENNAYA

Nous recevons la communication suivante avec prière d'insérer :

« Monsieur Pellissier René fait connaître à la population d'Hennaya qu'il s'est fait un devoir d'accepter de faire partie du Comité du « Monument aux Morts » pour la France, mais qu'il n'a jamais manifesté le désir de voir son nom figurer sur le monument, comme il a pu le constater à l'arrivée du monument à Hennaya.

Ce monument étant réservé aux seuls noms de nos glorieux Morts. »

Nous avons deux députés pleins de zèle et de dévouement. Ils avaient en M. ETIENNE un conseiller et un aide éclairé et puissant ; ils auront en M. SAINT-GERMAIN un ami autorisé et compétent.

Dans un accord unanime son nom sortira de l'urne le 17 juillet prochain et notre Oranie aura repris sa place prépondérante au Grand Conseil des Communes de France, selon la parole prononcée par M. Maurice SARRAUT, Ministre des Colonies, aux obsèques de M. ETIENNE.

C'est pour toutes ces raisons que dans un but d'union et de conciliation républicaines nous faisons appel à ceux qu'anime uniquement l'amour du pays

Ont adhéré au Comité :

Conseillers Généraux : MM. Bertouy, Bertrand, Descours, Fages, Laurent-Hernandez, Milhe-Poutingon, Pitollet, Ramier, Tandonnet. Saurel ;

Maires et Adjoints : MM. Molle d'Oran, Barisain de Tlemcen, Rousseau de Mostaganem, Albagnac de Slissen, Andreu de Rio Salado, Angelvy de Béni-Saf, Alberge Alfred d'Aïn-Kial, Bons de Laferrière, Bernabeu de Bou-Henni, Bohé d'Aïn-el-Arba, Becker de Misserghin, Bonnet Géraud de Tessalah, Bauby de Pont-de-l'Isser, Carrière de Tafaraoui, Cornet de Lapasset, Clerc d'Aïn-Tédelès, Clairefond de Pelissier, Chanfreau de Palissy, Cazenave d'Hennaya, Delisle de Sainte-Barbe-du-Tlélat, Delage d'Hamman-Bou-Hadjar, Descat d'Er-Rahel, Daudrieu d'Arcole, Elsen de Sainte Léonie, Eychenne de Nouvion, Fondacci de Froha, Docteur Escudie d'Aïn-el-Hadjar, Fernandez de Bousquet Goutière de Magenta, Ivaldi de Bou-Tlélis, Jacquot d'Aboukir, Kind de Lavayssière, Lauque de Sidi-Chami, Lallement de Saint-Leu, Lasserre de Mocta Douz, Lamur de Saint-Denis-du-Sig, Mazet d'Ouarzane, Michel de Guiard Muller de Kléber, Mas de Colomb-Béchar, Mongé de Ferry, Mellet de Nemours, Mille de Bellecôte, Néra de Lesguisé de Valmy, Nourricat de Thiersville, Payri de Mercier-Lacombe, Petrequin de Tirman, Pérez de Relizane, Piétri de la Sénia, Raymond de Lourmel, Rostaing, de Turenne, Ribot d'Aïn-Farès, Robert d'Uzès-le-Duc, Roques de Tizi, Renoux de Descartes, Ravot d'Oued-Taria, Robba de Prudon, Sabaté de Pont du Chélif, Starck de Turgot, Serres de Perrégaux, Thevenin de Tounin, Seyler d'Assi-Bou-Nif, Tournut d'Arzew, Villain de Berthelot Thomas d'Oued-Imbert, Vauillermet de Tabia, Vaillot de Nédroma.

Cette liste est forcément incomplète, le manque de place ne nous permettant pas d'y joindre les signatures des délégués sénatoriaux individuellement adhérents.

1922

N. B. - Nous espérons que M. Pomiès le maire avisé d'Hennaya et son conseil, nous informeront que l'idée de changer le nom si harmonieux de leur village est à jamais abandonnée.

Pour nous, nous arrêterions ce qui, en notre esprit n'a été qu'une simple plaisanterie, faite pour dessiller les yeux de ceux qui administrent notre coquette voisine.

« L'Avenir »

Brevet Elémentaire

Au nombre des élèves ayant satisfait aux examens du Brevet Elémentaire de jeunes filles, nous avons relevé le nom de Mlle Marcelle Hinsinger, fille de nos sympathiques amis d'Hennaya.

Nos bien sincères félicitations.

Commune Eugène Etienne, Hennaya

Remise en état des bâtiments scolaires et acquisition de mobilier

ADJUDICATION

à la Mairie d'Eugène Etienne, Hennaya, le VENDREDI 10 NOVEMBRE 1922, à 10 heures du matin.

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux et fournitures..	12.669 87
Somme à valoir.....	1.530 13
Total.....	14.200 fr.

Cautionnement : 380 francs.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la Mairie d'Eugène Etienne, Hennaya. 1330

Enseignement Primaire Elémentaire

Mutations dans l'arrondissement prononcées avec effet du 1er octobre 1922 (Arrêté Rectoral du 24 juillet 1922).

INSTITUTRICES

Mlle Claparède, de Bréa à Tlemcen boulevard du Nord.

Mlle Briançon Julie, d'Hennaya à Tlemcen, rue de Fez.

Mme Dimanche, de Lalla-Marnia à Bel-Abbès Eugène-Etienne.

Mlle Gault, d'Aïn-Tindamine à Lamoricière.

Mme Benzaken, de la place des Victoires à la rue Ximénès à Tlemcen.

Mme Aknin, du boulevard du Nord à la place des Victoires.

Mme Choussaud, de Pont-de-l'Isser à Saint-Aimé.

Mlle Denis, d'Aïn-Kial à de Malherbe.

Mlle Rodes, d'adjointe, directrice de l'école de filles d'Aïn-Kial.

Mlle Juan, d'Aï-Alem à Aïn-Kial.

Le nom d'Eugène Etienne serait donné à la Commune d'Hennaya

Pour reprendre les termes du « Petit Tlemcénien », ce serait certes « rendre hommage à la mémoire du regretté et vénéré M. Eugène Etienne de demander de faire donner à cette commune le nom de l'homme qui a consacré sa vie à la défense des intérêts du pays ».

Mais à côté de cette forte voix de la reconnaissance, n'est-il aucune voix mélodieuse, plaintive, qui plaide dans un autre sens, et la cause de notre grand ami et celle du petit centre qui doit être la victime élogieuse de son souvenir ! Hennaya ! Avez-vous jamais goûté la sonorité douce de ce nom ? Tout ce que ces syllabes harmonieuses, évoquent de poésie arabe, de douceur algérienne ?

Hennaya ! mon beau village ! assis devant les vastes perspectives !

A tous ceux dont ce nom évocateur des vergers, des chemins clairs de la plaine, évocateur des toits roses qui rêvent dans le cirque de montagnes bleues que le soleil dore ou que la brume argente, à tous ceux dis-je dont ce nom a bercé l'enfance et qui ont rêvé là, devant l'aube prestigieuse et l'horizon cuivré du soir, je demande de respecter la poésie ambiante avec ses aspects, ses sonorités, son charme familier, et de comprendre l'imagination et la tradition de nos frères musulmans.

Nul plus que moi n'a apprécié le grand algérien qui fut notre ami mais n'est-il pas une manière plus douce et moins rénovatrice de perpétuer sa mémoire ?

Je crois me faire l'écho de la plupart des enfants d'Hennaya et des plus fervents admirateurs du vieil ami de Tlemcen et de ma commune en demandant au Conseil Municipal d'Hennaya d'abandonner l'idée de ce genre d'hommage posthume que le grand bon sens de notre cher Eugène Etienne condamnerait probablement.

G.....
propriétaire à Hennaya

Mariage

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Lucie Lichtenstein, l'aimable fille de M. Henri Lichtenstein, l'estimé propriétaire d'Hennaya avec M. Emile Durand, Audjudant-chef au 6e Tirailleurs, qui compte en notre ville de nombreuses sympathies.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée en l'Eglise d'Hennaya, le mercredi 20 septembre, à 4 heures de l'après-midi.

Nous leur adressons nos meilleurs vœux de bonheur et félicitons les familles qui s'unissent.

Hyménée

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Poggioli Jeanne, d'Hennaya, institutrice à Bedeau, avec M. le Lieutenant J. Rabuel, du 1er Etranger, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Mérite Agricole

Viennent d'être promus Chevaliers du Mérite agricole :

M. Dollfus, propriétaire du domaine de Lismara ; M. Chapuis, propriétaire à Descartes ; M. Hinsinger, propriétaire à Hennaya.

Nous les félicitons sincèrement.

EUGÈNE ÉTIENNE

(SUITE)

TLEMCEN contre HENNAYA

Aurait-on jamais cru que Tlemcen la perle, put un jour jalouser les prérogatives d'autrui !

Pour avoir vu sa jeune cousine — Hennaya la bien nommée, — essayer de troquer son joli nom contre celui d'un cher protecteur. Tlemcen clame à son tour, dit-on, par l'organe de son conseil municipal.

Elle revendique des droits dont la priorité est d'ailleurs indiscutable.

Le Gouvernement Général, saisi, s'en est ému.

Tlemcen, la belle mauresque aux colliers de légendes ! Tlemcen reine de l'Oranie, visage merveilleux de Pomaria l'antique ! Tlemcen dont la grâce chantante a toujours charmé les plus lointains échos !

Tlemcen, entend évincer aujourd'hui Hennaya, cette petite intrigante dont la présomption la suffoque !

Il ne suffit plus à Tlemcen d'avoir consacré une de ses artères à celui dont elle fut incontestablement la plus chère amie, elle veut maintenant se donner toute ; toute ; — Et, pourquoi pas ? — Oui, toute ; avec ses minarets, ses jardins, ses sources vives, ses bois d'oliviers, la glèbe d'or de ses vastes plaines, sa ceinture de monts nuancés.

Elle veut se donner sans restriction, avec tout le charme de sa beauté capiteuse, et le sourire mystérieux de ses beaux yeux.

On dit même qu'elle compte ajouter dans la corbeille, en offrande, sa jeune sœur Boumédine, dont la beauté en prière se résigne sous ses voiles d'encens.

Désir de femme est un ordre. Nul ne peut décemment s'y opposer.

A moins que !...

Car il faut savoir qne Tlemcen a d'autres rivales qu'elle ignore, et dont la jeune beauté défend ardemment les droits.

Bel-Abbès s'est mise, paraît-il, sur les rangs, pour faire, elle aussi, régulariser une vieille tendresse.

Et Mascara, de son côté, oppose une protestation légitime....

Je crois, en tous cas, exprimer ici le sentiment des plus purs enfants de Tlemcen, en proclamant comme une grâce acquise :

Eugène Etienne la rose du Moghreb.

Mon cher vieil ami, qui fûtes, avant tout, fin comme l'ambre, et qui vous êtes si souvent courtoisement réjoui de la voix des naïfs et des maladroits, égrenez, au delà, les perles d'une douce gaîté.

G....,
Propriétaire à Tlemcen

Dans l'Enseignement

Le Conseil départemental s'est réuni vendredi dernier 23 courant et a pris les décisions suivantes, concernant notre arrondissement.

Grandes vacances. — Les vacances iront du 8 juillet, après la classe du soir, au lundi 2 octobre 1922, exclusivement.

Propositions de récompenses honorifiques. — a) Pour la médaille d'argent : M. Barbin, Marnia ; b) Pour la médaille de bronze : M. Calzaroni, Hennaya ; M. Klouche, Tlemcen ; c) Pour la mention honorable : M. Loustalot, Lourmel ; M. Bonnefoy, Nemours ; M. Bourri Ahmed, Nédromah.

Récompenses pour cours d'adultes. — Prix de 50 francs : M. Akrich, Tlemcen ; Klouche, Nédromah.

Exposition Coloniale
DE MARSEILLE

Dans notre dernier numéro une omission involontaire s'est glissée dans la liste, que nous avons donnée, des récompenses obtenues par les exposants tlemcéniens d'*articles d'industries indigènes*.

Il convient de la réparer et d'ajouter à cette liste déjà longue, l'*Ecole des Tapis* dirigée par Mlles Saëton, qui obtient un *diplôme d'honneur*.

Nous profitons de cette occasion pour féliciter ces dévouées maîtresses ainsi que leurs jeunes et habiles élèves indigènes.

Nous continuons la publication du Palmarès en donnant aujourd'hui les récompenses obtenues par les agriculteurs et viticulteurs de la région, dont les produits avaient été centralisés et exposés par les soins du Syndicat Agricole de Tlemcen

Institutions de Crédit et Mutualité Agricole

Médaille d'Or : Syndicat Agricole et Viticole de Tlemcen ; Caisse régionale d'Assurances mutuelles. Caisse Régionale du Crédit Agricole mutuel de Tlemcen.

Vins

Médaille d'Or : MM. Barthe Victor, de Turenne ; Cave Coopérative de Lavayssière ; Cros frères, de Descartes ; Fréret Eugène, de Turenne ; Geider, de Lavayssière ; Guérin-Toudouze, de Mansourah ; Gullon Victor, d'Hennaya ; Havard Léon, Tlemcen ; Moreau Léon, de Descartes ; Veuve Moréty, de Tlemcen.

Médaille d'Argent : MM. Astolfi Jean, de Descartes ; Cazenave d'Hennaya ; Chapuis Ernest, de Descartes ; Couderc Charles, de Montagnac ; Dollfus frères, de Tlemcen ; Fourneau frères, de Saf-Saf ; Lamassoure frères, de Bréa ; Laporte, de Tlemcen ; Maureau Henri, de Montagnac ; Mercier Jean, de Tlemcen ; Perrachon, d'Hennaya ; Pomiès, d'Hennaya.

Médaille de Bronze : M. Ferrié Joseph, de Tlemcen.

Mention Honorable : MM. Merlo & Seyrès, de Tlemcen.

Eaux de vie et Alcools

Médaille d'Argent : Mme veuve Rostaing, de Turenne.

Médaille de Bronze : M. Ferrié, de Tlemcen.

Huiles

Médaille d'Argent : M. Mercier Jean, de Tlemcen ; Mme veuve Moréty, de Tlemcen.

Médaille de Bronze : MM. Amouroux Antoine, d'Hennaya ; Collet, de Lavayssière ; Dollfus frères, de Tlemcen ; Fourneau frères, de Saf-Saf ; Fuentès et Macia, d'El-Fehoul ; Gullon Victor, d'Hennaya ; Icard Alexandre, de Pont-de-l'Isser ; Leroy Pierre, de Tlemcen ; Benkalfate Raoutsi, de Tlemcen.

Mention Honorable : MM. Hadj Eddine, de Tlemcen ; Lamassoure frères, de Bréa ; Marcovich Baptiste, Marcovich Emile, de Turenne ; Pernette Camille, d'Hennaya ; Simminger, de Lamoricière.

Céréales

Médaille d'Or : M. Pomiès Ernest, d'Hennaya (blé tendre) ;

Médaille d'Argent : MM. Perrachon, d'Hennaya (maïs) ; Mercier Jean, de Tlemcen (blé dur, avoine).

Médaille de Bronze : MM. Laporte, de Tlemcen (blé dur) ; Maureau, de Montagnac (maïs) ;

Mention Honorable : MM. Fourneau frères de Saf-Saf (maïs).

Pâtes Alimentaires

Médaille d'Argent : M. Gobet Emile, de Tlemcen.

Oranges et Citrons

Médaille d'Or : MM. Fuentès et Macia, d'El-Fehoul (Oran).

Laines

Médaille d'Argent : MM. Kara Sliman, de Tlemcen ; Yaya Amsellem, de Tlemcen.

Crin végétal

Médaille d'Argent : M. Leroy Raymond, de Lamoricière.

Liéges et Produits forestiers

Médaille d'Argent : M. Hénu, de Tlemcen, (liéges) ; Mme veuve Rostaing, de Turenne, oupes de Thuya).

Mention Honorable : MM. Arnoux Louis, de Mansourah (liéges) ; Floutier, de Turenne (loupes de bruyère).

Produits miniers

Hors Concours : Compagnie de minerais de fer de Mokta el Hadid (Beni-Saf).

Médaille de Bronze : M. Buizine, de Marnia, (manganèse, fer, plomb argentifère)

Mention Honorable : M. Vidal Henri, de Marnia (kaolin).

COMMUNE D'HENNAYA

CONFECTION D'UN PAVAGE

aux abords de l'Abreuvoir

ADJUDICATION

Le VENDREDI 21 AVRIL 1922, à 10 heures du matin, **à la Mairie d'Hennaya**, il sera procédé en séance publique, par M. le Maire, assisté de deux Conseillers Municipaux et en présence de M. l'Architecte Communal et de M. le Receveur Municipal, dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, en un seul lot, sur soumission cachetée, des **Travaux de Confection d'un Pavage aux abords de l'Abreuvoir.**

Ces travaux sont évalués comme il suit :

Travaux et fournitures.	6.097 20
Somme à valoir.....	702 80
Total.....	6.800 fr.

Cautionnement : 200 francs.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la Mairie d'Hennaya.

1254 Le Maire : POMIÈS Ernest.

COMMUNE EUGÈNE ETIENNE, HENNAYA

Bâtiments Scolaires

ADJUDICATION

à la Mairie **d'Eugène Etienne Hennaya**, le MARDI 9 OCTOBRE 1923, à 10 heures du matin, des

Travaux d'entretien aux Ecoles et Logements

Travaux évalués comme il suit :

Travaux et fournitures...	3.272 25
Somme à valoir.....	327 75
Total.....	3.600 fr.

Cautionnement : 130 francs.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la Mairie d'Eugène Etienne Hennaya.

Le Maire : POMIÉS Ernest.

ÉLECTIONS
AUX
DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

8e Circonscription (Tlemcen)

En vue des élections aux Délégations Financières du 15 Avril courant, un Comité a été formé à Tlemcen pour soutenir la candidature de MM. Abeilhé Délégué financier non colon, sortant, et Havard Léon, Président du Syndicat Agricole de Tlemcen, candidat colon.

Ont accepté à ce jour de faire partie de ce Comité :

1° Pour l'intérieur de l'Arrondissement : MM. Valleur, Conseiller Général ; Mellet, Maire de Nemours ; Pomiès, Maire d'Hennaya ; Renoux, Maire de Descartes ; Courtot, Maire de Lamoricière ; Bauby, Maire de Pont-de-l'Isser et des Abdellys ; Ducros, Maire de Turenne ; Doumens, Adjoint spécial de Lavayssière ; Haberer, Adjoint spécial d'Aïn-Tellout ; Estéban, Adjoint spécial d'Aïn-Fezza ; Compère, Adjoint spécial de Sebdou ; Edé, Adjoint spécial de Terni ; Aziza, Bouaziz et Vallot, Conseiller municipaux de la Commune mixte de Nédroma ; Viala Alexandre, Conseiller municipal de la Commune mixte de Remchi, désigné par l'unanimité des membres français de la Commision Municipale ; Mercier Germain, Conseiller municipal de Marnia.

2° Pour Tlemcen, Chef-lieu de l'Arrondissement : MM. Ostermann, Adjoint au Maire de Tlemcen, Havard, Jouve, Benzaken (membre du Consistoire), Aboucaya, Lenoir, Lauberge, Ducas, Benhamou Mouchi, Bouty, Albaranc, René Pierre, Chouraqui Haïm, Bedoin, Ferrié, tous Conseillers municipaux à Tlemcen ; Nicaise Baptiste, Ducros Jérôme, Salomon Amsellem, Calvo Joseph, Bensidoun Aaron, Calvo Alfred, Harrous Elie, Jouve Simon, Bertrand Henri, Lopez Raphaël, Yaya Amsellem, Médioni Moïse, Jacob Kouby, Judas Charbit, Bahor Beddok, Abraham Moutout (membre du Consistoire), Benkimoun Albert, Elie Ayache, Badach René, Choukroun Charles, Judas Lévy, Elie Benzaken, Nègre, Torro Joseph, Lebhar Ichoua, Navarro Henri, Charbit Elie, Jacob Sayag (membre du Consistoire), René Salvat, Haïm Dahan,

Nécrologie

Nous avons appris hier soir le décés survenu à Hennaya, de M. François Cazenave.

Le défunt laisse de sincères regrets tant en notre ville qu'il habita avec sa famille durant de longues annés, qu'en la commune voisine, qu'il administra sagement pendant plusieurs édilités.

A la dernière consultation électorale, se sentant déjà atteint par la maladie qui devait l'emporter il n'avait pas sollicité le renouvellement de son mandat.

Trés laborieux, bon père de famille, il avait acquis par son labeur une situation enviée.

Comme nous mettons sous presse ses obsèques ont lieu à Hennaya.

Nous adressons à la famille si douloureusement atteinte nos condoléances bien sincères.

1923

Dans l'Enseignement

Mutations. — Sont nommés :

M. Morel, directeur à Descartes, directeur à Parmentier.

M. Galindo, en congé pour service militaire, directeur à Descartes.

M. Magnin, adjoint à Saint-Denis-du-Sig, adjoint à Béni-Saf.

M. Ballaguy, directeur à Sebdou, adjoint à Saint-Cloud.

M. Choukroun, adjoint à Lamoricière, directeur à Tassin.

M. Pastorel, directeur à Tassin, adjoint à Lamoricière.

Institutrices — Mme Villard, adjointe à Bel-Abbès, Marceau, g., directrice f. à Nemours.

Mme Pastorel, adjointe g. à Tassin, adjointe f. à Lamoricière.

Mme Choukroun, née Bénétrix, adjointe g. à Palissy, non installée, adjointe à Tassin.

Mme Houles, adjointe f. à Eugène-Etienne (Hennaya), adjointe maternelle, rue Ximénès, à Tlemcen.

Mlle Louchart Yvonne, adjointe g. à Eugène-Etienne (Hennaya), adjointe f. à Eugène-Etienne (Hennaya).

Mme Loustalot, née Caré, directrice à Aïn-Fezza, adjointe g. à Eugène-Etienne (Hennaya), à titre provisoire.

Mme Roch, adjointe f. à Béni-Saf, directrice à Aïn-Fezza.

Mlle Brette, adjointe g. à Détrie, adjointe f. rue de Fez, à Tlemcen.

Mlle Beuchard, élève-maîtresse f. a. à Béni-Saf.

Mlle Albaladéjo, élève-maîtresse, a. g. à Béni-Saf (à titre provisoire)

Mlle Berrard, élève-maîtresse a. f. à Descartes.

Mlle Vignal, élève-maîtresse, institutrice à Sebdou g. (à titre provisoire).

Mlle Benichou, intérimaire, institutrice à Sidi-Safi (Béni-Saf).

Mutations. — Ecole de Garçons :

A Djelfa, instituteur-adjoint. M. Fages d'El-Aricha.

A Siliana, institutrice-adjointe pour ordre, Mme Houlgatte, de Nédroma, directrice.

A Nédroma, directeur, M. Cordel, en congé.

Ecole de filles. — A Nédroma, directrice, Mlle Pérès, d'Oran, adjointe.

* *

Samedi, 1er Septembre, seront unis à Hennaya Mlle Laure Lichtenstein, fille de M. Henri Lichtenstein, propriétaire, et M. Baptiste Jacomo, fils de Mme et M. Jean-Baptiste Jacomo, propriétaire.

Nous adressons nos vœux de bonheurs aux futurs époux et nos compliments à leurs familles.

Dans l'Enseignement Primaire

Mutations prononcées avec effet à partir du 1er Octobre 1924

INSTITUTEURS

MM. Bord, de directeur à Turenne, directeur à Boukanéfis.

Guenoun, des Maaziz, directeur à Turenne.

Morazzani, d'adjoint à Saïda, adjoint à Tlemcen, boulevard du Nord.

Larribère, de Sebabna, à Pont-de-l'Isser.

Bompois, de Lapasset, adjoint à Nemours.

INSTITUTRICES

Mme Castanet, d'adjointe à Nemours, adjointe à Bel-Abbès, P. Bert mat.

Mlle Gault, de directrice à Béni-Saf non installée, directrice à Marnia mat.

Mme Grandjean, de directrice à Béni-Saf f. non installée, directrice à Béni-Saf mat.

Mlle Laplace, de directrice à Sebdou, directrice à Béni-Saf.

Mme Compère, d'adjointe à Mostaganem, directrice à Sebdou f.

Mlle Vignal, de directrice à Sebdou, adjointe à Détrie g.

Mlle Louchart Antoinette, de directrice à Hennaya, directrice à Rio-Salado f.

Mme Gouzènes, institutrice de France, directrice à Hennaya f.

Mme Bertrand, de directrice à Saf-Saf, adjointe à Tlemcen, place des Victoires.

Mlle Galbrey, institutrice du département d'Alger, directrice à Saf-Saf.

Mlle Bouchet, de directrice à Pont-de-l'Isser, directrice à Tabia f.

Mme Bou, d'adjointe à Tlemcen boulevard du Nord, adjointe à Tlemcen place des Victoires mat.

Mme Perlès, d'adjointe à Tlemcen, rue de Fez, adjointe à Tlemcen, place des Victoires mat.

Mlle Claparède, d'adjointe à Tlemcen, boulevard du Nord, adjointe à Tlemcen, rue de Fez f.

Mlle Morazzani, d'adjointe à Saïda, adjointe à Tlemcen, boulevard du Nord g.

Mme Questana, d'adjointe à E. Etienne-Hennaya, directrice fg. Tourville à Arzew.

Mme Loustalot, d'adjointe à E. Etienne-Hennaya g., adjointe à E. Etienne-Hennaya f.

Mme Veilleux, d'adjointe à Nemours, directrice à Bel-Abbès, J.-J. Rousseau f.

Mme Richard, de directrice à Bou-Hadjar, adjointe à Nemours f.

Mlle Lolli, de directrice à Nemours, directrice à St-Cloud, mat.

Mme Rabuel, d'adjointe à Nemours, directrice à Nemours, mat.

Mme Bompois, de directrice à Lapasset, adjointe à Nemours g.

Mlle Louchart Yvonne, d'adjointe à Hennaya, adjointe à Rio-Salado f.

Mlle Laborde, d'adjointe à Nemours, adjointe à Rio-Salado mat.

Mme Salivas, d'adjointe à Béni-Saf, adjointe à Aïn-Témouchent g.

Sont nommés instituteurs et institutrices

1924

stagiaires

Mmes et Mlles Matéos, adjointe à Hennaya f.

Kalfon, E. M. sortante, à Béni-Saf f.

Martinez, E. M. sortante, à Nemours.

MM. Gibou, E. M. sortant, à Sebdou.

Narro, E. M. sortant, à Lamoricière.

Enseignement des indigènes

INSTITUTEURS

Malti Abdelhamid, d'adjoint à Sebdou, adjoint à St-Lucien.

Bonnefille, d'El-Aricha, adjoint à Saïda.

Thomas, élève-maître sortant, instituteur à El-Aricha.

Dahnoun, de Bedrabine, instituteur à Sebdou.

INSTITUTRICE

Mme Gay, du département de Constantine, adjointe à Tlemcen.

Mlle Hivert, d'adjointe à Nédroma, adjointe à Mostaganem f.

Faits Locaux

Pour les Aveugles
par un Aveugle

C'est Samedi prochain 22 Novembre, à 9 heures du soir et dimanche 23 en matinée à 3 heures de l'après-midi, que seront donnés dans la salle Manchon, rue d'Hennaya, les deux galas organisés par l'artiste-chansonnier aveugle, Edouard d'Armancourt, au profit de l'association Valentin Haüy, pour le bien des aveugles de l'Afrique du Nord.

Nul doute que nos concitoyens, toujours prêts à faire le bien ne se rendent en foule applaudir cet excellent artiste et les charmantes personnes qui ont spontanément offert leur gracieux concours pour contribuer à l'attrait de ces deux représentations.

Un programme des plus intéressants et variés, complètement changé le deuxième jour, satisfera les plus difficiles. Edouard d'Armancourt nous apparaîtra, en chansonnier humoristique, dans ses œuvres, en diseur et en habile comédien dans 3 pièces en un acte, fort jolies, l'une dramatique, les autres gaies.

L'Harmonie Tlemcénienne prêtera son concours à ces deux belles représentations, et ce sera là un grand attrait.

Location ouverte chez le concierge de la Mairie et chez M. Bendimered, tabacs, 3, rue de France.

Un grand bal

Dimanche à 9 heures du soir, aura lieu salle Manchon, un grand bal organisé au profit de l'association Valentin Haüy pour le bien des aveugles de l'Afrique du Nord.

Prix d'entrée : Cavaliers : 2 fr. ; Cavalières : 1 franc.

Gouvernement Général de l'Algérie

Service des Postes et des Télégraphes

Avis d'Adjudication

Le JEUDI 27 MARS 1924, à 10 heures, il sera procédé à la **Préfecture d'Oran**, à l'adjudication des travaux de

Construction d'un Bureau de Poste à Eugène-Etienne (Hennaya), département d'Oran.

Ces travaux sont évalués comme suit :

Travaux de tous les corps d'état :	
Travaux à l'entreprise...	56.976 72
Somme à valoir.....	5.697 67
Total.....	62.674 39

Cautionnement provisoire : 2000 fr.
Cautionnement définitif : 4.000 fr.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la Préfecture d'Oran (4e bureau) et dans ceux du Service Central des P.T.T., 4, boulevard Bugeaud, à Alger, de 8 à 11 heures.

1925

M. Martinez, directeur d'Ecole à Nemours, est nommé directeur d'école à Hennaya.

Dans l'Enseignement

Mutations prononcées avec effet du 1er Octobre 1925. — Mme Roy, d'Aïn-Tellout A., à Tassin (fille); Mme Djian, de Géryville (fille) à Aïn-Tellout (mixte) ; Mme Sévernier, de l'Ardèche, en congé D., à Eugène-Etienne Hennaya (fille) ; Mlle Matéos-Ruiz, d'Eugène Etienne Hennaya à Descartes (fille).

AVIS DE REMERCIEMENTS
ET DE MESSE

Monsieur François PERRACHON, Monsieur Baptiste JACOMO et sa famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont témoigné leurs sympathies à l'occasion du décès de leur regrettée

Jeanne PERRACHON
née JACOMO

Et les prient de vouloir bien assister à la **MESSE** qui sera dite pour le repos de son âme, le *Jeudi 22 Janvier courant*, à 9 heures du matin, en l'Eglise d'Hennaya.

1926

Enseignement Primaire

Mouvement dans l'arrondissement.

Sont nommés :

Instituteurs

M, Beuchard d'A. Mercier-Lacombe A. à Beni-Saf ;

M. Guy, d'A. de Lalla Maghrnia à Mercier-Lacombe ;

M. Guenoun Victor, de D. Turenne A. à Tlemcen (Bd du Nord) ;

M. Briand d'A. Arzew D. à Turenne ;

Costes Gaston d'Hennaya (indigènes) à Slissen (européens) ;

Institutrices

Mlle Depierre d'A. g. Nemours à A. g. Aïn-Témouchent ;

Mlle Chaillon d'A. f. Bedeau A. g. à Nemours ;

Mme Panesco d'A. f. Nédromah A. g. Bel-Abbès ;

Mme Pichot d'A. g. Beni-Saf à A. f. Beni-Saf ;

Mme Beuchard d'A. f. Le Télagh A. g. à Beni-Saf ;

Mme Blanc d'A. g. Montagnac à A. I. Bel-Abbès ;

Mme Sayag d'A. f. Beni-Saf D. f. à Montagnac ;

Mlle Vivien d'A. f. Montagnac A. g. à Lamoricière ;

Benjamain de Slissen g. A. f. à Montagnac.

Assesseurs Jurés

Les assesseurs jurés désignés par tirage au sort, pour la session du 3e trimestre sont :

Assesseurs français : MM. Houvert Joseph, propriétaire à Hennaya ; Pastourel Armand, propriétaire à Lamoricière ; Mercier Jean, propriétaire à Tlemcen ; Lautier Georges, propriétaire à Lavayssière.

Assesseurs musulmans : Bensid Mohamed, propriétaire à El-Kalaâ ; Miloud ould Ali, lieutenant en retraite à Marnia ; Boussalah Abdesslam, négociant à Tlemcen ; Bensafi Boumédine agent d'affaires à Bénisaf.

Avis de Messe

M. PERRACHON François ;

M. et Mme Baptiste JACOMO, leurs enfants et leur famille, convient leurs amis et connaissances à assister à la messe anniversaire qui sera dite, le Jeudi 14 Janvier 1926, en l'église d'Hennaya, à 9 h. du matin, pour le repos de l'âme de :

Mme François PERRACHON

née Jeanne JACOMO

décédée le 12 Janvier 1925.

Concours des prix culturaux

LE PALMARES

Nous nous faisons un plaisir de publier les noms de nos braves colons qui ont obtenu des récompenses au concours des prix culturaux et de la prime d'Honneur pour la partie Sud du département.

Arrondissements de Mascara, Bel-Abbès, Tlemcen, (partie) et Tiaret.

Nous nous réjouissions de voir la prime d'honneur attribuée à M. Benoît Pelletier le très estimé colon de Lavayssière, qui a créé de toutes pièces une propriété que l'on peut monter en exemple aujourd'hui.

Nous l'en félicitons ainsi que tous ceux dont les noms figurent au palmarès.

Prix culturaux. — Première catégorie. — M. Pelletier Benoît, à Lavayssière, une prime en espèces de 1.500 francs (dans le cas d'attribution de la prime d'honneur, l'objet d'art spécial à la catégorie n'est pas décerné).

Prix d'honneur. — M. Pelletier Benoit, un objet d'art de 3.500 francs.

Prix d'honneur à l'arboriculture. — Deuxième prix. — M. Bérat Victor à Hennaya, une médaille d'argent et 300 francs en espèces.

Prix des spécialités. — Rappel de médaille d'or. — M. Fourneau, à Saf-Saf.

Médaille d'or. — M. Léon Courtot, à Lamoricière.

Médaille d'argent. — Domaine général de Pitray, à Lavayssière ; M. Fauveau, à Turenne.

Prix aux agents, contreMaitres, ouvriers, journaliers, et serviteurs à gages. — Médaille d'argent et 150 fr. M. Piane Félix, chez M. Fourneau, à Saf-Saf ; M. Hachemi Ahmed ould Larbi, chez M. Courtot, à Lamoricière ; Lopez Jean, chez M. Fauveau, à Turenne.

Médaille d'argent et 125 fr. MM. Amoros José, Sempéré Maxime, au domaine Dolfus, à Tlemcen.

Médaille de bronze et 100 fr. M. Djelloul Ali ben Kouider, au domaine Dolfus, à Saf-Saf.

1927

UN BEAU FIASCO

1928

Ça y est. La même comédie recommence !

Pour les élections législatives, s'était tenu à Tlemcen, un congrès réunissant les élus de la 2e circonscription. Ce fut un fiasco.

Aujourd'hui, à la veille des élections départementales, M. Valleur, dont la modestie nous est bien connue joue au petit sénateur et tient son congrès. N'est-il pas maire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Sous-Préfet en disponibilité !...

Que lui manque-t-il donc ?

Des sympathies, des dévouements, des appuis.

Au cours de récentes visites dans les centres de sa circonscription, accompagné de son fidèle Abeilhé, il avait pu se rendre compte du peu de sympathie qu'inspirait sa candidature. Ses maladresses d'homme politique éloignaient de lui les dévouements et les appuis que recherchent d'ordinaire ceux qui briguent l'honneur de représenter leurs concitoyens. Il lui fallait donc les forcer. C'est dans ce but qu'il vient de réunir en sa mairie les maires et adjoints des communes de la 20e circonscription. Il espérait par ce moyen obtenir des promesses et même des engagements de nature à influencer le corps électoral et à lui faire subir la douce et classique pression que l'on sait.

Notons tout de suite que, malgré l'invitation pressante à eux adressée, plusieurs des centres ont cru bon de s'abstenir, marquant ainsi leur désapprobation à une telle manœuvre. D'autres y ont envoyé leurs élus pour protester énergiquement contre cette singulière initiative — à Tlemcen nous la voyons renouvelée à chaque éléction — qui compromet inévitablement d'honorables maires et adjoints, dont les fonctions doivent rester purement administratives, en les transformant en agents électoraux, c'est ce qu'a très clairement exposé M. Hinsinger, le sympathique adjoint d'Hennaya, appuyé par M. Henri Barthe, adjoint de Bréa. Il s'ensuivit une longue discussion à l'issue de laquelle le texte de la motion, qui avait été rédigé préalablement dans le secret du cabinet et que M. Courtot, maire de Lamoricière. président de l'assemblée, avait mission de faire adopter, fut entièrement remanié. Alors que dans la première rédaction les signataires devaient s'engager à soutenir effectivement la candidature du conseiller sortant, le nouveau texte qui fut adopté se borna à une **adhésion de principe** à cette candidature, sans plus. Encore certains signataires déclarèrent-ils qu'ils entendaient conserver toute leur liberté d'action.

En définitive, le congrès pris fin sur une simple **adhésion de principe**, étant bien entendu qu'**aucune espèce de pression** ne serait exercée sur les électeurs.

En adoptant cette attitude sage et prudente, MM. les maires et adjoints — qui ne sont pas des poires — ne faisaient qu'imiter celle que prit M. Valleur lors des élections législatives, alors que s'étant mis soigneusement à l'abri d'une neutralité (?) opportune, il regardait d'un œil narquois ses collègues de l'arrondissement se dépenser vainement en faveur du candidat cher à son cœur, M. Gasser.

Nous pensons bien, que le simple rappel de ce dernier fait récent dessillera les yeux des moins clairvoyants des congressistes et qu'à leur tour ils regarderont du même œil la lutte qui va s'ouvrir. D'ailleurs ils ont tout à y gagner s'ils tiennent à leur écharpe, les électeurs d'aujourd'hui n'étant plus des moutons de Panurge et sachant ramener à la raison les mauvais bergers qui auraient tenté de les égarer.

.... Et maintenant que nous avons donné un aperçu de ce petit congrès, qu'il nous soit permis de placer cette seule réflexion sous les yeux de ceux qui y ont pris part :

Ont-il seulement songé à la portée du geste qu'on attendait d'eux — et qu'ils n'ont point fait heureusement — et ne voient-ils pas aujourd'hui qu'en favorisant, fût-ce par une simple **adhésion de principe**, la candidature Valleur au détriment de la candidature Fauveau, ils vont à l'encontre de leurs propres intérêts car ils froissent, sans aucune espèce de raison valable, notre représentant à la Chambre des Députés et s'attirent l'inimitié des membres d'un parti qui a marqué toute sa puissance récemment et dont le Président d'Honneur n'est autre que le Sénateur du département.

Constatons cependant que maires et adjoints se sont ressaisis à temps puisqu'ils ont **décidé** de ne prendre **aucune part à la campagne électorale** et de laisser les **électeurs libres de voter** à leur guise. C'est là un engagement des plus sages, car il est bien certain que, s'ils agissaient autrement, ils s'exposeraient à une riposte énergique et immédiate.

L'AVENIR.

Comité de patronage
des écoles maternelles

A l'occasion des fêtes de Noël une distribution de vêtements, linge, chaussures, bonbons et friandises a été faite, par les soins du comité de patronage dans les trois écoles maternelles de la ville.

Le reliquat en caisse de la fête des écoles maternelles de mars dernier, les dons spontanément offerts par quelques généreux bienfaiteurs ont permis, cette année, d'habiller, de chausser et de vêtir chaudement bon nombre de petits nécessiteux.

Il a été distribué en effet, le 23 décembre dans les 3 écoles :

100 tabliers en vichy ; 26 chandails ; 20 robes ; 52 paires de bas et chaussettes ; 20 paires de souliers et sandales ; 12 culottes ; 10 chemises.

Dans les 3 écoles également et à la grande joie des bambins, bonbons gâteaux, sucreries et images ont été largement dépensés.

Nous donnons ci-après le nom des personnes qui ont remis des dons en argent ou en nature à un groupe de vaillantes quêteuses, toutes dames patronnesses que nous remercions pour leur bonté et leur dévouement à l'œuvre.

Dons en argent :

MM. Nicaise, 100 fr. ; Mme Grasset, 50 fr. ; Mme Mélis, 50 fr. ; Lévy, 20 fr. ; Benzaken frères, 50 fr. ; Bensidoun, 20 fr. ; Léon Havard, 50 fr. ; Benichou Ménaïm, 20 fr. ; Benamou Mouchi 5 fr ; Tech 5 fr. ; Choukroun 5 fr. ; Sliman 2 fr. ; Chalaby 10 fr. ; Bouayed 10 fr. ; Barrouilh 15 fr. ; Lachachi père et fils 20 fr. ; Benahim Joseph 20 fr. ; Médioni Maurice 10 fr. ; Mme Belmondo 20 fr. ; Mme Jean François 10 fr. ; Charbit Isidore 15 fr. ; Labbouz 10 fr. ; Grasset frères (Hennaya) 10 fr ; I. Benichou (meubles) 10 fr. ; Anonyme 10 fr. ; Mme Gardié 20 fr. ; Mme Angélini 15 fr. ; Chirat 5 fr. ; Mme Chevassieux 20 fr. ; Kasbi Emile 20 fr. ; Benichou Nathan 20 fr.

Dons en nature :

Vêtements. — Mme et M. Benhamou pharmacien ; M. Isaac de David Bénichou.

Bonbons, gâteaux, friandises. — Mmes Ouazana, Jean-François, Mélis, Milard, Gallardo, M. Amsallem, commerçant.

Au nom des petits nécessiteux merci à tous.

24 MARS

Hennaya. 10 h. — Salle comble, je dirai archi-comble, salle sympathique dans laquelle ne fermente aucun élément de discorde. On y sent l'union, la franchise, la loyauté. Bravo Hennaya ! Vous êtes de bons Français. Vous montrez l'exemple. Puisse-t-il être suivi par tous.

Deux cents auditeurs sont là, impatients d'entendre l'orateur. Le bureau est ainsi composé : MM. Pomiès, maire, président ; Hinsinger et Yv. Grasset, assesseurs.

M. Pomiès présente l'orateur aux électeurs d'Hennaya.

M. Fauveau, président de la section de Tlemcen de la Ligue Républicaine Nationale leur dit ce qu'est le candidat. Puis, Me Doucet félicite les électeurs d'Hennaya d'avoir su constituer une des sections les plus brillantes et des plus agissantes de la Ligue Républicaine Nationale.

M. Brière prend la parole ; développe son programme économique, parle du statut des fonctionnaires et expose ses vues sur la question si épineuse de l'indigénat.

Au cours de cette conférence hachée d'applaudissements, M. Brière rappelle que la France en ses heures de détresse a toujours su trouver le personnage : homme ou femme, qui devait la sauver. Il évoque deux grandes figures, celle de Jeanne d'Arc petite bergère de 17 ans qui sut bouter les Anglais hors de France et Clémenceau, l'octogénaire à la poigne vigoureuse qui nous permit de nous débarrasser des Boches.

Belle journée, féconde en résultats pour la Ligue.

La conférence terminée, M. Pomiès fait battre un ban en l'honneur du candidat et invite ses concitoyens à porter leurs votes sur le nom de Brière, nom répété mille fois par les assistants.

DERNIÈRE HEURE

TOUT S'ARRANGE

M. Valleur abandonnerait la lutte
il se porterait candidat dans la 8e circonscription indigène

M. Valleur se sentant irrémédiablement perdu, se voyant abandonné de tous, sans appuis politiques, sans sympathies agissantes et de plus cordialement détesté, ne pouvait plus avoir de doute sur le résultat de l'élection du 14 octobre.

Cependant, M. Valleur tient à son titre de conseiller général ; il lui en coutait donc de se voir débarquer ainsi par les électeurs.

Ne disait-il pas ces jours derniers à un de ses amis : « **Si on me f... à la porte du Conseil, je saurai rentrer par la fenêtre** ».

Nous avons aujourd'hui l'explication de ses paroles. Nous lui connaissions des talents d'équilibriste, mais nous ne lui supposions pas tant de roublardise.

Jugez-en un peu, lecteurs !

Nous apprenons au moment de mettre sous presse qu'il abandonnerait la lutte. M. Valleur ne se porterait plus candidat au siège de conseiller de la 20e circonscription.

Profitant sans doute de ce que la loi permet aux indigènes de se faire représenter au sein de l'assemblée départementale par des français élus au titre indigène, il briguerait aujourd'hui les suffrages des indigènes pour le siège de conseiller de la 8e circonscrtption indigène.

M. Valleur s'est dit qu'ayant fait autrefois, alors qu'il était à l'Ecole Normale, des études spéciales pour l'enseignement des indigènes, qu'ayant de plus quelques vagues notions de législation algérienne, il pouvait honorablement représenter les indigènes à l'assemblée départementale.

N'a-t-il pas été administrateur et n'est il pas encore sous-préfet en disponibilité ? Ce sont là des titres qui en imposent aux musulmans ; ils doivent lui assurer un sérieux avantage sur ses concurreuts, tout au moins le pense M. Valleur.

M. Valleur Albert oublie volontairement que, dans le monde musulman, comme parmi les électeurs de la 20e circonscription, il n'est que trop connu.

S'il a toujours joué les colons, il a aussi roulé les indigènes chaque fois qu'il en a eu l'occasion ; faut-il rappeler sa manœuvre auprès d'eux, lors des dernières élections municipales, alors que profitant de leur division en deux clans, il promettait à chacun d'eux l'écharpe de cinquième adjoint qu'il n'avait nullement l'intention de leur octroyer.

Laissons donc M. Valleur à son nouveau collège électoral.

Il s'inscrit 5e partant à la course. Si nous avions à parier ce n'est assurément pas sur ses couleurs que nous miserions.

Si sa détermination de se retirer de la lutte dans la 20e circonscription, dite d'Hennaya, laisse le champ libre à notre candidat M, Fauveau, elle ne nous réjouit pas, autant que certains pourraient le penser. De fait, elle nous prive du plaisir de faire ramasser par M, Valleur le « pélot » qui l'attendait infailliblement dimanche prochain.

Il évite ainsi la douche en se dérobant selon son habitude.

M. Valleur et les catholiques

Dans la conférence qu'il donna — en cachette — à **Lamoricière** jeudi dernier, M. Valleur a osé dire qu'il était l'ami des catholiques et qu'en maintes occasions il les avait servis.

Nous affirmons qu'il en a menti.

Voici comment M. Valleur s'est occupé d'eux à Tlemcen :

C'est alors qu'il était administrateur détaché à la Sous-Préfecture de cette ville qu'il présida à l'expulsion des frères de la doctrine chrétienne qui enseignaient à l'époque dans l'immeuble Salvat passé depuis à la commune. On put assister alors au dépouillement complet de ces malheureux frères auxquels on ne versa aucune indemnité contrairement à la loi ; bien mieux notre commune fit main basse sur tout le matériel scolaire leur appartenant.

Sans ressources, jetés à la rue, les malheureux frères trouvèrent quelques âmes charitables parmi les catholiques qui, se cotisant, achetèrent à leur intention l'immeuble du Grand Bassin qu'ils occupent aujourd'hui.

En 1927, M. Valleur devenu maire de Tlemcen, partisan convaincu de l'école unique, crut devoir dénoncer l'existence de l'école libre réouverte aux portes de Tlemcen ; il en obtint de nouveau la fermeture. Et ce fut alors une nouvelle vente du matériel appartenant aux malheureux frères.

Encore une fois quelques cœurs généreux intervinrent et ce fut le Cercle Jeanne d'Arc qui racheta pour son compte le mobilier dont il laissa la jouissance aux frères.

C'est à l'occasion de ces faits que M. Valleur, avisant un jour M. Hinsinger, adjoint d'Hennaya, lui dit en se vantant : « **Tu as vu si j'ai eu tôt fait de faire partir les frères !** » A quoi M. Hinsinger répondit : « Ce n'est pas ce que tu as fait de mieux ».

Voilà comment M. Valleur peut aujourd'hui se dire le protecteur des catholiques et soutenir, sans rougir de honte, qu'il n'a cessé de les soutenir.

(Tous droits de reproduction réservés)

Lettre ouverte

à M. VALLEUR, Conseiller Général

En réponse au démenti que vous avez donné dans le premier numéro de votre journal « l'Indépendant » aux accusations que j'ai portées contre vous publiquement dans l'affaire des frères des écoles chrétiennes de Tlemcen, je vous dirai tout d'abord que vous n'en êtes pas à un mensonge près, et qu'il est très facile de juger les autres d'après soi-même.

Quant à ma fortune, soyez sans crainte, elle m'a coûté trop de peine et de labeur pour être dilapidée à renverser un mandat aussi branlant que le vôtre.

Maintenant, pour une partie de la bourse que j'ai obtenue pour mon fils, j'ai l'honneur, le grand honneur de vous apprendre qu'il a été reçu n° 1 aux examens des bourses de tout le département à l'âge de douze ans, avec félicitations de tout le jury. J'en suis donc très fier, ne vous en déplaise et ce n'est certainement pas vous ni aucun de vos acolytes, qui l'avez fait classer de la sorte.

Sachez d'autre part que j'ai été mobilisé pendant toute la durée de la guerre, père de 5 enfants en bas âge et à l'époque modeste locataire de terrains de culture, j'ai cependant élevé toute ma famille sans avoir touché la moindre allocation alors que beaucoup d'autres, de situation de fortune bien supérieure à la mienne l'ont touchée pendant toules les hostilités.

Un vieux poilu qui n'a pas la trouille de signer et d'engueuler un ancien embusqué.

Henri HINSINGER,
Adjoint au maire d'Hennaya.

Lettre d'un colon de la première heure

Monsieur le Directeur
de « L'Avenir de Tlemcen »

Je vous serais obligé de bien vouloir insérer cette lettre en votre prochain numéro.

En 1868, je venais me fixer à Tlemcen, j'élevais une famille connue et estimée.

En 1879, j'achetais des terres dans le douar des Marazga (Commune de Remchi) pour y créer une propriété.

Seul dans cette brousse au milieu de palmiers et de jujubiers il me fallait des bras, difficiles à trouver à cette époque, pour arracher ces palmiers.

En 1885, je m'adjoignais un brave espagnol, Juan Gonzales. Maître, me dit-il, il vous faut des hommes pour défricher ces terres, si vous en voulez j'irai vous les chercher.

Je donnais 4.000 francs à Gonzalès, il partit en Espagne et un mois après il revenait avec cent dix espagnols recrutés dans son pays.

Trop nombreux pour l'étendue de ma propriété, j'en plaçais trente chez M. Jean Mary, ancien maire, alors propriétaire à Saf-Saf de partie du domaine aujourd'hui entre les mains de M. Dollfus ; quarante chez M. de Labarrière à Hennaya, les quarante autres je les gardais.

Ces braves défricheurs en ont appelé d'autres, ils se sont repartis dans l'arrondissement de Tlemcen, y ont fait souche, élevé leur famille et bon nombre d'entre eux se sont créé des situations que beaucoup certes envieraient, elles ont été bien acquises, gagnées à la sueur de leur front et par leur opiniâtreté au travail. Il serait à souhaiter que toutes les fortunes d'aujourd'hui aient été édifiées de la même façon.

Les enfants de ces espagnols, devenus français algériens ont fait leur service militaire en Algérie et par là même ont acquis leurs droits politiques. Ce sont eux qui en 1914 ont volé au secours de leur patrie d'adoption et j'en pourrais citer qui, au premier jour se sont engagés comme volontaires, beaucoup n'en sont pas revenus et leurs noms se trouvent aujourd'hui gravé dans le marbre des monuments érigés à leur mémoire par leurs frères d'armes.

Qui oserait contester aux enfants de ces émigrants, à ces algériens, le titre de Français ?

La chose ne parait pas possible.

Et bien, si, il s'est trouvé un homme pour le faire, et cet homme c'est Gasser, celui qui brigue aujourd'hui les voix des électeurs de la 2e circonscription, il les traite de néos et leur a refusé le titre de Français.

Je me permettrai de vous demander M. Gasser, vous, qui vous êtes tenu si gaillardement sur le front de mer d'Oran, si vous en avez beaucoup réformé de ces néos alors que vous dirigiez le centre de réforme.

Non, n'est-ce pas. Alors si vous les avez trouvé tous bons pour le front, souffrez qu'ils viennent aujourd'hui dire leur mot et qu'ils apportent au candidat Brière, Président de la Chambre d'Agriculture, colon comme eux, à celui qui s'est engagé aussi pour la durée de la guerre et en est revenu officier avec une Légion d'Honneur bien méritée et la Croix de guerre accompagnée de citations des plus élogieuses, le bulletin de vote qui dit à Brière : « Nous te reconnaissons apte à faire notre député car nous t'avons connu chez nous et même ailleurs et nous t'avons apprécié.

Néos, n'oubliez pas que Gasser a dit que vous n'étiez pas Français, groupez-vous autour de Brière, colon, car, n'oubliez pas que c'est de la Colonie que vous vivez.

Alfred André PELLISSIER,
Propriétaire
Né à Oran, le 8 août 1845.

M. VALLEUR

ne sait plus la circonscription qu'il représente au Conseil Général

Ne riez pas lecteurs, rien n'est plus exact, M. Valleur affirmons-nous, a perdu souvenance de la circonscription électorale qui lui valait un siège de conseiller à l'assemblée départementale. Il l'a recherche.

Comme nous n'avançons rien que nous ne puissions justifier, nous communiquerons à qui voudra, en nos bureaux une sommation que M. Valleur Albert, Chevalier de la Légion d'Honneur ! a cru devoir nous adresser la semaine dernière. En la teneur de cette sommation, par deux fois, M. Valleur se pose comme représentant des électeurs de la 19e circonscription.

Quelle erreur ! mon cher conseiller, sachez donc que ce n'est pas la 19e, mais bien la 20e circonscription que vous représentiez à l'assemblée départementale depuis six ans.

Vous vous êtes, il est vrai, si peu soucié des intérêts de vos électeurs que nous nous expliquons assez que vous ne vous soyez jamais occupé de savoir s'ils relevaient de la 19e, de la 20e ou de la 32e.

Si vous apparteniez à la 19e circonscription, M. Valleur, vous ne seriez pas de la série sortante ; puisque c'est la série paire qui est renouvelable cette année ; vous ne sentiriez pas votre siège s'effondrer sous vous.

N'allez pas prétendre que c'est là une erreur de plume, non, nous sommes remontés à la source et nous savons, qu'en votre esprit, encore à l'heure actuelle, vous croyez représenter la 19e, vous êtes en retard d'un numéro, voilà tout.

Souffrez donc que nous vous remettions à votre place, c'est-à-dire à la vingtième. Nous ne vous y laisserons pas longtemps, à peine un mois.

Ce centre d'Hennaya, savez-vous, est un coin délicieux, reposant, vous allez trouver là de braves colons, tous de nos amis, des ligueurs de la première heure, bons vivants, de bons zigs, on dirait chez nous, ils vont vous charrier de belle façon jusqu'au 14 octobre, puis, ils vous déposeront comme une vieille chéchia, M. le Conseiller.

Mais oui, M. Valleur, comme une vieille chéchia (1), pourquoi prenez vous cet air offensé ? L'expression vous est propre, vous l'avez servie à M. Brixi, votre collègue, en pleine séance du Conseil, permettez que nous vous la retournions.

E. D.

(1) Paroles adressées en séance du Conseil municipal, par M. Valleur à M. Brixi, conseiller, qui lui demandait ce que les propriétaires d'immeubles feraient des robinets de jauge que la commune les avait mis en demeure d'acheter, robinets devenus aujourd'hui inutiles par suite de l'adoption du compteur d'eau.

Le colon, le singe le cochon et le fût de vin

C'était au temps jadis, temps heureux et béni que nous ne regretterons jamais assez malgré l'auto, l'avion, la T. S. F., le jazz, les jupes courtes et les cheveux coupés. L'honnêteté était encore bien côtée, le franc valait vingt sous, les femmes aimaient leurs maris, les enfants bien élevés respectaient leurs parents et le bas de laine existait encore !

Un colon, Rémy, et sa femme Jeanneton, de cette forte et vaillante race de colons de la première heure dont la couenne, comme celle de leurs frères de Souk-El-Roumi, a été tannée par le chaud mais bienfaisant soleil d'Afrique et de nombreux siroccos vivaient heureux dans le joli centre d'Hennaya. Ils possédaient un singe qu'un cousin leur avait rapporté d'une colonie lointaine, un amour de singe prénommé Mico, intelligent, espiègle, qui avait déjà joué à sa patronne maints tours pendables si bien que, excédée, de guerre lasse, notre Jeanneton avait décidé de se débarrasser de ce frère inférieur qui l'avait pourtant, il faut le reconnaître, bien amusée fort souvent. Son mari devait précisément se rendre à Tlemcen le lendemain pour y vendre un cochon engraissé à point et porter à un sien ami, originaire comme lui de la Dordogne et Président du Tribunal, un sixain de vin blanc, de ce vin blanc couleur de topaze qui arrose si bien un jambon fumé, un foie d'oie confit, voire même quelques douzaines de Marennes ; c'était un vieux vin de derrière les fagots que seuls la famille et les amis, les vrais, étaient admis à déguster et... pas tous les jours !

Le lendemain, à l'aube, Rémy aidé de Laghouati, son garçon indigène, chargea sur la « jardinière » le cochon et le sixain de vin bien bouché qu'il cala soigneusement juste derrière la banquette, et il allait partir lorsque sa femme l'arrêta en lui disant :

— Et Mico, tu allais l'oublier ? Je t'ai dit cependant que j'en avais assez et n'en voulais plus à aucun prix. Débarrasse m'en et fais en ce que tu voudras.

Rémy, pas décidé du tout, redoutant peut-être vaguement quelque facétie du singe en cours de route, objecta :

tôt un bond qui le ramène sur le fût, car, au moment précis où sa face était le plus rapproché de l'arrière-train du compagnon de Saint-Antoine, ce dernier expulsait avec bruit de son corps échauffé un vent peut-être encore plus malodorant que les précédents et qui balaya la face du pauvre Mico profondément vexé, ahuri et dégoûté.

Maintenant, il était fixé ! Il ne s'agissait plus que de trouver le remède au mal dont il connaissait la cause et l'origine. Mico réfléchit longuement et finit par trouver. Ses yeux fureteurs viennent en effet de s'arrêter sur le bouchon qui retient le précieux liquide du sixain. Voilà mon affaire, se dit-il, et tout aussitôt il se met en devoir d'enlever le bouchon qui cède bientôt sous ses efforts et laisse échapper, à sa grande stupéfaction, ce vin doré inestimable... Rémy ne se doute de rien : le bruit de la voiture, les grelots des chevaux et le vent l'empêchent d'entendre. Il songe, heureux, au plaisir qu'il va faire à son ami le Président et au cadeau qu'il va rapporter à sa chère Jeanneton si le cochon se vend à un bon prix ! Mico, lui, comprend qu'il a mal fait et n'ose plu songer : ce bruit de ruisseau l'inquiète, et il ne se décide à mettre son plan à exécution que, lorsque le sixain entièrement vide, hélas ! rien ne coule plus, aucun bruit révélateur ne se fait plus entendre.

Alors, tout doucement, avec d'infi-

1929

.../...

cette du singe en cours de route, objecta :

— Eh non, femme, il vaut mieux le garder, il est si gentil, si amusant ! Et puis, que dirait le cousin quand il reviendra ? C'est d'ailleurs un souvenir de lui, et il avait l'air d'y tenir, souviens t'en !

— Je m'en fiche, lance Jeanneton. Il me fera damner cet animal, il m'a joué trop de vilains tours ! Rémy, je t'en prie, débarrasse m'en !

— Bon, ça va bien, répond enfin Rémy conciliant. Ah ! tu sais bien que je ne sais rien te refuser et tu en profites. Viens ici, Mico, là, sur le fût, derrière moi, tu seras comme un prince.

Le singe s'installe en grimaçant sous l'œil amusé de Rémy.

Enfin., un dernier baiser à Jeanneton qui saute au cou de son époux pour lui témoigner sa satisfaction et l'équipage se met en route au trot de ses deux bons chevaux arabes. Tout va bien : la matinée est superbe et la route assez bonne. Mais voilà qu'après quelques kilomètres notre singe dont les sens sont toujours en éveil perçoit certains bruits accompagnés de vent, et une odeur sui generis vient offusquer ses nerfs olfactifs. Il fait la grimace, se bouche le nez et se gratte la tête en se demandant d'où celà peut bien provenir... Et bruits et vent malodorant... continuent ! C'est trop fort ! Mico, à force de réfléchir, comprend enfin, mais à qui, alors, attribuer la... paternité de ces sonores congruités ? Aux chevaux ? Non, Mico connait l'odeur. Au pa-

Alors, tout doucement, avec d'infinies précautions, il s'approcha du cochon, derechef lui soulève la queue, et, d'une main sûre, sans hésitation, enfonce solidement le bouchon... à l'endroit voulu. Le cochon pousse un grognement de douleur, Rémy se retourne à demi, mais ne voit rien d'anormal, le sixain étant placé juste derrière lui, et Mico ayant prestement regagné son perchoir sitôt l'opération terminée.

Et l'on arrive ainsi à Tlemcen sans encombre, sans autre incident, Mico jouissant pleinement de la satisfaction de pouvoir enfin respirer un air pur, sain et... sans odeur désagréable.

Rémy s'arrête place de la Mairie, descend de voiture, serre quelques mains de colons, et s'apprête à décharger le cochon, il remarque alors que la jardinière est mouillée ; le sixain mal bouché a dû couler, et cependant c'est lui même qui l'avait bouché. Il s'approche, regarde, plus de bouchon, le sixain est vide...

— Tonnerre de D..., s'écrie-t-il, ça c'est la guigne ! C'est sûrement ce singe de malheur qui a fait le coup, sans quoi le bouchon serait dans la voiture.

L'aventure égayait les colons ses amis parmi lesquels se trouvait un pince sans rire, le grelot qui aperçut le bouchon et dit à Rémy en lui lançant une bourrade :

— De quoi ? Tu te plains, mon vieux, mais c'est de ta faute ; au moment de partir tu t'es trompé d'orifice, regarde.

.../...

sonores congruités ? Aux chevaux ? Non, Mico connait l'odeur. Au patron ? Peut-être ; ce serait cependant bien inconvenant de sa part, mais... qui sait ? Alors, délicatement, Mico se baisse, relève le bas de la veste de notre colon, et mit sou nez...,. à l'endroit présumé. Mais il ne sent rien et se relève aussitôt avec satisfaction ; il savait bien que son patron était convenable. Et cependant, le bruit, le vent et l'odeur... continuent ! Alors ?... Alors ?... Ce sale cochon est seul capable de prendre des libertés pareilles. Nous allons bien voir, Mico descend de son poste d'observation, va doucement vers le cochon, soulève sa queue en tire-bouchon et approche son nez, mais il fait aussiment de partir tu t'es trompé d'orifice, regarde.

Et, tout en riant, il montrait du doigt à Rémy et aux autres le bouchon à l'endroit où l'astucieux Mico l'avait si bien placé. Ce fut un éclat de rire général.

Rémy consterné, comprit alors que Mico était seul cause du désastre et sa fureur ne connait plus de bornes. Il s'empara du fouet et :

— Nom de D... de nom de D... s'écria-t-il, un si bon vin. Satané macaque, ce sera ton dernier tour, va, recommande ton âme au dieu des singes, car tu vas expier ; je vais te rompre les os, Mico du diable. Ah ! ma femme a eu une riche idée de m'obliger à te prendre. Tiens, attrape.

Mais le singe esquive le coup, et toujours poursuivi par Rémy qui tape à tour de bras mais toujours à côté, réussit enfin à sauter de la voiture, gagne le premier platane au faite duquel il est en un clin d'œil, à la grande joie des badauds et yaouleds.

Et notre pauvre Rémy, au paroxysme de sa rage impuissante ne peut plus que menacer du poing et du fouet Mico qui n'en a cure et lui fait des grimaces.

— Ah ! si je te rattrappe un jour, lance une dernière fois Rémy que ses amis entrainaient au café voisin pour savourer un délicieux Rivoire à 0,15, souverain pour chasser les ennuis.

Et voilà comment M. le Président du Tribunal Civil de Tlemcen, par la faute d'un singe fût privé d'un sixain de ce vin couleur de topaze, et ce vieux vin de derrière les fagots qui n'avait pas son pareil dans tout l'arrondissement.

LE GAULOIS.

Concours Général Agricole de Paris

Nous relevons avec plaisir au palmarès du Concours Général Agricole de Paris, les noms de plusieurs de nos viticulteurs.

Nous nous faisons un plaisir de rappeler ici les récompenses par eux obtenues à ce coucours.

Vins Blancs. — Médaille d'or : M. Mercier Jean, à Tlemcen.

Vins Rosés. — Médaille d'or : M. Barisain Aimé, à Tlemcen.

Médaille d'argent : M. Perrachon François, à Hennaya ; M. Menou Gaston, à Hennaya.

Médaille de bronze : M. Fourneau Alexis, à Saf-Saf ; M. Mercier Jean, à Tlemcen.

Vins Rouges. — Médaille d'argent grand module : M. Courtot Léon, à Lamoricière.

Mention honorable : MM. de Pitray à Lavayssière ; Lichtenstein, à Mansourah ; Menou Gaston, à Hennaya.

Eaux-de-vie. — Médaille d'argent, M. Courtot Léon, à Lamoricière.

Société Coopérative Vinicole

d'Eugène-Etienne-Hennaya

Compte rendu de l'Assemblée Générale

Dimanche 10 novembre, à 14 heures, a eu lieu l'assemblée générale de la société coopérative vinicole d'Hennaya.

L'ordre du jour était ainsi conçu :

1° Compte rendu de la situation morale et financière de la Société ;

2° Fixation du taux des intérêts à verser aux sociétaires ;

3° Election de 4 administrateurs sortants :

4° Election de 3 commissaires de surveillance ;

5° Questions diverses.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Amouroux.

MM. Quiquerez Eugène et Grasset Yvon sont nommés assesseurs.

Le bureau étant formé, le Président prend la parole et rend compte à l'assemblée de toutes les opérations, recettes et dépenses effectuées pendant la campagne 1928.

Ensuite il sollicite l'assemblée de bien vouloir comme les années précédentes abandonner les intérêts des parts souscrites au profit de la Société. A l'unanimité les sociétaires présents acceptent de renoncer aux intérêts pouvant leur revenir.

Le Président déclare que les pouvoirs de 4 administrateurs sont expirés et prie l'assemblée de passer au vôte.

Le vôte qui a lieu a bulletin secret donne le résultat suivant :

Votants : 62 ;

Voix exprimées : 184 ;

MM. Amouroux Jean, Houvert Joseph, Alonzo Manuel, Venel Alexandre : 116 voix (élus).

MM. Lichtenstein Henri, Collignon Maxime, Pomies Ernest, Garcia Martini : 58 voix.

MM. Bérat Victor, Bénichou Nathan, Hinsinger Alfred : 10 voix.

On passe ensuite au vôte pour 3 commissaires de surveillance :

Votants : 62 ;

Voix exprimées : 184 ;

Bulletin nul : 1.

MM. Grasset Michel, Brochin Joseph, Boyer Albert : 119 voix (élus).

MM. Bérat Victor, Bénichou Nathau, Hinsinger Alfred : 64 voix.

Des félicitations sont adressées à M. Amouroux, Président, pour la bonne marche de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole la séance est levée à 17 heures.

Cour Criminelle

Vendredi 8 Novembre s'ouvrira à Tlemcen la 4 Session de la Cour Criminelle de l'arrondissement de Tlemcen, sous la Présidence de M Truc, Conseiller à la Cour d'Appel d'Alger.

Voici la liste des jurés appelés par le sort pour siéger à cette session :

Assesseurs jurés Français. — MM. Mercier Jean, propriétaire à Tlemcen ; Bedouin Auguste, propriétaire à Turenne ; Chereau Emile, ingénieur à Sebdou ; Amoureux Antoine, propriétaire à Hennaya.

Assesseurs jurés Musulmans. — MM Bensmaïne Mohamed, négociant à Tlemcen ; Laredj Mohamed, commerçant à Nédromah ; Oudjedi Damerdji Boumedine, employé à Tlemcen ; Yadi Mohamed, comptable à Tlemcen.

Elections Municipales

Scrutin de Ballottage du 12 Mai 1929

Tlemcen - Indigènes

Inscrits : 3308 ; votants : 2555 ; bulletins nuls : 19 : suffrages exprimés : 2536.

Ont obtenu :

MM. Ben Tabet Ghouti, 1523 voix, ELU
Hassar Ghouti, 1519 voix, ELU

Viennent ensuite :

MM. Boudjakdji Hamadi, 1031 voix
Bousalah Abdesselam, 992 voix

Sebdou

Inscrits : 120 ; votants : 108.

Ont obtenu : MM. Garcia, 58 ; Becker, 56 ; Chaurand, 55 ; Géronimi, 55, tous élus.

Les Abdellys

MM. Monclar Julien, 34 ; Courette Baptiste, 37 ; Medge Louis, 33, Chareyron, 31, élus.

Viennent ensuite : MM. Mazoyer Justin, 26 ; Bot Edouard, 22 ; Gonzalès, 21 ; Dusseau, 28.

Nemours

Section indigène. Inscrits : 470 ; votants : 379 ; bulletins nuls : 6 ; MM. Kaddour Séfouni, 203 voix, élu ; Bezzeghoud Mekki, 170.

Lamoricière

Sont élus : MM. Martinez Joseph, 150 ; Jomeau Albin, 143 ; Benhamou Alfred, 111 ; Azouley Alfred, 95.

Indigènes. — Hadjadj Mohammed, 60 voix.

Hennaya

Ont été élus : Grasset Yvon, 104 ; Venel Alexandre, 103 ; Florès Jean, 102; Georgin Edouard, 102.

Lavayssière

Inscrits : 85 ; Votants :

Election de l'Adjoint Spécial :

Ont obtenus :
M. Maureau Henri, 51 voix, ELU.
M. Doumens Jules, 25.

Conseillers :

Sont élus : MM. Georges Lautier, 46 voix ; Corbières, 49 ; Grangeon Etienne, 48.

REMERCIEMENTS

Chers Amis,

Notre élection le jour de la fête Ste-Jeanne-d'Arc, la Sainte de la Patrie, a une signification.

Elle condamne la politique de parti.

Vous nous avez élus dimanche avec une grosse majorité qui dicte notre devoir.

Du fond de nos cœurs, merci.

Maintenant au travail pour notre indépendance et la prospérité de tous nos concitoyens.

Vive la République libre, régionale et des cœurs.

Vos Elus :

Henri MAUREAU, Adjoint Spécial ;
Georges LAUTIER, Conseiller ;
Etienne GRANGEON, Conseiller ;
Jules CORBIERES, Conseiller.

Enseignement primaire européen

Mouvement du personnel dans l'Arrondissement

Mme Bressin, de D. f. Hennaya, A. f. à Oran Musée ; M. Guenoun Victor, d'A.g. Tlemcen, Boulevard du Nord, A. g. à Oran, rue d'Orléans ; Mme Ducros, d'A. f. Béni-Saf, A. g. à Tlemcen, Boulevard du Nord ; Mme Jean, d'A. mat. Marnia, A. f. à Oran, rue d'Orléans ; Mme Vernet, d'A. g. Marnia, A. mat. Marnia ; Mme Contréras, d'A. g. Bel-Abbès-Marceau, A. g. Marnia ; Mme Bonnet, d'A. f. Hennaya, A. garçon Bel-Abbès-Marceau ; M. Contréras, d'A.g. Bel-Abbès-Marceau, D.g. à Marnia ; Mme Anton d'A. f. Tlemcen, place des Victoires, détachée au Collège de Tlemcen ; Mme Nekkach, d'A. f. Le Tlélat, A.f. Tlemcen, place des Victoires ; M. Achard, d'A.g. Tlemcen, Boulevard du Nord, A. g. Tlemcen, rue Eugène Etienne ; M. Ducros, d'A. g. Béni-Saf, A. g. à Tlemcen, Boulevard du Nord : M. Coste de Slissen, A. g. à Béni-Saf.

Réprésailles Electorales

Partout la bataille électorale est terminée et oubliée ; partout sauf à Hennaya, où cependant les procédés employés par M. le Maire pour conquérir son trône devraient inciter le simili vainqueur à plus de discrétion sinon d'humilité. Mais il est des caractères qui ne peuvent pas modérer leur mauvais naturel ; et dont la méchanceté ressort en toutes circonstances. En voici la dernière preuve :

Hennaya possédait en M. Sanchez un secrétaire-adjoint de mairie exemplaire, fonctionnaire modeste et modèle, dont les services avaient toujours donné entière satisfaction. Pourquoi n'eut-il pas la chance de plaire à M. le Maire ? Il ne serait peut-être pas difficile de le dire ; ce qui est plus certain, c'est que le lendemain de son élection, il n'y eut plus de trêve pour le malheureux secrétaire ; brimades, mesquineries et avanies se succédèrten et tombèrent sur lui comme pluie et ce qui devait arriver se produisit, M. Sanchez offrit un beau jour sa démission invoquant l'insuffisance de son traitement qui n'était que de 500 Frs. Cette raison était d'ailleurs fort juste. Un Conseiller Municipal le fit observer dans une séance de l'assemblée communale ajoutant que les huit ans de loyaux services de M. Sanchez méritaient mieux que l'acceptation brutale d'une démission en quelque sorte imposée, et qu'il serait facile de donner à M. Sanchez une satisfaction légitime. M. le Maire fit alors grand tapage, et se dressant en défenseur inébranlable des intérêts communaux et déclare qu'on ne pouvait obérer de la sorte le budget, et que même il préconisait la suppression de l'emploi de secrétaire-adjoint.

Ce fut véritablement émouvant et tous les conseillers présents à cette belle manifestation d'ardeur désintéressée et communale en avaient presque la larme à l'œil. Cependant, il est bien vrai de dire que les sacrifices les plus légèrement consentis sont ceux qui n'atteignent que ceux qu'on n'aime pas, et M. le Maire aurait dû à la magnifique intelligence, sinon à son esprit d'impartialité bien connu, de rester logique avec ses propos officiellement tenus. Car voyez l'inconséquense de cet homme, si rapidement descendu de son piédestal d'argile (la boue sèche si vite en Algérie) que quelques jours après, le Maire faisait voter les augmentations de traitement à tous les employés municipaux : 100 à 150 frs. pour chacun et ils sont huit... de plus, le garde champêtre, qui tout d'un coup ressentit de grosses fatigues, fut pourvu d'un cheval, soit une dépense de 1.500 frs, et naturellement, d'une indemnité de mouture : ci 120 francs.

M. le Maire a donc fait la magnifique découverte d'un nouveau système de budget élastique ou à tiroirs, avec fermeture inviolable et sureté pour les uns mais si facilement et largement ouvert pour les autres ; que l'on en vient à éprouver une certaine inquiètude... pour les bourses des contribuables. Et en effet, ce système financier d'un nouveau genre a entrainé nécessairement la création d'un nouvel emploi : Hennaya, ville modèle s'est vu dotée d'un 2ème porteur de contraintes ; ainsi se manifeste la bonne grâce, l'esprit d'amabilité, et la générosité de cœur du citoyen-Maire d'Hennaya, qui dans la manière des mauvais tyrans, inaugure son règne par le renforcement de sa garde et de ses agents du fisc. De si beaux symptômes ne peuvent que nous engager à continuer le récit de ces magnifiques exploits, c'est ce que nous ne manquerons pas de faire pour sa plus grande gloire et l'édification des populations muettes d'admiration.

UN CONTRIBUABLE.

PREMIER GARÇON DE FERME

marié et si possible père de famille, est demandé, dans la région d'Hennaya.

Adresse au bureau du journal.

Ce qu'il faut qu'on sache

Certaines personnes, probablement intéressées, faisant courir le bruit que le monument funéraire que vient d'ériger en notre cimetière M Gonzalès, marbrier, pour la famille Torro, n'a pas été exécuté à Tlemcen.

M. Gonzalès donne ici l'affirmation que ce monument a été exécuté de toutes pièces en ses ateliers de marbrerie, sis rue d'Hennaya, ateliers aujourd'hui pourvus de tout un outillage moderne, actionné électriquement lui permettant d'entreprendre tous travaux si difficultueux soient-ils.

1930

Mariage

Samedi prochain 6 septembre sera célébré à Hennaya, en l'église St-Raymond le mariage de Mlle Henriette Hinsinger, fille de Mme et M. Henri Hinsinger, les sympathiques propriétaires de ce centre avec M. Gaston Jacomo, fils de Mme et M. Joseph Jacomo, propriétaires.

Aux estimées familles qui s'unissent nous adressons nos compliments et aux futurs époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Mariage

Hennaya-Tlemcen. — Les familles Henri Lichtenstein d'Hennaya et Lauberge de Tlemcen informent leurs amis et connaissances que le mariage de leurs enfants Suzanne et Marcel sera célébré à Hennaya, le samedi 29 courant, à 16 heures.

COMITÉ de SECOURS

aux victimes des inondations du Sud-Ouest et du Midi de la France

Liste des Souscriptions recueillies

Société Coopérative Viticole et Oléicole d'Hennaya 5.470 ; MM. Martin A. 100 ; Barthe Aimé 50 ; Bonnet Ernest 100 ; Valleur Albert 500 ; Abeilhé Abel 100 ; Nicaise Baptiste 200 ; Bouty Jules 100 ; Benzaken Nessim 50 ; Lévy Judas 50 ; Avantin Auguste 10 ; Compère Marcellin 100 ; Guichard Régis 50 ; Calvo Joseph 50 ; Picard Sylvain 20.

Médaille de la Famille Française

La Médaille de la Famille Française vient d'être décernée à :

Mme Perrette Jean-Baptiste (Eugène-Etienne-Hennaya) médaille d'or.

Mme Dray Haïem (Tlemcen) médaille d'or.

Mme Ben Soussan Emile (Tlemcen) médaille de bronze.

Dans l'Enseignement

Mouvement du Personnel. — Mutations prononcés avec effet du 1er Octobre 1931.

Enseignement des Européens : Mme Krief, de d. f. Montagnac a. f. Bel-Abbès ; M. Benavidès d'a. g. Tlemcen cl. annexe E.P.S. a. g. Oran Sanchidrian ; M. Doste, en congé pour S. M. a. g. cl annexe E. P. S. Tlemcen ; M. Leven, de d. g. La Sénia, a. g. Tlemcen, rue Eugène Etienne ; Mme Leven, d'a. g. La Sénia, a. g. Tlemcen rue Eugène Etienne ; M. Cohen Salomon de d. g. Sebdon, a. g. Bel-Abbès, Marceau ; M. Anton Maurice, du Collège de Tlemcen a. g. Tlemcen rue Eugène Etienne ; Mme Camors, de d. mixte Lavayssière, au Collège de Tlemcen.

Mme Ben Ayoun, d'a. g. Tlemcen Boulevard du Nord, a. g. rue Eugène Etienne, Tlemcen ; Mme Carisio, d'a. g. Eugène Etienne Hennaya, a. g. Tlemcen Boulevard du Nord ; Melle Horn, d'a. f. Tlemcen place des Victoires, a. mat. Oran rue d'Orléans ; Melle Bart, d'a. g. Bel-Abbès Village Nègre, a. f. Tlemcen place des Victoires ; Melle Cros Edmond, d'a. f. Nédroma, d. f. Montagnac ; Mme Bouhana, d'a. f. Nemours, a. g. Boukanéfis ; Melle Marilly, de France, a. f. Nemours ; Mme Lougare, d'a. mixte Lavayssière, d. mixte Lavayssière ; Melle Castanet, d'a. mat. Bel-Abbès, P. Bert, a. f. Marnia ; M. Schall, de Ghar-Rouban à Sebdou.

Sont désignés en qualité d'Instituteurs et institutrices intérimaires :

Mmes Anglade, d'Alger à Hennaya ; Zoppi, d'Alger à Nédroma ; Drai, d'Alger à Lavayssière ; Melle Parmentier, aux Abdellys ; Melle Sayag, à Zégla.

Enseignement des Indigènes. — Sont désignés en qualité d'interimaires :

M. Thomas, de Montagnac à Beauprêtre (Alger) ; M. Such, à Sebdou ;

Melles Mazoni, à Nédroma (filles) ; Dinan, à Marnia (filles) ; Cbéron, à Montagnac (garçon).

1931

Dans l'Enseignement

Au cours de la réunion du Conseil départemental qui a eu lieu le Jeudi 12 Février courant, les décisions suivantes ont été prises :

Fixation du nombre de pensionnaires et de surveillants à admettre dans des internats privés. — A Tlemcen (filles) 23 et une surveillante.

Promotions aux choix Instituteurs. — Sont proposés : 1re classe, M. Goutx ; 2e classe, M. Gérard ; 4e classe, M Laborde (Beni-Saf) ; 5e classe, M. Sadoun, M. Ducros.

Institutrices. — 1re classe, Mmes Chevassieux, Compère, Faure, Souquet ; 2e classe, Mlle Sayegh, Mme Carron ; 4e classe, Mme Pestre ; 5e classe, Mme Poggioli (Hennaya).

Est prononcée la titularisation de 34 instituteurs et 54 institutrices.

Toutes nos félicitations.

Hennaya

Mme et M. Henri Hinsinger ; Mme et M. Joseph Houvert ; Mme et M. François Hinsinger, propriétaires à Hennaya, ont le plaisir de faire part à leurs amis et connaissances de la naissance de leur petit-fils et fils : Francis-Emile.

« La Colonisation dans l'Ouest Oranais »

Il nous est agréable de signaler la publication de cet ouvrage d'excellente documentation régionale, dû à deux techniciens de grand mérite : M. Pierre Cardonne, chevalier de la Légion d'honneur, et M. J. Rabot, licencié ès-sciences naturelles.

Nous reproduirons avec plaisir quelques chapitres de ce livre, dont nous donnons ci-après la table des matières :

Première partie. — Préface, préliminaires, Tlemcen, Hennaya, et les Oulad-Aïâa, Montagnac, Lavayssière, Béni-Saf et la Tafna, Turenne et les Oulad Riah, Marnia, Port-Say, Nemours, Nédromah, Pont-de-l'Isser et Sidi-Abdellys, Lamoricière, Descartes, Aïn-Tellout et Taflaman, Sebdou et Terny.

Deuxième partie — Ce que nous sommes, un peu d'histoire, la crise phylloxérique, arboriculture : la pépinière régionale, élevage, laboratoire d'analyses, la Tribune agricole, le Crédit agricole, les Caves coopératives, l'Huilerie coopérative, les Docks coopératifs, l'électrification des campagnes, centre d'éducation professionnelle indigène, les assurances mutuelles.

Hors textes. — Carte de la région de Tlemcen, Tlemcen (vue générale), le port de Béni-Saf, une bananerie à Nemours, le port de Nemours, Nédromah (vue générale), Cinsault sur 93-5, Alicante-Bouschet, les cours ambulants de taille de l'olivier, un groupe de baudets étalons, les Docks silos coopératifs et la Coopérative oléicole, centre d'éducation professionnelle (la section de menuiserie).

Ce livre fort bien édité par l'ancienne imprimerie Heintz, d'Alger, est en vente au prix de 15 francs à la librairie Desbonnet.

1932

Hennaya

Samedi, 8 octobre, sera célébré le mariage de Mlle Paulette Thibult, fille de Mme et M. Thibult, propriétaire à Hennaya avec M. Paul Pernette, également propriétaire à Hennaya.

Nous adressons nos meilleurs vœux et souhaits de bonheur aux futurs époux.

Mérite agricole

Dans la promotion dans l'ordre du mérite agricole, nous relevons les noms suivants :

Au grade d'officier : M. Burcey Jules, inspecteur des eaux et forêts.

Au grade de chevalier : MM. Zenou Gaston, cultivateur à Hennaya ; Fuentès André, cultivateur au domaine d'El-Fahoul, commune de Remchi ; Hasnoui Ahmed ould Mohammed, cultivateur à Montagnac ; Vve Jacquin, née Villiot, propriétaire à Nemours. Toutes nos félicitations.

Dans l'Enseignement

Mouvement du Personnel (Effet du premier Octobre 1933). — I. Enseignement des Européens : MM. Poujade, de D.C.C. Arzew, D. à Tlemcen Duffau, Goutz, de D Nemours, Tlemcen, Jules Ferry ; Martinez Antoine de D Hennaya, D Bel-Abbès Voltaire ; Mme Anglade Juliette, d'A. G. Hennaya, A F Sig ; Mme Couty, d'A F Montagnac, A F, Géryville ; M. Préjeant, d'A Oran-Delmonte, A Tlemcen-Duffau ; Mlle Bourdette, de France, A. F. Marnia ; Mlle Teyssédou, d'A F. Lamoricière, A. G. Relizane.

II. Enseignemeut des Indigènes : M. Bouabdallah, normalien sortant à El-Aricha ; Mlle Guichard, de Nédromah, A. Aïn-Beida ; MM. Khobaï d'A. Lamoricière, à Aïn-Mlila ; Barrard, d'A C C. professionnel gare-Tlemcen, A. Tlemcen-Décieux ; Mme Barrard, d'A Tlemcen-gare, A. Tlemcen-Décieux.

MM. Chaussier, sectionnaire sortant A.C.C. professionnel Tlemcen-gare ; Sari Bey, de Sidi-Boumédine A. Tlemcen-gare ; Brixi de Turenne à Sidi-Boumédine ; Oudjdi, de Tafessra à Turenne ; Deville d'A Tlemcen, A Ch de C. C. professionnel à Tlemcen ; Mlle Jourda en congé, A. F. Tlemcen ; Lucciani d'A. F. Nédroma, A.F. Saida ; Juniot, stagiaire sortante A.F. Nédroma.

Nos félicitations.

Mérite Agricole

Nos concitoyens auront applaudi en voyant figurer dans la dernière promotion du mérite agricole (publiée dans l'Officiel du 7 août) le nom de M. Albert Blin, le chef fleuriste-pépiniériste à qui Tlemcen doit le joli cadre de fraîcheur et de verdure qu'est notre pépinière.

On se demandait comment notre chef pépiniériste Blin avait pu être oublié jusqu'ici dans les propositions faites par les autorités locales. C'est la remarque que fit notre sympathique député Henry Brière lorsque lui fut présenté M. Blin au cours de la promenade à travers la pépinière que lui firent faire ses amis lors de sa dernière visite à Tlemcen. M. Brière a tenu à réparer cet oubli, nous l'en félicitons.

***

Nous relevons dans la même promotion pour le grade de chevalier, les noms de M. Bouteille Louis Casimir, propriétaire à Pont-de-l'Isser ; M. Havard Charles, d'Hennaya ; M. Vedel Jules, de Montagnac.

***

Nos félicitations aux nouveaux chevaliers.

1933

Elections Municipales Complémentaires

Dimanche prochain, 11 Juin, les électeurs d'Eugène-Etienne Hennaya auront à pourvoir deux sièges à leur assemblée municipale.

Ces sièges devenus vacants l'un par suite de l'arrêt du Conseil d'État ayant prononcé l'invalidation de l'élection l'autre par suite de décès.

Sont candidats à ces sièges :

M. Pompier Charles et M. Guindouze Ben Ali.

Mme et M. Valéro Catala fils, les sympathiques propriétaires d'Hennaya, nous font part du prochain mariage de leur fille Marinette avec M. Charles Marquet, de St-Cloud.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le 21 avril courant, en l'Eglise St-Raymond d'Hennaya, à 16 heures.

Enseignement des Européens

Mouvement du personnel dans notre arrondissement :

M. Vergines Robert, de Nemours A. à Oran-Magnan A.

M. Forest Jean, instituteur, de la Hte-Vienne, à Tlemcen J. Ferry A g.

Mme Forest née Peyramaure Elise, institutrice de la Hte-Vienne, à Tlemcen J. Ferry A g.

Mme Bénichou née Darmon Fortunée des Abdellys D. f. 1 cl. à Saïda, A. g.

Mme Cros, née Découflé Andrée de Lamoricière, A. f. à Saf-Saf D. mixte (1 cl.).

Mlle Puyot Pauline, d'E.-Etienne Hennaya, A. g., à Bel-Abbès J. J. Rousseau, D. f. (1 cl.).

M. Mercier Marc, Instituteur du Nord, à E.-Etienne Hennaya A.

M. Calmein Robert, Instituteur du Nord, à Nemours A g.

1934

Cette semaine à Hennaya, s'est éteint doucement, entouré des siens, M. Henri Lichteinstein, un brave et laborieux colon, né en 1857 à Hennaya. Il ne quitta jamais son village, y éléva une nombreuse famille et sut s'entourer des sympathies de ses concitoyens.

Nous apprenions samedi le malheur qui soudainement frappait notre ami Louis Martineu, Directeur de l'Agence de la Banque de l'Algérie à Tiaret, son épouse, née Marguerite Cazenave, était décédée en cette localité.

L'inhumation a eu lieu lundi au cimetière du village d'Hennaya.

A la population de ce centre s'était joints un très grand nombre d'amis des familles Martineu et Cazenave, venus de Tlemcen et des villages de l'arrondissement.

Nous présentons aux familles atteintes par ces deuils, nos condoléances attristées.

1935

Hennaya

Samedi dernier, a été célébré à Hennaya, le mariage de M. Georges Goulley avec Mlle Ascencion Ivanès, nièce de Mme et M. Joseph Navarro.

Joseph Navarro ne comptant que des amis à Hennaya, tout le village assistait à la célébration du mariage. On s'est ensuite rendu chez Mme et M. Navarro, où le champagne a été sablé convenablement en l'honneur des nouveaux époux.

Pensions

Les militaires indigènes dont les noms suivent, ont été nommés : Benaici Ahmed, demeurant à Hennaya, à l'emploi d'auxiliaire distributeur à Sebdou, Amar ould Mohamed, demeurant à la tribu des attias, cercle militaire de Marnia, à l'emploi de cafetier maure à Chebli.

1936

Carnet de Deuils

Mardi 2 janvier, la population entière du centre d'Hennaya à laquelle s'était joint nombre de vieux tlemcéniens, de médaillés militaiaes, accompagnait à sa dernière demeure, Galien Paul, ancien maire d'Hennaya, médaillé militaire. Chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à l'âge de 82 ans.

Sur les bords de la tombe, des discours furent prononcés par M. Richardot, Pasteur protestant, par M. le Docteur Schieffer au nom des Officiers de réserve, par M. Blanchot au nom de la Loge et par M. Pomiès, maire d'Hennaya, dont nous reproduisons ici le discours :

Mesdames, Messieurs,

J'ai le douloureux devoir de retracer au seuil de cette tombe, la vie de celui que nous venons d'accompagner et de lui adresser un dernier adieu. Je le ferai en toute simplicité, certain de respecter ainsi les désirs du défunt.

M. Gallien Edouard Paul est né à Saint-Julien du Sault, dans le département de l'Yonne, le 9 juin 1853.

Engagé volontaire à l'âge de 19 ans et incorporé au 14e Régiment d'Artillerie le 14 novembre 1872, il fut nommé brigadier le 17 avril 1873, maréchal-des-logis le 30 novembre de la même année et adjudant le 8 mars 1879.

incultes et broussailleuses, une propriété à la fois d'agrément et de rapport.

Homme de bien, il consacra quinze années à la défense philloxérique, menant la lutte avec intelligence. méthode et tenacité et contribua avec l'aide de son chef M. Eunésime Havard, à enrayer la marche de ce terrible insecte, rendant ainsi un service éminent à tous les viticulteurs de l'arrondissement en leur permettant de conserver bien plus longtemps que dans tous les autres arrondissements voisins, leurs beaux vignobles français.

Maire de la commune d'Hennaya pendant 12 ans, de mai 1896 à mai 1908, il administra la commune avec zèle, tact et dévouement, avec une impartialité et une honnêteté digne de tous les éloges.

C'était aussi à un moment bien triste de l'histoire agricole où les cultivateurs étaient écrasés par la mévente des vins, des céréales et de tous les produits de la terre. M. Gallien eut à lutter pendant presque toute la durée de son mandat contre la misère qui sévissait parmi la classe ouvrière et chez les colons, et obtint par des démarches pressantes auprès de l'Administration des subventions qui lui permirent d'atténuer dans la mesure du possible, la souffrance de ses administrés. Doué d'un grand cœur, se penchant toujours sur le sort des malheureux, il prodigua tout le temps la

corient, sont la preuve qu'il avait l'estime et l'affection de tous, et c'est au nom de toute cette foule recueillie que je leur présente notre douloureuse sympathie et nos condoléances les plus attristées.

Et vous, Mon cher ami, reposez en paix après une vie bien remplie et au nom de tous. Adieu.

A Mme Vve Galien et à sa famille, nous adressons nos condoléances émues.

***

Au moment de mettre sous presse nous apprenons le décès de M. Charles Jumel, retraité de gendarmerie, enlevé brusquement à l'affection de son épouse d'une congestion pulmonaire. Ses obsèques auront lieu demain jeudi, à 16 heures.

Nous adressons nos condoléances à sa veuve, déjà cruellement éprouvée il y a un mois, par le décès de sa fille et aussi à Mme et M. René Nonn, belle-sœur et beau-frère du défunt.

Faits Locaux

Tableau d'avancement

Au tableau d'avancement des magistrats des Tribunaux de 1re Instance, pour 1935, nous relevons avec

8 mars 1879.

Un an après son incorporation, il demanda à venir en Afrique et fit partie durant 11 années des colonnes appelées à réprimer les mouvements insurrectionnels qui se produisaient alors dans le sud oranais. Là, il connut les souffrances de la soif, parfois de la faim et subit des privations de toutes sortes.

Terrassé par une dysenterie anubienne en 1883, il ne dut son salut qu'à sa forte constitution. Par une conduite exemplaire, par ses états de services élogieux il lui fut décerné la Médaille Militaire le 13 juillet 1881 et fut promu Chevalier de la Légion d'Honneur dans la réserve.

Admis à faire valoir ses droits à la retraite, le 1er octobre 1888, après 16 ans de service, dont 12 en campagne, M. Gallien se retira à Négrier, pour venir se fixer définitivement à Hennaya dès les premiers mois de 1889, rendu à la vie civile, il fut attiré par la terre, il créa une petite propriété et réussit à faire de terres heureux, il prodigua tout le temps la charité, rendit de bons services sans espoir de retour et avec la seule satisfaction du devoir accompli.

Pour tous les services rendus à l'agriculture, le Gouvernement de la République, le promut Chevalier puis Officier du Mérite Agricole.

Patriote dans toute l'acception du mot, la mobilisation le trouva plein de courage et malgré qu'il fut hors cadres depuis longtemps, malgré que ses fils étaient sur le front, il demanda à prendre du service et fut affecté pendant 15 mois comme lieutenant d'artillerie à Oran.

Père de famille modèle, il éleva trois enfants dans les principes d'honnêteté, de travail et de probité et eut la joie de vivre de nombreuses années entouré des bons soins d'une épouse qu'il chérissait, des caresses de ses enfants et petits enfants.

Sa famille éplorée, tous les siens, ont la suprême consolation de constater que cette foule d'amis qui l'accompagnent, que tous ces regrets qui l'es-

Enseignement des Européens

Mouvement du personnel dans notre arrondissement :

M. Fabre Edmond, de Lamoricière A. à Frenda D. 5e cl.

M. Bineau Guy, de Nemours A. à Aïzew A.

M. Martinez Jules, de Turenne D. 2e cl., à Oran-St-André A.

M. Garcia Auguste, de Descartes A. à Turenne D. 2e cl.

M. Hellmuth Albert, en congé pour S.M. à Descartes A.

M. Forest Marie-Joseph, de Tlemcen J.-Ferry A. à Oran St-André A.

M. Chirat Louis, de Lamoricière A. à Tlemcen J. Ferry A.

Mme Forest, née Peyramaure Elise, de Tlemcen J. Ferry A. g. à Oran St-André A. f.

Mme Fabre, née Guiry Marcelle, de Lamoricière A. f. à Frenda A. g.

Mme Matray, née Alamy Madeleine de Lamoricière A. f. à Tlemcen rue de Fez A. f.

Mme Bœuf, née Toulza Jacqueline, d'Aïn-Selda D. mixte 1e cl. à Tlemcen rue de Fez A. f.

M. Matray François, de Lamoricière A. à Tlemcen Duffau A.

Mme Aubecq, née Debeauquesne Elvire, d'E.-Etienne-Hennaya A. f. à Mansourah A. mixte.

M. Lachkar Edmond, de Nemours A. à Tlemcen J. Ferry A.

Faillite RAHO Abdelkader

Les créanciers du sieur RAHO Abdelkader, commerçant à Hennaya, sont informés que la réunion pour la formation du concordat aura lieu le 11 DÉCEMBRE 1936, à 15 heures, au Palais de Justice à Tlemcen.

Le Greffier en chef,
ABRAHAM.

1938

Mariage

Samedi prochain 8 janvier en l'Eglise d'Hennaya sera célébré le mariage de Mlle Lucienne Amouroux, fille de Mme et M. Jean-Marie Amouroux les sympathiques propriétaires du centre voisin, avec M. Armand Geider de Lavayssière.

Nos meilleurs souhaits aux futurs époux et nos compliments aux familles qui s'unissent.

Condoléances

La famille de notre bien estimé Jean Marie Amouroux d'Hennaya a été cruellement éprouvée cette semaine par le décès de Mme Armand Geider, née Lucienne Amouroux, une jeune femme de 23 ans, ravie à l'affection de tous les siens par la fièvre typhoïde.

Nous adressons à M. Geider et aux familles Amouroux et Geider nos condoléances attristées.

1945

Naissances

Une mignonne fillette est née la semaine dernière, elle a reçu le prénom d'Annelyse.

A ses parents, Mme et M. Malan Louis René, actuellement sur le front d'Alsace ; à ses grands parents, Mme et M. Malan, directeur du Domaine de Lismara et à Mme et M. Pernette, les estimés propriétaires d'Hennaya, nos félicitations les plus cordiales et nos meilleurs souhaits à l'enfant dont la venue fait la joie de toute la maison.

1946

* *

La semaine dernière s'est éteint au milieu des siens, après quelques jours de maladie, M. Ernest Pomiès, l'estimé Maire d'Hennaya. Son caractère conciliant, pondéré, sa droiture lui avaient gagné la considération de tous ses administrés qui, à chaque consultation électorale, lui renouvelaient leur confiance.

*
* *

ROBE DE MARIÉE

taille 42, état neuf est à vendre
S'adresser chez CAPARROS Augustin à Hennaya.

I. — EUGÈNE-ETIENNE
Député et Ministre

A tout seigneur tout honneur ! Eugène-Etienne était né à Oran mais il était plus tlemcénien qu'oranais. Chaque année il venait passer ses vacances parlementaires chez sa vieille mère qui habitait non loin de la Place Bugeaud et reprenait contact avec ses amis et ses électeurs.

Je n'entreprendrai pas ici de retracer sa vie publique pour en dégager le bon et le moins bon. Qu'il me suffise de dire que, pendant près d'un demi-siècle il a eu la confiance de ceux qu'il représentait au parlement, qu,il fut ministre à différentes reprises et que, leader du parti colonial, c'est surtout dans cette dernière situation que se manifesta son heureuse activité.

Son buste érigé à Oran sur une des principales voies et portant en exergue « A Eugène Etienne l'Oranie reconnaissante », le souvenir qu'il a laissé à Tlemcen, perpétué par l'adjonction de son nom à l'importante commune d'Hennaya et son nom donné aussi à l'une des principales artères de notre Sous-Préfecture. témoignant de la considération et de la sympathie dont il jouissait et qui l'ont suivi au delà du tombeau.

SENEX.

1947

Faits Locaux

Amis du Vieux Tlemcen

Exceptionnellement, la réunion aura lieu non pas le troisième Samedi du mois, mais le 26 Avril, à 17 h. 30, au local habituel. M. le Général Burnol parlera d'Hennaya, il y a cent ans.

1948

Culte Catholique

M. l'Abbé Emile Douteau Curé de l Eglise St-Raymond d'Hennaya, qui compte de très nombreux amis dans toute notre région vient d'être désigné comme Curé Doyen de la Paroisse de Tlemcen remplaçant M. le Chanoine Bordes décédé.

Cette nomination a été fort bien accueillie de tous les fidèles ; c'est nous faire leur interprètre que d'adresser nos meilleurs souhaits de bienvenue à M. l'Abbé Douteau.

1949

Naissances

Mme et M. Louis René Malan les sympatiques propriétaires d'Hennaya ont acceuilli avec joie leur deuxiéme fillette prénommée Franceline.

Naissance

Monsieur et Madame Robert Perrin les estimés propriétaires du centre d'Hennaya viennent d'accueillir avec joie leur premier enfant, une mignonne fillette qui a été prénommée Catherine.

Nos vœux de longue vie au bébé et nos compliments aux heureux parents.

1951

SERVICE DE LA COLONISATION & DE L'HYDRAULIQUE

2e CIRCONSCRIPTION

TRAVAUX COMMUNAUX

COMMUNE D'EUGÈNE - ETIENNE (HENNAYA)

Alimentation en eau potable (Adduction)

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS

Un coucours doit être ouvert pour l'exécution en un lot uniq'ie des travaux d'alimentation en eau potable de la Commune d'EUGENE-ETIENNE (Hennaya) par adduction des eaux de l'Aïn-Essaffah, qui comprennent :

1°) *Fouiture et pose de conduite :*

Diamètre : 250 m/m — longueur 453 mètres
Diamètre : 200 m/m — longueur 955 mètres
Diamètre : 175 m/m — longueur 725 mètres

2°) *Travaux de captage de l'Aïn-Essaffah.*

Les demandes d'admission accompagnées des pièces mentionnées par l'annexe à l'article 8 bis des clauses et conditions générales (C. Concours), comportant notamment une note indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux déjà exécutés, doivent être adressées à M. l'Ingénieur en Chef de la 2e Circonscription du Service de la Colonisation et de l'Hydraulique, Hôtel des Ponts et Chaussées, nouvelle route du Port à Oran, auquel elle devront parvenir avant le 20 Avril 1951, à 16 heures, terme de rigueur.

Les entrepreneurs admis à prendre part au concours en seront avisés directement et recevront le devis-programme du concours.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Le Départ des Courriers

Afin de renseigner nos lecteurs sur la marche exacte des courriers et pour leur permettre de poster leurs lettres de manière que celles ci soient distribuées dans les plus brefs délais possibles, nous avons demandé à M le Receveur des Postes de notre ville de bien vouloir nous donner les différentes heures des levées effectuées à la Grande Poste. Les voici :

Heures limites des levées des correspondances au Bureau de Tlemcen

A DESTINATION	PÉRIODICITÉ	DERNIÈRE LEVÉE	
		Recomm.	Ordin.
de la Métropole	Quotidien	15 h. 45	16 h. 15
des Territoires et dpts français d'Outre-Mer	—	—	—
de l'Etranger	—	—	—
Par avion	—	—	—
du Maroc	—	9 h. 30	9 h. 40
d'Oran-Ville	—	15 h. 45	16 h. 15
(1) du Dpt d'Oran	—	—	—
du Dpt d'Alger	—	—	—
du Dpt de Constantine	—	—	—
de la Tunisie	—	—	—
d'Oran-Ville (lettres missives seulement)	Quotidien sauf Dimanches et jours fériés	Néant	9 h. 10
de Marnia	—	9 h. 30	9 h. 40
de Turenne	—	—	—
d'Ain-Témouchent	—	10 h. 50	10 h. 50
de Pont-de l'Isser	—	—	—
de Montagnac	—	11 h. 20	11 h. 20
d'Hennaya	—	—	—
de Lavayssière	—	—	—
de Sebdou	—	15 h. 45	15 h. 50
de Terny	—	—	—
de Nemours	—	—	—
de Nédroma	—	—	—
de Sidi-Bel-Abbès	—	—	16 h. 15
d'Ain- ezza	—	—	—
d'Ain-Tellout	—	—	—
de Descartes	—	—	—

Conseils : Portez votre courrier à la poste dès qu'il est prêt. Le départ en sera mieux assuré et vous éviterez d'encombrer le service en dernière limite d'heure.

(1) A l'exception des centres desservis par la ligne du Maroc et les services routiers.

1952

CARNET DE DEUIL

Notre population a été péniblement impressionnée en apprenant lundi le décès survenu à Alger à la suite d'une intervention chirurgicale, de M. Baptiste Catala.

Sympathique à tous, Baptiste Catala ne comptait que des amis tant à Hennaya qu à Tlemcen.

Ses obsèques ont eu lieu lundi soir à Hennaya au milieu d'un grand concours de la population de ce centre à laquelle s'était joint un très grand nombre de nos concitoyens amis du regretté défunt, venus de Tlemcen et des centres environnants.

En cette pénible circonstance, nous adressons à son épouse Mme Baptiste Catala et sa famille nos condoléances bien sincères.

Deuil

Nous avons tous appris avec peine le décés survenu si sourdainement de Mme François Perrachon née Jacomo l'épouse dévouée du sympathique cultivateur d'Hennaya, qui avait depuis longtemps acquis l'estime de chacun aussi bien à Tlemcen où elle était très connue qu'à Hennaya.

Ses obsèques ont eu lieu dans ce dernier centre les habitants en y assistant en foule ont témoigné à leur inconsolable ami Perrachon la part qu'ils prenaieût à sa douleur.

Nous nous associons à eux pour adresser à M. Perrachon, à ses enfants et à la famille Jacomo nos condoléances attristées.

Promotion Violette

Dans la promotion violette que publie l'Officiel il nous est agréable de relever les noms de plusieurs membres de l'Enseignement de notre arrondissement.

Nous leur adressons nos vives félicitations.

Est nommé Officier de l'Instruction publique :

M. Cordel Lucien Michel, Directeur du Cours Complémentaire d Enseignement professionnel à Tlemcen.

Sont nommés Officier d'Académie :

Mme Cordel Germaine, institutrice chargée d'économat au cours complémentaire d'enseignement professionnel de Tlemcen.

M. Benaoumeur Arag, adjoint d'hygiène scolaire aux écoles primaires de Tlemcen.

Mme Espinasse, née Marthe Reichert, Directrice d'Ecole publique à Hennaya.

Mme Estève, née Cazals, institutrice publique à Tlemcen.

Mme Forado, née Cunéo chargée d'Enseignement au Collège moderne de filles à Tlemcen.

M. Taddeï Joseph, Directeur d'Ecole à Béni-Saf.

1953

La IVe Foire d'Oran qui fermait ses portes le mois dernier a fourni l'occasion de montrer aux nombreux visiteurs étrangers toutes les activités du département. Le Comité d'organisation avait en effet réservé une place importante à l'Artisanat Algérien et il y a lieu de l'en féliciter.

Les artisans venus de tous les centres de l'intérieur y avaient installé leur atelier et le public a trouvé là rassemblés, les dépositaires de techniques réfugiés dans les régions éloignées et parfois peu accessibles.

La Revue Oranaise "La Vie Municipale" dans son numéro d'octobre consacre un article à cette manifestation artisanale, nous en extrayons les lignes suivantes relatives aux artisans tlemcéniens

Le Jury réuni sous la présidence de M. Georges Marsais, membre de l'Institut, a examiné 300 travaux.

Dans cette importante compétition les artisans de Tlemcen ont obtenu les distinctions suivantes :

Diplômes d'honneur :

Mlle Boukli Hacène Yamna, tisseuse à Tlemcen.

Encouragements :

Ecole de la Metchkana, Tlemcen ;
Ouvroir des Sœurs, Hennaya :
Bouzekkar dit Karadja, Tlemcen ;
Boukli Hacène Zoulikha Tlemcen ;
Bendaoud Abdelkader, Remchi.

DANS LE MÉRITE AGRICOLE

Dans la dernière promotion du Mérite Agricole nous relevons avec plaisir les noms de plusieurs de nos concitoyens.

Sont nommés :

Au grade de Chevalier

M. Cordel, Directeur du Centre d'apprentissage de Sidi - Chaker, Tlemcen ;

M. Counil, Administrateur à Marnia ;

Mme Veuve Clémence Barioulet à Nemours ;

M. Lucien Batt, agent technique des S. I. P.

M. Benaceur, Caïd du Kef ;

M. Joseph Capel, à Béni-Smiel ;

M. Cheverry, Président de la Cave Coopérative de Marnia ;

M. Cyrille Joseph Cochet, à Tlemcen ;

M. André Morin à Sidi-Snouci ;

M. Marcel Perret à Marnia ;

M. Saïd Medjahed à Pont-de-l'Isser.

Au grade d'Officier

M. Germain Mercier, Inspecteur Honoraire du Service de l'Elevage ;

M. François Perrachon, Agriculteur à Hennaya ;

A tous nos cordiales félicitations.

Hennaya

Au foyer de M. et Mme Louis René Malan est né le 5 Janvier courant un gros garçon qui a été prénommé Jean-Noël.

1954

Mariage

M. Claude Lichtenstein d'Hennaya vient de donner son nom à Mlle Christiane Lafage, fille du sympathique Directeur de la Société Industrielle de l'Afrique du Nord.

Aux nouveaux époux nous adressons nos souhaits de bonheur et nos compliment aux honorables familles qui s'unissent.